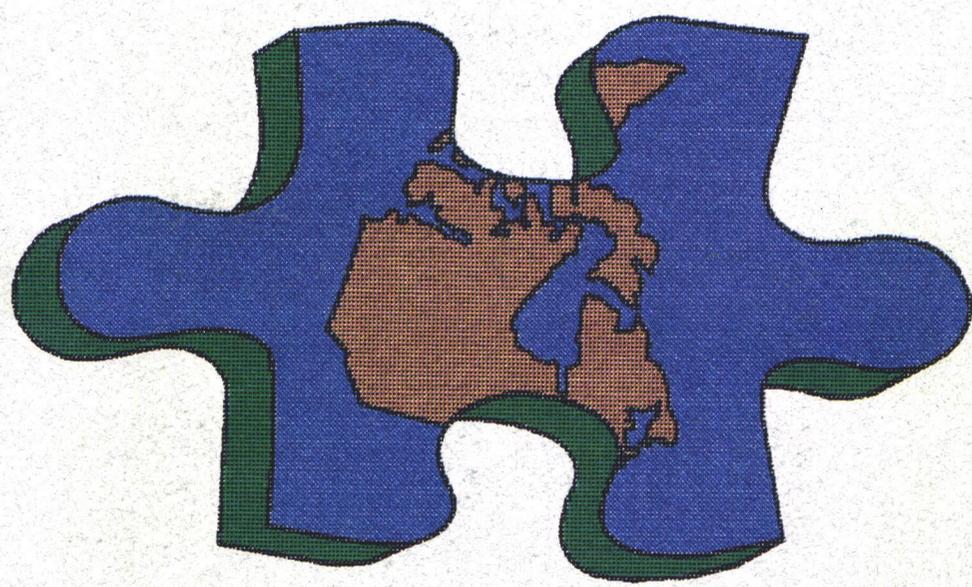


CAIEP21
107
1991F

P. G. BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

RAPPORT NATIONAL DU CANADA



Conférence des Nations Unies sur
l'environnement et le développement
Brésil, juin 1992

Canada 



LE PLAN VERT DU CANADA

11 NOV. 1995

EN21-107/1991S

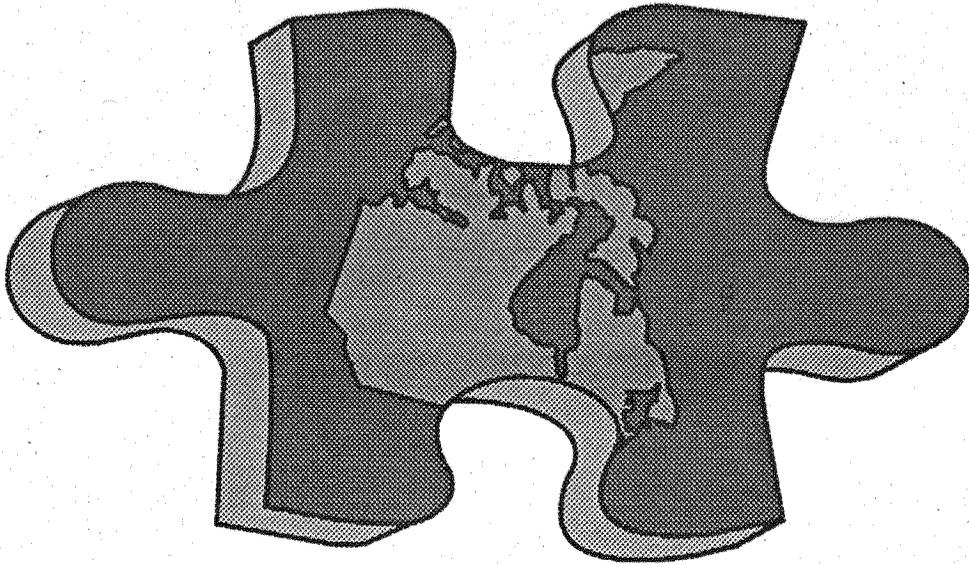
UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00607 769 0

P. G. BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

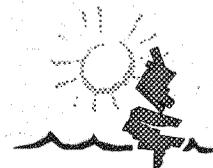
RAPPORT NATIONAL DU CANADA



Conférence des Nations Unies sur
l'environnement et le développement
Brésil, juin 1992

Canada 

août 1991



LE PLAN VERT DU CANADA

Pour des copies supplémentaires :

Informathèque
Environnement Canada
Hull (Québec)
K1A 0H3

1-800-668-6767

This publication is also available in English.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

N° de catalogue En21-107/1991S

ISBN 0-662-97015-2

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	vi
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE SECTION :	
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT AU CANADA	5
APERÇU	5
LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU CANADA	6
LES TENDANCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	12
La performance économique globale	12
La performance économique sectorielle	15
La performance régionale	17
La structure économique du Canada	18
Le rôle du commerce	19
LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE	20
La répartition de la richesse au sein des foyers canadiens	20
La répartition du revenu selon les régions	21
Le revenu et la rentabilité des entreprises	22
La sécurité sociale au Canada	22
LA POPULATION ET LA DÉMOGRAPHIE	23
La population	23
L'évolution démographique et la croissance de la population active	25

L'ÉTAT DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA	26
Les forêts	26
Le poisson	28
L'agriculture	29
La faune et la diversité biologique	32
L'eau douce	35
Les écosystèmes maritimes	40
L'air	40
L'énergie	43
Les minerais	47
LA QUALITÉ DE VIE	49
LES PERSPECTIVES	50

DEUXIÈME SECTION :

LA MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA	53
UN SURVOL	53
LA RÉACTION DES GOUVERNEMENTS	55
L'évolution de la politique de l'environnement	55
Les réformes institutionnelles	58
Les réalisations sur le plan international	69
Les mesures d'incitation et de dissuasion économiques	72
Les sciences et les technologies de l'environnement	74
L'information environnementale	76
La sensibilisation et la formation du public à l'environnement	79
L'assainissement et les plans de mesures correctives	80
Les mesures prises par les gouvernements locaux	82
LES AUTOCHTONES DU CANADA	84
LA RÉPONSE DU MILIEU DES AFFAIRES	86
L'évolution de la prise de décisions dans l'entreprise	88
Le virage écologique du marché	91
Les partenariats	93

LES SYNDICATS	94
LES PARTICULIERS	95
LES GROUPES ÉCOLOGIQUES	96
LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT	98
LES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	100
LA JEUNESSE	101

TROISIÈME SECTION :

LA VOIE DE L'AVENIR	103
LA PROMESSE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	103
LA CAUSE FONDAMENTALE DES PROBLÈMES DE L'ENVIRONNEMENT	104
LA VISION CANADIENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	105
LE PLAN VERT DU CANADA	105
Les plans des provinces et des territoires	113
Les autochtones du Canada	119
L'industrie	120
Les organisations non gouvernementales	123
LES DÉFIS DE L'AVENIR	125
CONCLUSION	128
ANNEXE	129
LISTE DES RÉFÉRENCES ET DES PERSONNES-RESSOURCES	131

PRÉFACE

Le Canada a été façonné par sa géographie, alors que certains pays sont le fruit de leur histoire. En mettant pied au Canada, les premiers colons européens ont trouvé une population autochtone en harmonie avec une rude terre du Nord, dont la vie était intensément tributaire de l'environnement : seule une relation harmonieuse avec les éléments pouvait assurer leur survie. Les colons européens ont eu tôt fait d'apprendre qu'il leur fallait eux aussi s'adapter au milieu afin de survivre.

L'exploration européenne a emprunté le cheminement des cours d'eau sillonnant le continent. La colonisation qui s'ensuivit a été fortement influencée par ces mêmes lacs et rivières et entravée par les nombreuses chaînes de montagnes. Nos premières activités industrielles et commerciales ont puisé à même les vastes ressources naturelles du Canada.

L'art, la musique et la culture de la population canadienne ont toujours fait leur part à la nature. Les peintres du groupe des sept ont immortalisé les îlots rocheux et les paysages désolés du bouclier canadien, l'une des principales caractéristiques du Canada. Ils affectionnaient particulièrement certains lieux privilégiés de la baie Georgienne et du parc Algonquin, le premier parc national du Canada. Nos poètes et écrivains préférés, Gilles Vigneault, Margaret Atwood et W.O. Mitchell, pour ne nommer que ceux-là, opposent toujours leurs personnages aux rigoureux hivers canadiens ou aux vastes et turbulents horizons des Prairies. Le drapeau canadien est l'un des seuls au monde à illustrer un élément naturel — une unique feuille d'érable. Peu étonnant, donc, que les Canadiens aient réagi avec vigueur lorsque les pluies acides se sont attaquées à ces lacs mêmes qu'avait immortalisés le groupe des sept et aux érables dont la feuille symbolise notre pays. Pour la plupart, l'environnement n'est pas qu'une vague abstraction. Il est partie intégrante de leur identité, ce qui en fait des Canadiens.

À titre de gardiens d'un pays aussi beau que vaste et de peuple en relation intime avec l'environnement, les Canadiens sont sensibles à leurs responsabilités touchant l'environnement. Pas question que nos activités économiques compromettent la salubrité et la productivité d'un environnement dont nous sommes tous tributaires. Bref, nous devons souscrire au développement durable.

Le Plan vert du Canada engage fermement notre pays sur la voie du développement durable. Il formule une stratégie à long terme pour opérer les changements fondamentaux qu'appelle l'intégration du respect de l'environnement aux décisions quotidiennes de chacun. *Le Plan vert* reconnaît aussi la nécessité d'accélérer les progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale. Nous nous devons à tout prix de resserrer la coopération internationale et de forger de nouveaux partenariats afin de relever les défis qui nous attendent au cours des années 1990 et au-delà.

Le Canada est d'avis que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ou le Sommet de la Terre, offre aux pays de la planète une occasion rare et précieuse d'accentuer et de renforcer la coopération à l'échelle du globe. Pour la première fois depuis vingt ans, les chefs d'État des pays développés et en développement aborderont ensemble des questions d'intérêt commun afin de créer de

nouveaux et plus solides partenariats dans l'optique d'un développement durable de la planète. Comme l'affirmait Maurice Strong, secrétaire général de la conférence : « Pour garantir l'avenir de la planète, il importe tout d'abord de jeter les assises d'un partenariat mondial entre les pays en développement et les pays plus industrialisés, un partenariat fondé sur les besoins mutuels et les intérêts communs. »

C'est là un but ambitieux. Les problèmes sont complexes; leur solution ne sera ni rapide ni simple. Mais nous osons croire que les nations de la planète se montreront à la hauteur.

INTRODUCTION

De Stockholm au Brésil

En juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie à Stockholm, en Suède, a cherché à intéresser et à sensibiliser le monde entier aux questions environnementales planétaires et internationales. La conférence visait aussi à amorcer et à favoriser l'ébauche de solutions fondées sur une compréhension nouvelle et plus profonde.

La conférence s'est penchée sur une idée maîtresse, à laquelle elle a d'ailleurs donné son aval : l'environnement et l'économie ne sont, en somme, que l'endroit et l'envers de la même médaille. Or, le temps n'a fait que confirmer la valeur de cette idée. Sans un environnement sain et un solide capital de ressources humaines, nous ne pouvons espérer jouir d'une économie forte et concurrentielle. Par ailleurs, il appert de plus en plus que sans une économie dynamique, nous ne pouvons espérer offrir à la population le niveau de bien-être social ou environnemental auquel elle aspire.

C'est à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Gro Harlem Brundtland, actuellement première ministre de la Norvège, que revient en grande partie le mérite d'avoir diffusé cette idée de par le monde. Dans son rapport final, intitulé *Notre avenir à tous*, la commission prônait la fusion des buts écologiques et économiques au profit à la fois de l'environnement de la planète et de ses habitants. Le développement durable, comme on l'appelle maintenant, offre au monde la réelle promesse d'atteindre ces deux objectifs fondamentaux.

En juin 1992, quelque vingt ans après la conférence historique de Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) se tiendra au Brésil. Environ 160 chefs d'État, représentant l'ensemble des membres des Nations Unies, se réuniront pour examiner cette relation décisive entre la santé environnementale et la santé économique de la planète. Ces dirigeants se concerteront alors pour tracer la voie du développement durable et axeront le débat sur les principaux changements à opérer pour assurer l'avenir. Le secrétariat de la CNUED a demandé aux participants de préparer certains documents en vue de la conférence et de son organisation. Ce rapport national en est un.

La préparation du Rapport national du Canada

Afin d'aider les pays à préparer leur rapport national, le secrétaire général de la CNUED a publié des lignes directrices à leur intention. Celles-ci demandent à chaque pays de présenter certains renseignements bien précis sur l'état de son environnement et de ses ressources naturelles, ainsi qu'une évaluation de son actuelle situation socio-économique. Le secrétaire général priait également les pays participants d'établir un bilan véridique du chemin parcouru vers la fusion des facteurs socio-économiques et écologiques au sein de l'appareil économique national. Enfin, le secrétariat de la CNUED soulignait l'importance d'assurer la participation de la plus grande diversité possible d'intervenants à la préparation des rapports.

Le Canada a fait état de son intérêt et de son engagement envers le principe de la participation à la rédaction de son rapport national dès la première rencontre du comité préparatoire de la CNUED, en août 1990. Si le rapport devait revêtir un caractère vraiment national, il allait de soi qu'autant de secteurs possibles du Canada participent à son élaboration.

Au Canada, la consultation de la population au sujet de la politique de l'environnement est désormais un rouage important du mécanisme d'élaboration des politiques. En août 1990 s'achevait l'une des plus vastes consultations publiques jamais tenues au Canada. Celle-ci avait pour objectif la préparation du *Plan vert du Canada*, la politique et le plan d'action du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Plus de 10 000 Canadiens représentant chaque secteur de la société ont fait connaître leur opinion au gouvernement. Des consultations portant sur une foule de sujets sont également en cours dans les provinces et les territoires.

La brièveté des délais impartis, outre le fait que de nombreux Canadiens avaient déjà fait connaître leur point de vue sur le développement durable, a joué contre la tenue de nouvelles consultations publiques pour la préparation du Rapport national du Canada. On a plutôt opté pour la création d'un comité directeur ayant pour mandat de solliciter l'apport des divers secteurs tout au long de la rédaction du rapport. On trouvera en annexe la composition du Comité directeur.

Le mandat du comité consistait à produire un rapport équilibré, afin de faire part au reste du monde des réussites de notre pays tout en signalant les obstacles à surmonter. Cela dit, nous espérons que ce document aidera les autres pays ainsi que l'ensemble de la communauté internationale à atteindre les objectifs de la CNUED.

Le Rapport national du Canada

Le Rapport national du Canada offre au monde un « instantané » du chemin parcouru par les Canadiens sur la voie du développement durable. Depuis vingt ans, soit depuis Stockholm, nous avons, de toute évidence, considérablement progressé. À certains égards, c'est avec soulagement que nous évoquons nos réalisations. En 1972, nombreux étaient les grands agents de l'économie canadienne qui faisaient fi de la pollution ou des autres problèmes de l'environnement. Aujourd'hui, rares sont ceux qui n'estiment pas primordial de relever les défis écologiques. La plupart croient aussi à la nécessité de les relever dans le cadre de notre économie. Voilà une grande réalisation qui a jeté les assises d'un progrès réel et substantiel.

Or, nous avons obtenu des succès tangibles dans nombre de secteurs d'importance. Par exemple, bien que la partie ne soit pas pleinement gagnée, le grave problème des pluies acides est en voie de se résorber. Toutes nos difficultés ne sont pas pour autant réglées peu s'en faut. La liste de problèmes de pollution et de mise en valeur des ressources qui sollicitent notre attention est imposante : elle va des problèmes locaux tels que le smog, la pollution des rivières, la présence de substances toxiques rémanentes dans nos écosystèmes, le gaspillage des ressources par certaines activités d'exploitation forestière, d'agriculture et de pêche en haute mer, à des problèmes

mondiaux tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète.

Tous les espoirs sont cependant permis. Au Canada, les attitudes ont évolué. Les Canadiens de toutes les couches de la société collaborent déjà à la recherche de solutions constructives. Certaines solutions nous obligeront à choisir entre divers buts importants, qu'il s'agisse de buts sociaux ou économiques; le compromis sera parfois de mise. Mais la population est fermement résolue à protéger l'environnement tout en préservant la santé et la compétitivité de l'économie. Or, c'est peut-être là le phénomène le plus important. Les Canadiens aspirent au changement et sont prêts à y travailler.

Comment lire le Rapport national du Canada

Ce rapport comporte trois grandes sections. La première donne un aperçu de l'économie, de la population et de l'environnement du pays, ainsi que de leurs rapports réciproques. On y présente le milieu géographique et économique du Canada, notamment un résumé de sa performance économique depuis 1972, ainsi qu'un bilan démographique, appuyé de quelques statistiques pertinentes. Ces renseignements économiques de base sont utiles dans la mesure où ils sont révélateurs de l'activité humaine. Puisque les agressions que subit le milieu naturel sont avant tout le fait de cette activité, et particulièrement des décisions des êtres humains, toute information qui éclaire le comportement humain nous aide à mieux comprendre les problèmes et les solutions en matière d'environnement. Qui plus est, l'examen de notre rendement économique peut aussi nous aider à savoir si nous utilisons les ressources du milieu à bon escient.

Cette première section présente également un résumé de l'état de l'environnement au Canada. On y recense certains éléments clés de l'environnement canadien, notamment l'air, l'eau et la faune, ainsi que les ressources forestières, halieutiques, agricoles, énergétiques et minérales. Nous entendons par là examiner les composantes de l'environnement du Canada, souligner leur importance tant sur le plan purement économique qu'à d'autres égards, moins concrets, et cerner les problèmes de l'environnement et les défis qu'ils posent.

La deuxième section met en lumière certains efforts déployés par le Canada pour intégrer les questions environnementales à l'économie canadienne, voire à toutes les dimensions de la société. On y met l'accent sur des contributions importantes que certains secteurs clés de la société ont apportées à la mise en œuvre du développement durable, qu'il s'agisse des gouvernements, des peuples autochtones du Canada, du milieu des affaires et de l'industrie, des groupes de défense de l'environnement, des syndicats, des organismes de développement, des femmes, des jeunes et des particuliers. Cette section est organisée par thème et par secteur. Parmi les principaux thèmes abordés, mentionnons la réforme des institutions, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, les démarches internationales, ainsi que les sciences et la technologie de l'environnement.

La troisième section ouvre des perspectives sur l'avenir qu'entrevoit la population canadienne. Notre intention n'est pas de présenter un consensus qui réunirait l'ensemble des Canadiens, mais plutôt un échantillon de ce qui se fait pour définir le développement

durable et faciliter sa mise en œuvre. Certaines initiatives sont de portée très générale et englobent le plein éventail des questions relatives au développement durable, tandis que d'autres portent sur des champs d'action plus restreints. En somme, l'on entend montrer qu'à bien des égards, les Canadiens s'affairent à préciser ce qu'ils entendent par le développement durable et comment ils ont l'intention de le réaliser.

Ce rapport est loin d'être complet. Tellement de choses ont été accomplies par tellement de gens depuis vingt ans qu'il serait vain d'espérer faire état de tous les travaux et réalisations de marque. Nous visons cependant à saisir l'esprit de l'époque, les faits saillants et les principaux changements auxquels elle a donné lieu. On trouvera des renseignements plus complets dans les ouvrages mentionnés dans les références.

PREMIÈRE SECTION :

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT AU CANADA

APERÇU

Le Canada est un vaste pays, recouvrant près de 10 millions de kilomètres carrés de forêts, de fermes, de lacs, de toundra et d'agglomérations urbaines. Ses 26,5 millions d'habitants occupent un territoire que baignent trois océans et que ceinture le plus long littoral du monde; il s'y trouve 7 p. 100 des terres de la planète. Quant au climat, c'est au Canada qu'est située la ville de plus d'un demi-million d'habitants la plus enneigée du monde (Winnipeg, au Manitoba). Par contre, à Victoria et dans les îles Gulf, au large de la Colombie-Britannique, le climat est doux et tempéré.

Le Canada est aussi un pays riche. Sa population jouit de l'un des niveaux de vie et de qualité de vie les plus élevés de la planète. Peuple cosmopolite, les Canadiens possèdent des antécédents ethniques, linguistiques et culturels des plus variés.

La richesse et le bien-être matériel du Canada reposent pour une bonne part sur l'abondance de ses ressources naturelles. Ses ressources ont toujours constitué la pierre angulaire de son économie, qu'il s'agisse des peuples autochtones qui puisaient dans la nature tout ce dont ils avaient besoin, des explorateurs en quête d'or et de fourrures, ou de l'économie telle que nous la connaissons aujourd'hui. Parmi ses ressources, le Canada compte près de 9 p. 100 des eaux douces de la planète et 10 p. 100 de ses forêts, ainsi que des réserves importantes de pétrole, de gaz, de charbon et de minerais.

Compte tenu de la vaste superficie du Canada et de la taille relativement faible de sa population, l'on pourrait être tenté de croire que les problèmes de l'environnement ne sont pas au premier plan des préoccupations des Canadiens. Or, ceux-ci ont signalé sans hésitation que les préoccupations touchant l'environnement étaient au premier rang des problèmes auxquels ce pays devait faire face.

Cette situation découle entre autres de ce que, malgré la faible densité de notre population par rapport au reste du monde (environ 2,7 habitants par kilomètre carré), une vaste majorité est concentrée dans le Sud, à moins de 100 kilomètres de la frontière américaine. Dans cette région, la densité démographique est élevée. Par conséquent, les grandes villes du Canada connaissent bon nombre des problèmes qui affligent les autres grandes villes de pays plus densément peuplés. Les problèmes tels que le smog, la pollution des eaux et la contamination de l'eau potable, qui ont tous une incidence sur la santé, conjugués avec les grandes questions environnementales telles que le réchauffement de la planète et l'appauvrissement de la couche d'ozone inquiètent les Canadiens.

Ce sont également les moyens par lesquels nous avons mis à profit notre source de richesse, c'est-à-dire nos ressources, qui expliquent l'acuité des préoccupations à l'égard de l'environnement. Nous avons utilisé nos ressources pour façonner une économie vigoureuse et un pays riche; ce faisant, nous en avons abusé. Nous avons pollué l'air à l'anhydride sulfureux et à l'ozone, nous avons déversé des substances

toxiques dans les eaux où nous puisons l'eau potable et nous avons laissé en friche de vastes superficies après y avoir prélevé les arbres. Nous avons aussi fait fi des répercussions de ces actions sur les peuples autochtones, à qui cette terre et ces ressources procuraient un mode de vie tout aussi sain que viable. Les Canadiens savent bien que ce n'est pas là une façon de traiter la source de leur niveau de vie, pas plus que ce n'est un état dans lequel léguer notre héritage aux futures générations de Canadiens ni aux citoyens de la planète.

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU CANADA

Le Canada se compose de dix provinces et de deux territoires qui s'étendent d'est en ouest sur quelque 7 000 kilomètres, regroupant quinze écozones différentes et six fuseaux horaires (voir fig. 1). Le Québec, avec ses 1,5 million de kilomètres carrés, est la plus grande province. L'Île-du-Prince-Édouard, qui ne compte que 5 660 kilomètres carrés, est la plus petite.

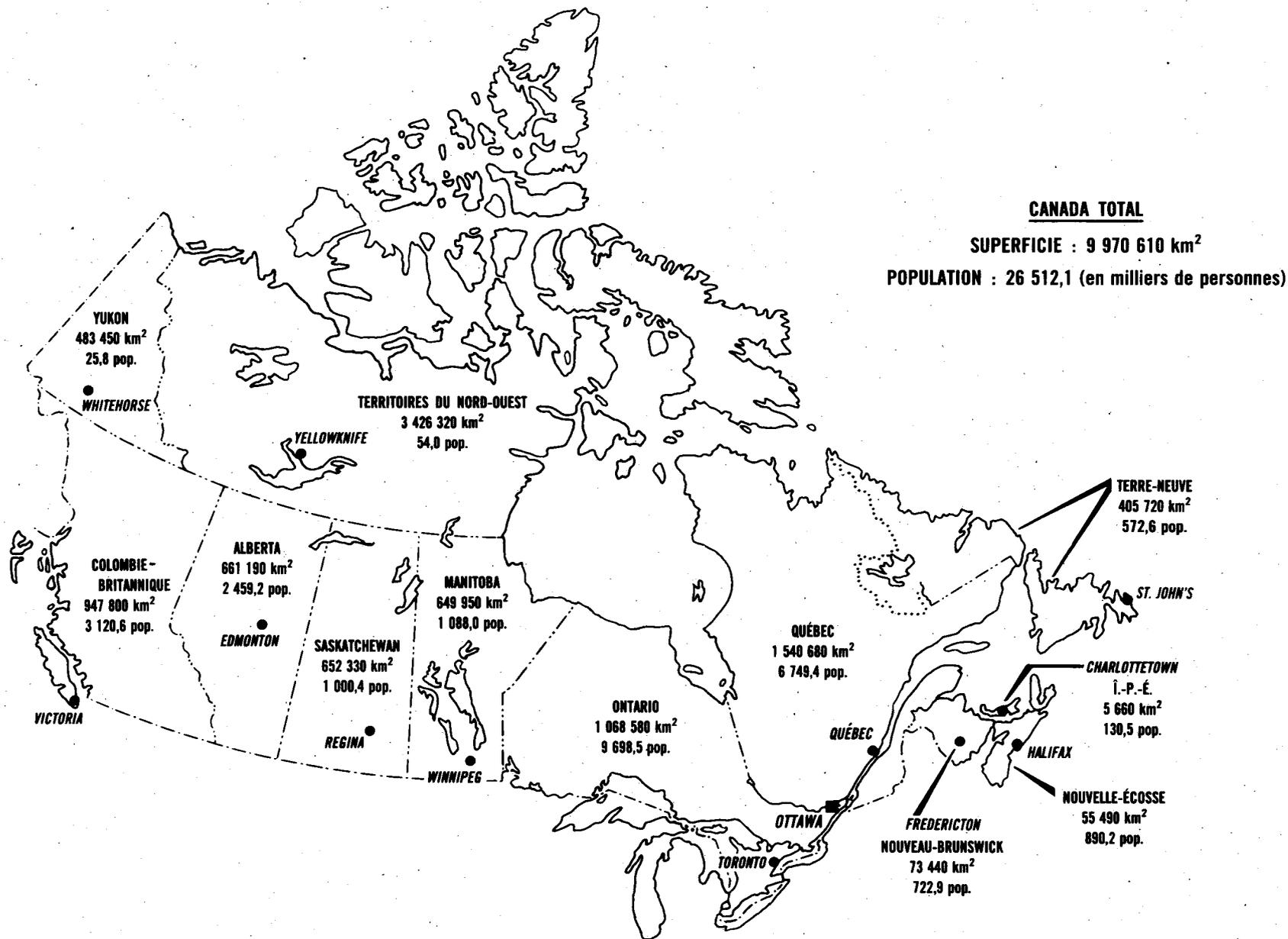
Sur le plan de la superficie, les sept écozones qui forment le nord du pays dominant le Canada (voir fig. 2). Pourtant, bien que ces écozones couvrent environ 5,3 millions de kilomètres carrés, soit à peu près 53 p. 100 de la surface du pays, moins de 0,5 p. 100 de la population y habite (voir tableau 1). Par contre, les plaines de forêts mixtes du sud de l'Ontario et du Québec, qui recouvrent moins de 2 p. 100 du territoire, accueillent 53 p. 100 de la population. C'est là qu'on trouve la région la plus densément peuplée du Canada. Ce corridor Québec-Windsor, comme l'appellent les Canadiens, est une étroite bande de terre qui longe les rives nord du lac Érié et du lac Ontario, ainsi que les deux rives de la portion canadienne du fleuve Saint-Laurent. C'est là qu'habitent plus de 50 p. 100 des Canadiens.

Les régions boréales, en grande partie recouvertes de forêts, s'étendent d'un bout à l'autre du pays, soit de Terre-Neuve, à l'est, jusqu'à la Colombie-Britannique, à l'ouest. Lieu d'implantation de nombreuses industries d'extraction, les régions boréales composent quelque 29 p. 100 de la superficie du Canada et accueillent environ 13 p. 100 de sa population.

Les Prairies canadiennes, qui composent près de 5 p. 100 de la superficie du Canada et où habite environ 15 p. 100 de la population, sont dominées par l'agriculture et par quelques grandes villes, notamment Winnipeg, Calgary et Edmonton. La région maritime de l'Atlantique, l'une des premières régions à être colonisées par les Européens, recouvre quelque 2 p. 100 de la superficie du Canada et accueille environ 8 p. 100 de sa population. L'écozone maritime du Pacifique et celle de la cordillère montagnarde recouvrent la plus grande partie de la Colombie-Britannique, soit environ 7 p. 100 de la superficie du Canada; quelque 11 p. 100 de la population y habite.

Le Canada connaît tout un éventail de climats mais, dans l'ensemble, le pays est plutôt froid. À Alert, dans l'extrême Arctique, le climat est très froid et sec, avec des températures si basses qu'on ne compte qu'en moyenne quatre journées sans gel par année. Il n'est pas rare que les températures atteignent - 40 °C; les précipitations se situent en deçà de 16 cm par année. Par contre, le climat de Victoria, sur la côte du Pacifique, est très doux (plus de 200 jours sans gel par année et quelque 90 cm de précipitations).

FIGURE 1 CANADA - FRONTIÈRES POLITIQUES, CAPITALES, SUPERFICIE ET POPULATION



Source : Statistiques Canada, avril 1991

FIGURE 2 ÉCOZONES DU CANADA

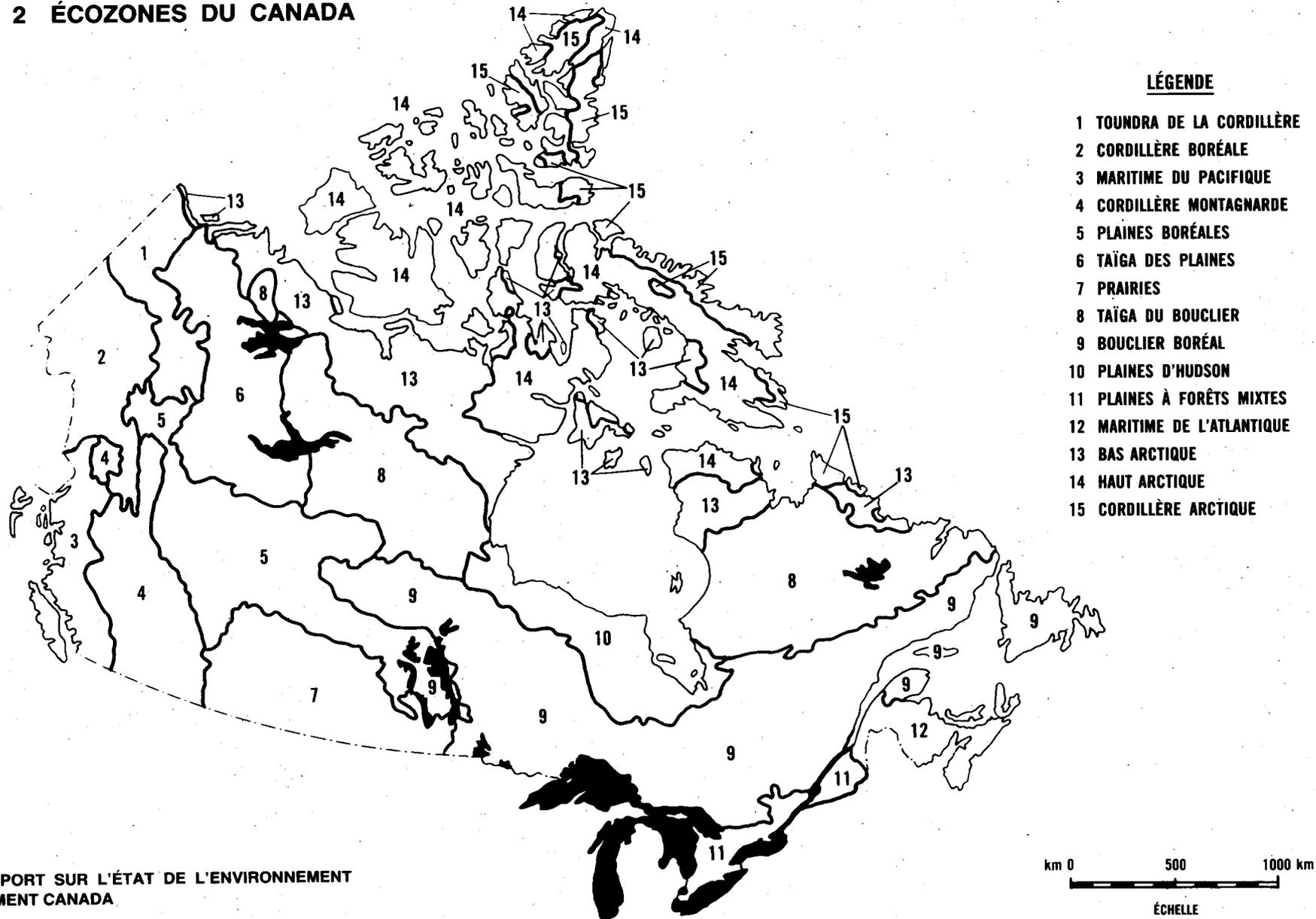


TABLEAU 1 - CARACTÉRISTIQUES DES ÉCOZONES TERRESTRES DU CANADA

ÉCOZONE	SUPERFICIE TOTALE (en milliers de km ²)	POPULATION (en milliers de personnes, 1986)	GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET VÉGÉTATION	CLIMAT	VOCATION ACTUELLE
TOUNDRAS DE LA CORDILLÈRE	282,3	0,5	Hautes terres montagneuses. Toundra alpine et arctique.	Froid, semi-aride, subarctique	Piégeage, chasse, loisirs, tourisme, mines
CORDILLÈRE BORÉALE	380,1	241,4	Hautes terres montagneuses, quelques collines et plaines. Boréale, toundra alpine et forêts clairsemées.	Modérément froid, montagneux et humide	Chasse, piégeage, exploitation forestière, loisirs, mines
MARITIME DU PACIFIQUE	282,6	2 165,3	Hautes terres montagneuses, quelques plaines côtières. Côtière, pruche de martels, pruche de l'Ouest.	Très humide, doux, maritime tempéré	Exploitation forestière, pêche, urbanisation, agriculture
CORDILLÈRE MONTAGNARDE	433,2	694,9	Hautes terres montagneuses et plaines intérieures. Végétation mixte; peuplements de conifères à champs d'armoise.	Modérément froid, de humide montagnard à aride	Exploitation forestière, agriculture, tourisme, loisirs
PLAINES BORÉALES	820,8	529,8	Plaines; quelques avant-monts. Peuplements de conifères et de feuillus boréaux.	Modérément froid, boréal humide	Exploitation forestière, agriculture, loisirs, piégeage
TAÏGA DES PLAINES	584,2	19,2	Plaines; quelques avant-monts. Forêts clairsemées; landes d'arbustes et terres humides.	De subarctique froid semi- aride à boréal humide	Chasse, piégeage, loisirs
PRAIRIES	521,9	3 828,5	Plaines; quelques avant-monts. Prairies mixtes d'herbes courtes; tremblaies.	Frais, semi-aride	Agriculture, urbanisation, loisirs
TAÏGA DU BOUCLIER	1 385,0	51,2	Plaines; quelques collines intérieures. Forêts clairsemées, toundra arctique et landes de lichens.	Humide, de boréal froid à subarctique froid semi- aride	Chasse, piégeage, loisirs
BOUCLIER BORÉAL	1 718,3	2 642,8	Plaines; quelques collines intérieures. Peuplements de conifères et de feuillus boréaux.	Froid, boréal humide	Exploitation forestière, mines, loisirs, tourisme
PLAINES D'HUDSON	392,1	7,2	Plaines. Terrains humides; toundra arctique et quelques peuplements de conifères.	De subarctique froid semi- aride à boréal froid	Chasse, piégeage, loisirs
PLAINES À FORÊTS MIXTES	151,8	13 347,5	Plaines; quelques collines intérieures. Peuplements mixtes de feuillus et de conifères.	De frais à boréal doux	Agriculture, urbanisation, loisirs
MARITIME DE L'ATLANTIQUE	163,4	1 971,7	Collines et plaines côtières. Peuplements mixtes de feuillus et de conifères.	Frais, maritime tempéré humide	Exploitation forestière, agriculture, pêche, tourisme
BAS ARCTIQUE	928,5	13,1	Plaines; quelques collines intérieures. Toundra arctique d'arbustes, d'herbes et de lichens.	Froid, arctique sec	Chasse, piégeage, loisirs, mines
HAUT ARCTIQUE	1 426,7	11,8	Plaines et collines. Toundra d'herbes et de lichens.	Très froid, arctique sec	Chasse, piégeage, loisirs, mines
CORDILLÈRE ARCTIQUE	260,3	1,7	Hautes terres montagneuses. Sans végétation, toundra arctique d'arbustes et d'herbes.	Extrêmement froid, arctique sec	Chasse

Comprend toutes les étendues d'eau douce dans les écozones, sauf le réservoir Smallwood, les lacs Athabasca, Reindeer, Winnipeg et Manitoba, le Grand lac des Esclaves, le Grand lac de l'Ours, les lacs Winnipegosis et Cedar.

Sources : Statistique Canada, *Activité humaine et environnement : un compendium de statistiques*, mars 1986.
Statistique Canada, division de l'environnement et des comptes du patrimoine, *Système d'information sur l'environnement*, 1991.
Environnement Canada, *Rapport sur l'état de l'environnement au Canada*, mai 1986.

Le Canada possède de nombreuses ressources naturelles. Ses réserves prouvées de pétrole s'élèvent à quelque neuf milliards de barils, tandis que ses réserves de gaz naturel dépassent les 2,85 billions de mètres cubes — soit assez pour durer trente ans au rythme de production actuel. Les réserves de charbon atteignent 6,6 milliards de tonnes, assez pour durer plus de cent ans au rythme de production actuel. Les forêts productives recouvrent environ 2,4 millions de kilomètres carrés, soit près de 25 p. 100 de la superficie du Canada. Le Canada assure 21 p. 100 du commerce mondial de produits forestiers.

À titre de grand producteur de bon nombre de métaux et de métalloïdes, le Canada jouit des réserves de minerais de fer, de nickel, d'or, d'uranium et de potasse parmi les plus élevées du monde. Quelque 30 p. 100 du nickel de l'Occident, 8 p. 100 de son minerai de fer et plus de 20 p. 100 de son zinc sont produits au Canada. Le pays est aussi au premier rang des producteurs de soufre, de potasse et d'amiante.

D'autres ressources naturelles abondent. Le Canada possède d'importants stocks de poissons et d'animaux. Des millions d'oiseaux chanteurs viennent d'aussi loin que du Brésil et de l'Argentine pour se reproduire durant les étés canadiens, aussi courts que productifs. Le Canada est aussi un lieu d'accueil pour une foule d'espèces typiques des habitats nordiques. Ses ressources ont, entre autres, contribué à faire du Canada l'une des dix principales destinations touristiques de la planète.

L'activité économique varie énormément d'une écozone à l'autre. Le Nord est dominé par la chasse, la pêche et le piégeage que pratiquent les autochtones, de même que par leur mode de vie, ainsi que par l'extraction minière, l'aménagement hydroélectrique et certaines activités de tourisme et de loisirs. Les plaines à forêts mixtes sont dominées par l'agriculture, les activités urbaines et la fabrication. Les régions boréales sont un lieu d'exploitation forestière, d'extraction minière, ainsi que de tourisme et de loisirs. Dans les Prairies, l'agriculture, l'exploitation du pétrole et du gaz et les activités urbaines sont répandues. Les deux écozones les plus à l'ouest sont dominées par l'exploitation forestière, la pêche, l'agriculture, la chasse et le piégeage, les activités urbaines et le tourisme. L'écozone maritime de l'Atlantique accueille les pêches, l'exploitation forestière, l'agriculture et le tourisme.

Deux données géographiques ont façonné la structure de l'économie canadienne. Tout d'abord, le gros de la population du pays habite d'importantes agglomérations urbaines séparées par de grandes distances le long d'une étroite bande de terre dans le sud du pays. Tout compte fait, 77 p. 100 des 26,5 millions d'habitants du pays habitent dans des villes et 60 p. 100 vivent dans les 26 plus grands centres urbains. Ensuite, la plupart de nos ressources naturelles se trouvent au nord des principaux centres manufacturiers et démographiques du Sud. Il s'ensuit l'obligation d'acheminer les ressources vers les centres et les marchés de fabrication et de distribuer les produits finis sur de longues distances d'un bout à l'autre du pays.

Notre consommation d'énergie pour « alimenter » ce besoin de transport est donc beaucoup plus élevée que celle des pays plus petits et plus densément peuplés. Le Canada a en outre mis en place une infrastructure vaste et perfectionnée pour les transports et les communications afin de soutenir son économie.

En raison de la grande diversité de climats, de topographie, de végétation, de ressources et d'activités économiques, les agressions à l'environnement varient considérablement d'un endroit à l'autre du pays. Dans les zones boréales, on se soucie avant tout de garantir une utilisation durable des forêts et de s'adonner à l'extraction minière sans polluer. Dans les écozones agricoles et urbaines, telles que les Prairies, les plaines à forêts mixtes et certaines parties de la côte ouest, on s'inquiète de la pollution de l'eau potable, de la congestion urbaine, de la perte d'habitats fauniques et de terres agricoles, ainsi que de la pollution de l'air. Tant sur la côte est que sur la côte ouest, le déclin des populations de poissons et les inquiétudes soulevées par les pratiques d'exploitation forestière ne sont pas sans importance. Dans l'Arctique, la contamination de la faune et des sources d'aliments par les substances toxiques est une préoccupation de premier plan.

LES TENDANCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Depuis vingt ans, le Canada a connu de nombreuses tendances en matière de développement qui éclairent à leur façon les enjeux des questions environnementales, économiques et sociales au Canada.

La performance économique globale

En règle générale, la performance économique d'un pays témoigne de son aptitude à créer de la richesse. C'est là une dimension importante, la capacité d'une société de créer de la richesse déterminant son aptitude à lancer de nouveaux programmes sociaux, notamment les programmes de bien-être social et les initiatives de protection de l'environnement, tout en assurant le maintien des services en place.

La croissance économique

L'on admet généralement que la croissance du produit intérieur brut (PIB) est une mesure imparfaite de la production réelle de l'économie, car elle ne tient pas vraiment compte des coûts liés à l'environnement; elle est néanmoins une mesure généralisée de la performance économique. Au Canada, la croissance économique des deux dernières décennies s'est avérée dynamique bien qu'inégale. La croissance réelle du PIB a atteint 3,3 p. 100 en moyenne de 1974 à 1990; par contre, c'est au cours de cette même période que le Canada affichait la chute la plus importante de sa croissance économique, soit -3,2 p. 100 en 1982. En 1990, le PIB réel a régressé, attestant ainsi le début d'une récession au Canada.

Le rythme de croissance économique a également ralenti depuis le milieu des années 1970, par suite des effets néfastes d'une montée des prix mondiaux du pétrole et de l'inflation sur la performance du monde industrialisé.

L'inflation et les taux d'intérêt

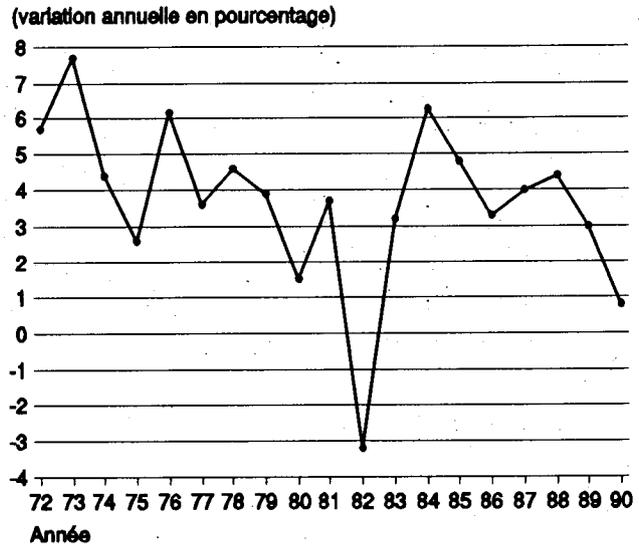
Dans l'ensemble, les taux d'intérêt ont chuté au Canada depuis 1970. Le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation est passé d'une moyenne de 9,7 p. 100 de 1974 à 1981 à 4,8 p. 100 en 1990. Les taux d'intérêt, par contre, sont demeurés élevés par rapport à ceux des principaux partenaires du Canada — particulièrement les États-Unis et le Japon — bien que l'écart entre les taux canadien et américain ait été comblé de moitié au cours de la dernière année. De plus, les taux d'intérêt au Canada sont moins élevés que dans de nombreux pays européens.

L'emploi, le revenu et la productivité

Depuis vingt ans, les taux de chômage sont demeurés relativement élevés au Canada, affichant une moyenne de 8,5 p. 100 de 1974 à 1990; on a observé de légères augmentations au cours de la dernière décennie comparativement aux années 1970. Cela témoigne en partie de l'augmentation du taux d'activité de la main-d'œuvre féminine.

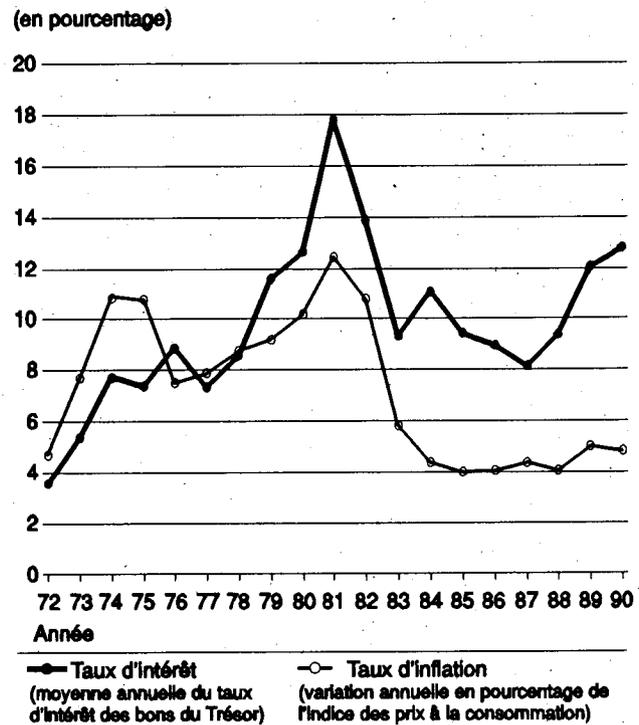
La croissance moyenne des revenus réels au Canada n'a cessé de diminuer depuis le début des années 1970, lorsque les taux de croissance annuelle atteignaient une moyenne de 4,3 p. 100. La croissance a connu une baisse marquée au cours de la première moitié des années 1980, en raison de la gravité de la récession de 1981-1982 au Canada. L'amélioration du rendement observée au cours de la seconde moitié des années 1980 traduisait avant tout la reprise qui a suivi la récession du début de la décennie.

Figure 3
Rendement du PIB du Canada



Source : Statistique Canada.

Figure 4
Taux d'intérêt et taux d'inflation



Source : Statistique Canada.

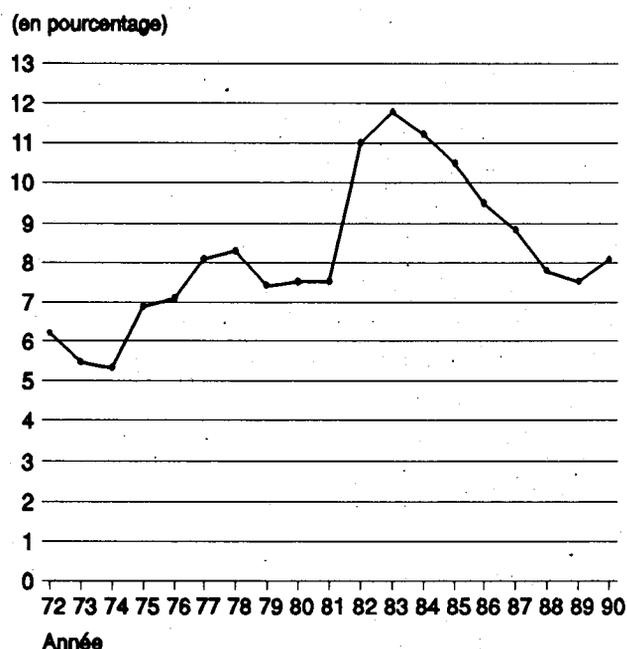
La croissance totale de la productivité des facteurs mesure à la fois la qualité du capital et du travail dans l'économie et l'efficacité de leur utilisation. Il s'agit de la mesure la plus générale du rendement d'une économie sur le plan de la productivité; elle permet de saisir les effets du niveau de compétence de la main-d'œuvre, de sa capacité de concevoir et d'adopter de nouvelles techniques, de la qualité tant des lieux de travail que du stock de capital, de l'efficacité des pratiques de gestion du personnel, ainsi que de la taille et de l'ampleur des installations de production. Au Canada, la croissance annuelle moyenne de la productivité est tombée d'environ 1,7 p. 100 de 1975 à 1979 à 0 au cours des années 1980. La croissance de la productivité canadienne est maintenant la plus faible du groupe des Sept, soit les sept principales économies industrialisées.

Le potentiel de croissance du niveau de vie économique, tel qu'exprimé en revenu réel par habitant, est fonction du rythme de croissance de la productivité globale.

La dette

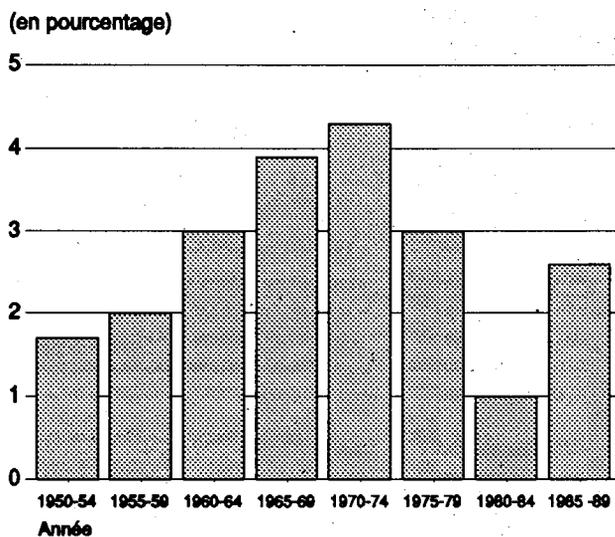
Malgré un ralentissement de la croissance des dépenses (y compris des dépenses d'infrastructure) et l'augmentation des revenus tirés de l'imposition directe et indirecte, l'augmentation des dépenses de l'État a dépassé la capacité de la plupart des gouvernements du Canada à engendrer des revenus. Au palier fédéral, il s'en est suivi deux décennies de déficit budgétaire et un accroissement considérable de la dette nationale. En dix années seulement, soit de 1980 à 1990, la conjugaison d'un manque à gagner permanent et de l'augmentation des intérêts sur la dette a

Figure 5
Taux de chômage au Canada



Source : Statistique Canada.

Figure 6
Revenu national net réel par habitant – moyenne quinquennale des taux de croissance annuelle



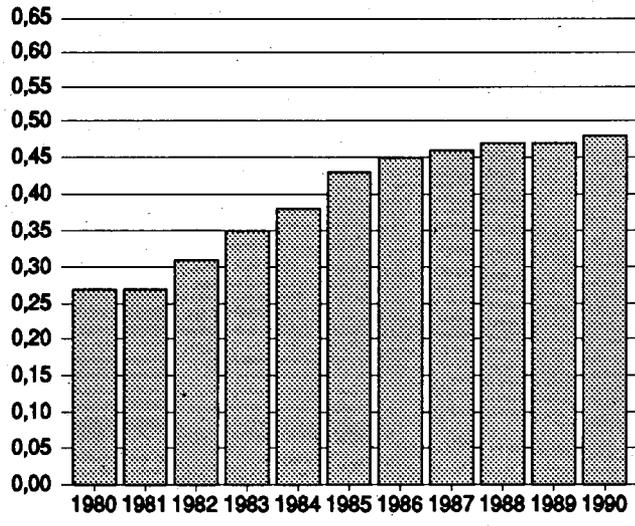
Source : ministère des Finances.

fait passer la dette fédérale de 81,9 milliards de dollars à 316,6 milliards, soit près de 50 p. 100 du revenu national tel que mesuré par le produit national brut (PNB).

Si l'on excepte quelques années, les dépenses globales des gouvernements provinciaux et municipaux du Canada ont aussi dépassé les revenus budgétaires au cours des deux dernières décennies.

Les conséquences de l'augmentation de la dette sont doubles. Tout d'abord, la demande d'infrastructures demeure sensiblement insatisfaite. Ensuite, une part importante des recettes de l'État doit être consacrée au service de la dette, réduisant d'autant les ressources disponibles pour de nouveaux projets. Au cours de l'exercice 1990-1991, le gouvernement fédéral s'est vu obligé d'affecter 28 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires au service de la dette publique.

Figure 7
Ratio de la dette du gouvernement fédéral par rapport au PNB



Source : *Revue de la Banque du Canada*, avril 1991.

La performance économique sectorielle

Il importe d'examiner le rendement de l'économie canadienne par secteur, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est ainsi possible d'imaginer d'où proviendront les futures atteintes à l'environnement. Par exemple, dans les industries en perte de vitesse, la croissance de l'utilisation des ressources est faible, mais la mise hors de service des installations peut poser des problèmes. La performance sectorielle permet aussi de repérer les secteurs qui auront le plus de difficulté à respecter, à court terme, des normes écologiques plus rigoureuses. Par exemple, si une industrie affiche des pertes depuis un certain temps, elle aura de la difficulté à lancer, à grands frais, de nouveaux programmes environnementaux.

Au cours des deux dernières décennies, on a observé une variation considérable dans le rendement économique des divers secteurs. Par exemple, l'industrie forestière a connu une croissance marquée et soutenue, tandis que l'extraction minière a plutôt chuté depuis vingt ans. D'autres encore, comme l'agriculture, n'ont connu qu'une très faible croissance. Par conséquent, l'aptitude des divers secteurs de l'économie à réagir aux problèmes de l'environnement est inégale.

L'agriculture

Dans l'ensemble, le rendement agricole du Canada n'a évolué que très peu durant les décennies 1970 et 1980, malgré une croissance réelle annuelle soutenue de la demande des principales industries de transformation (1 p. 100 ou plus par année) et une croissance généralement dynamique des exportations de blé, l'exportation la plus influente sur le secteur. L'industrie se remet des sécheresses qui l'ont accablée à la fin des années 1980, ce qui laisse entendre que la production agricole augmentera graduellement. Pour l'heure, l'agriculture est aux prises avec un problème de prix. En 1990, les prix de vente de l'ensemble du secteur étaient de quelque 7 p. 100 inférieurs à ceux de 1981. Les prix de vente agricole réels ne représentent que 45 p. 100 de leur niveau d'il y a dix ans; une telle situation occasionne de graves problèmes économiques dans le secteur.

Les pêches

Après les bénéfices procurés aux producteurs intérieurs grâce à l'extension des droits territoriaux, la croissance réelle des pêches et de la transformation du poisson a diminué, sans toutefois cesser tout à fait, au cours des deux premiers tiers des années 1980. Plus récemment toutefois, la réduction des quotas sur la côte est, qui traduisait la baisse des populations de morue du Nord et d'autres espèces, a eu de graves répercussions sur le secteur : réduction de la taille des prises et fermeture d'installations de transformation du poisson dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Toutefois, les prix de vente sont demeurés élevés.

Les forêts

En règle générale, le rendement réel de l'industrie forestière et des industries connexes (scieries et fabriques pour planage, plaquage et contreplaqué, ainsi que pâtes et papiers) a connu une forte croissance depuis trente ans. Bien que la hausse des coûts de production entraînée par le Softwood Lumber Agreement avec les États-Unis risque de ralentir la croissance des scieries et des fabriques pour planage durant une période relativement longue, la croissance devrait se maintenir. L'industrie des pâtes et papiers connaît actuellement une capacité excédentaire et une baisse des prix. Cependant, dans l'ensemble, les prix de vente du secteur ont assez bien tenu le coup au cours des années 1980 et en 1990.

L'extraction minière et la production de pétrole et de gaz

L'exception qui confirme la règle de la croissance dans certains secteurs est la baisse du secteur minier. Au sein de ce secteur, la plus grande faiblesse à long terme s'observe dans le secteur en amont du pétrole et du gaz, ainsi que dans la production de minerai de fer. En 1971 (exprimé en prix de 1981), le PIB réel du secteur du pétrole et du gaz s'élevait à 20 milliards de dollars; en 1981, ce chiffre n'était plus que de 10 milliards. Bien qu'on ait observé une certaine reprise depuis lors, la production est toujours de loin inférieure à celle d'il y a vingt ans. En 1990, les prix réels du pétrole et du gaz n'atteignaient qu'environ 50 p. 100 des prix de 1981.

Dans le cas du minerai de fer, la production réelle, en 1990, ne représentait qu'environ la moitié de celle de 1971, année où la production avait atteint un sommet en raison de la guerre du Viêt-nam et de la croissance généralement forte des pays industrialisés. La production intérieure d'acier a, dans l'ensemble, stagné durant la deuxième moitié des années 1970 et au début des années 1980 avant de diminuer récemment de façon sensible en raison de la récession nord-américaine. Qui plus est, les prix tant du minerai de fer que de l'acier ont été faibles ces dernières années.

La production de cuivre, de nickel, de zinc et de métaux précieux a atteint un sommet en 1974. L'activité réelle a par la suite décliné (d'environ 20 p. 100) et se situe maintenant à peu près au même niveau que celui observé au début des années 1960. En règle générale, les prix de vente se sont maintenus durant les années 1980.

La fabrication

La croissance réelle des industries manufacturières est dans l'ensemble dynamique, à quelques exceptions près, notamment les produits de viande et de volaille, où l'on a observé une baisse de 9 p. 100 de 1981 à 1990. Cette dimension de la transformation des aliments, ainsi que la production de produits laitiers, risque de continuer d'être en difficulté en raison de la libéralisation des échanges avec les États-Unis et des réductions plus générales des tarifs sur les aliments transformés en vertu du GATT. Les producteurs de boissons alcooliques, notamment les viticulteurs, ont déclaré en 1990 un PIB inférieur de 22 p. 100 à celui de 1981. La fabrication de produits du tabac a aussi chuté sensiblement (de 41 p. 100), à cause, du moins en partie, du succès des campagnes antitabac.

Pour ce qui est des biens durables, la production de machinerie agricole, de matériel ferroviaire roulant et de navires (malgré une augmentation sensible de la demande de frégates militaires) a connu des pertes de 35 p. 100 ou plus durant les années 1980.

La performance régionale

Le Canada est composé de régions aux économies fort différentes. L'importance pour l'environnement du rendement économique de chaque région est analogue à celle du rendement sectoriel. En d'autres termes, le rendement économique permet de se faire une idée tant des agressions que des secteurs qui seront le plus sensibles à un resserrement à court terme des normes de respect de l'environnement.

L'économie des provinces de l'Atlantique est dominée par une production tributaire de l'exploitation des sols et de la mer. Dans les provinces des Prairies, l'agriculture et la production de pétrole et de gaz fournissent le gros des exportations. L'économie de la Colombie-Britannique dépend tout particulièrement des forêts et des pêches. La fabrication est la principale activité de production économique des provinces du centre, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec. Tandis que les autres producteurs de biens sont proportionnellement moins importants pour l'économie de la région centrale, cette même région affiche la plus forte production nationale dans le secteur de l'agriculture et du

traitement des aliments, de l'industrie forestière et des industries de fabrication connexes, de l'extraction des métaux et de la fabrication de métaux primaires, de l'extraction et de la fabrication des métalloïdes, et des produits chimiques.

Le rendement économique a varié d'une province à l'autre, tout comme il a varié d'un secteur à l'autre. La Colombie-Britannique et l'Ontario ont connu la plus forte croissance économique de 1985 à 1990, soit une moyenne respective de 4,2 et de 4,0 p. 100. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont joui d'une croissance supérieure à la moyenne, tandis que le Manitoba, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse se situaient sous la moyenne nationale. Terre-Neuve et l'Alberta ont connu les plus faibles taux de croissance au cours de la même période, soit 2,2 et 2,4 p. 100 respectivement.

La structure économique du Canada

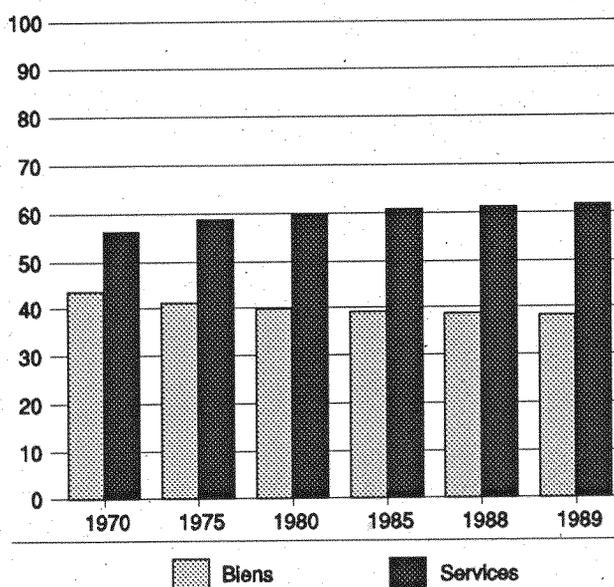
Toute étude des rapports entre l'économie et l'environnement doit tenir compte de la structure économique du Canada; en effet, les pressions exercées sur l'environnement évoluent au rythme des fluctuations économiques. En règle générale, le secteur tertiaire impose moins d'agressions au milieu local que celui de la fabrication de biens.

Au cours des quelques dernières décennies, c'est la production de « services » qui a pris le plus d'ampleur. Ce secteur comprend les transports et les communications; la finance, l'assurance et l'immobilier; les services gouvernementaux; le commerce de gros et de détail; et les services communautaires, commerciaux et personnels. En 1963, ces services représentaient environ 53,7 p. 100 de la production totale de l'économie. En 1989, ce pourcentage était passé à 61,3 p. 100. Le secteur tertiaire assure maintenant presque 79 p. 100 des emplois.

Par contre, la production de biens, y compris la production des industries extractives, est passée de 46,3 à 38,7 p. 100 au cours de cette même période. Malgré le moindre apport de ce secteur, les industries productrices de biens occupent toujours une place importante au sein de l'économie

Figure 8
Produit Intérieur brut par secteur

(en pourcentage du total)



Note : comprend à la fois le secteur commercial et le secteur non commercial.

Source : Statistique Canada.

canadienne; la situation devrait demeurer sensiblement la même dans un avenir prévisible. Ces industries produisent le gros de nos exportations : aussi vaste soit-il, le secteur des services a comme fonction première de les appuyer. Tout fléchissement du secteur de la production des biens se répercute sur le rendement de l'ensemble de l'économie.

Le rôle du commerce

La croissance économique du Canada et son aptitude à engendrer la richesse dépendent de plus en plus du commerce. Cette situation s'inscrit dans la mondialisation de l'économie, où les biens et services sont produits dans des pays qui jouissent d'un avantage comparatif avant d'être échangés avec d'autres pays. Le Canada est actuellement la huitième plus grande nation commerçante du monde. Notre économie s'est axée de plus en plus sur les exportations au cours des trente dernières années, la croissance des exportations surpassant la croissance économique. Par conséquent, les exportations, qui ne représentaient que 15 p. 100 de la production en 1960, en représentent aujourd'hui 30 p. 100.

Au fil des ans, les échanges du Canada, qui se faisaient surtout avec l'Europe et particulièrement la Grande-Bretagne, se sont déplacés vers les États-Unis et le Japon. Aujourd'hui, les États-Unis sont notre plus important partenaire commercial; ils reçoivent environ les trois quarts de nos exportations et nous fournissent près des deux tiers de nos importations. Cet accroissement du commerce avec les États-Unis témoigne en partie de la structure géographique du Canada, où les vastes marchés américains sont souvent plus près des centres de production canadiens que les autres marchés canadiens. Par conséquent, les forces du marché orientent de plus en plus le commerce dans une direction nord-sud plutôt qu'est-ouest.

Les produits manufacturés représentent une part de plus en plus importante des exportations canadiennes; ne composant que 10 p. 100 des exportations en 1960, ils s'élevaient à plus de 40 p. 100 en 1990. Toutefois, le Canada demeure fortement tributaire de l'exportation des ressources naturelles. Parmi le groupe des Sept, c'est au Canada que les biens non transformés occupent la plus grande part du total des exportations. L'accroissement du niveau de biens à valeur ajoutée aux exportations est l'une des perspectives qui s'offrent au Canada.

L'énergie a joué un rôle de premier plan dans le commerce international du Canada. Les exportations d'énergie représentaient 6 p. 100 du total des exportations canadiennes en 1970 et 10 p. 100 en 1986 : le pétrole brut et le gaz naturel composaient le gros de ces exportations. Le Canada demeure un important exportateur de charbon, ainsi qu'un producteur et un exportateur d'uranium de premier plan.

Le Canada est le plus important exportateur de minéraux dans le monde et arrive au quatrième rang des producteurs diversifiés de minéraux pour la production de minerais autres que des combustibles derrière l'Union soviétique, les États-Unis et l'Afrique du Sud. Les exportations de ressources renouvelables sont importantes tant pour l'économie du Canada que pour celle de la planète. En 1986, le Canada était le plus important

exportateur de produits de la pêche; en 1989, il représentait 21 p. 100 de la valeur du commerce mondial de produits forestiers. En 1986, près de 26 p. 100 de l'ensemble des exportations de blé du monde provenaient du Canada.

LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE

La richesse et le revenu sont d'importants indicateurs de la situation économique qui, à son tour, offre un mécanisme valable pour évaluer le bien-être économique des habitants du Canada. Outre les niveaux absolus de richesse et de revenu, la répartition de la richesse et du revenu entre les divers groupes de particuliers et les régions est également significative, particulièrement sur le plan de l'équité sociale. Cette section présente un aperçu des tendances dans la répartition de la richesse et du revenu au Canada.

La répartition de la richesse au sein des foyers canadiens

Comparativement au revenu, la richesse ou la valeur nette, comme on l'appelle parfois, offre une mesure plus précise de la situation économique d'un particulier. En effet, à la différence du revenu, qui ne procure qu'un « instantané » du bien-être économique, la richesse tient compte de l'accumulation passée tant du revenu que de la dette et offre donc un portrait plus fidèle de la maîtrise exercée par une personne sur son temps et ses ressources. Le tableau 2 présente les résultats de trois enquêtes sur la richesse réalisées auprès de foyers canadiens en 1970, en 1977 et en 1984. Les résultats de ces enquêtes révèlent en somme que le niveau moyen de la richesse des foyers au Canada s'est accru sensiblement au cours de cette période de quatorze ans, grâce en partie à la participation accrue des femmes à la population active. Par ailleurs, la répartition de la richesse entre les foyers n'a que peu évolué.

TABLEAU 2
RÉPARTITION DE LA RICHESSE, SELON LE REVENU
Canada 1970, 1977 et 1984
(en milliers de dollars de 1984)

Quintile de revenu	1970	1977	1984
	(part en pourcentage)		
1	10,4	9,0	6,1
2	13,8	12,8	12,4
3	14,0	15,0	16,4
4	19,0	19,0	20,3
5	42,8	44,3	44,8
Moyenne par foyer	44,4 \$	68,2 \$	85,3 \$

Source : Statistique Canada, n° de catalogue 13-588.

Le tableau 2 laisse entendre que la répartition de la richesse entre les Canadiens est quelque peu concentrée lorsqu'on l'examine dans l'optique du revenu des foyers. De 1970 à 1984, plus de 40 p. 100 de la richesse personnelle était concentrée dans des foyers appartenant au quintile de revenu supérieur, tandis qu'environ 65 p. 100 de la richesse appartenait à ceux relevant des deux groupes de revenu supérieur. À l'autre bout de l'échelle des revenus, les foyers du premier quintile ne possédaient que 11 p. 100 de la richesse totale en 1970; en 1984, cette part n'était à peine plus que de 6 p. 100.

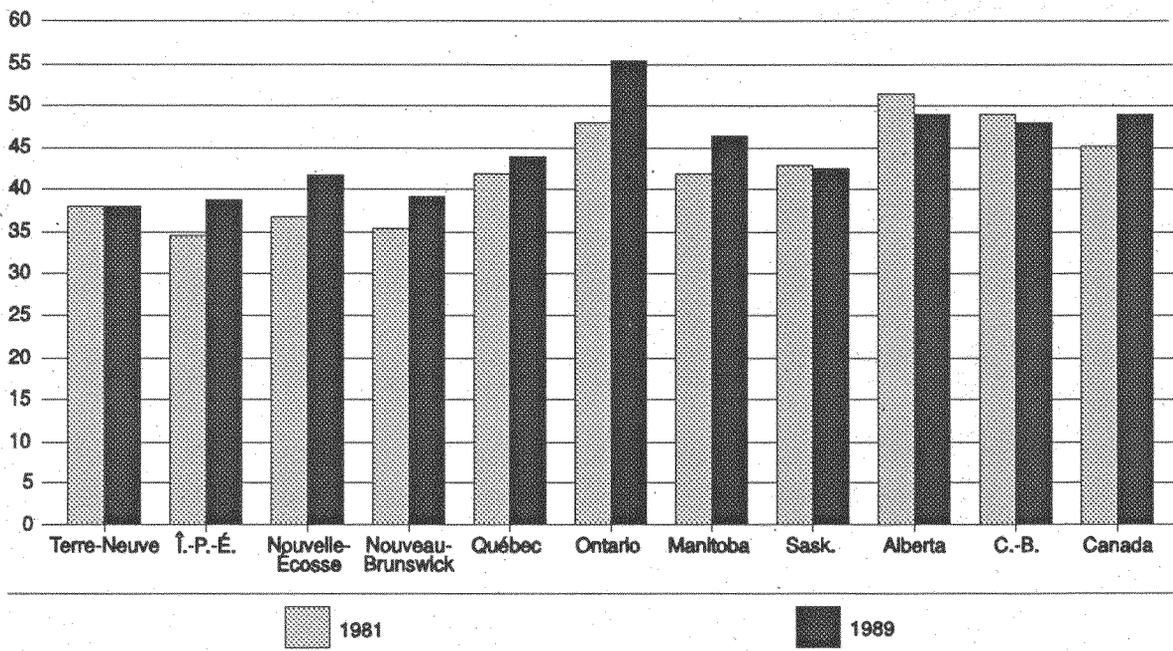
Un examen de la répartition de la richesse selon l'âge fait apparaître certains résultats d'intérêt. Les foyers dirigés par des personnes de 45 à 65 ans sont, en règle générale, plus riches que le foyer canadien moyen; les foyers dirigés par des personnes de moins de 45 ans ont tendance à posséder moins de richesse que la moyenne canadienne. Les foyers dirigés par des personnes de plus de 65 ans sont plus riches que le foyer moyen, quoique dans une proportion moindre que les 45 à 65 ans. Toutefois, chez les personnes de 65 ans et plus, il y a lieu de croire que le revenu et la rémunération des femmes représentent à peine la moitié de ceux des hommes.

La répartition du revenu selon les régions

Sur le plan régional, la répartition du revenu familial moyen est inégale. Exprimé en dollars constants, le revenu moyen des familles des provinces de l'Atlantique a été et demeure le plus faible au Canada. Bien que l'écart entre le revenu de la famille canadienne moyenne et celui des foyers de la Nouvelle-Écosse se soit rétréci de 1981 à 1989, cet écart est demeuré relativement constant ou s'est creusé davantage dans le cas des autres provinces de l'Atlantique.

Figure 9
Revenu moyen des foyers, 1981 et 1989

(en milliers de dollars constants de 1989)



Au début des années 1980, les foyers de l'Alberta jouissaient du revenu familial moyen le plus élevé de toutes les provinces canadiennes; suivaient ceux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. En 1989 toutefois, le revenu moyen des familles de l'Ontario était passé en première place, tandis que celui des familles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique était équivalent ou inférieur à celui du foyer moyen. De 1981 à 1989, le revenu réel moyen de l'ensemble des familles canadiennes a augmenté d'environ 8,5 p. 100, soit un peu plus de 1 p. 100 par année. Le revenu des familles ontariennes a connu la plus forte augmentation au cours de cette période, soit quelque 15 p. 100, tandis que celui des familles de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique a chuté.

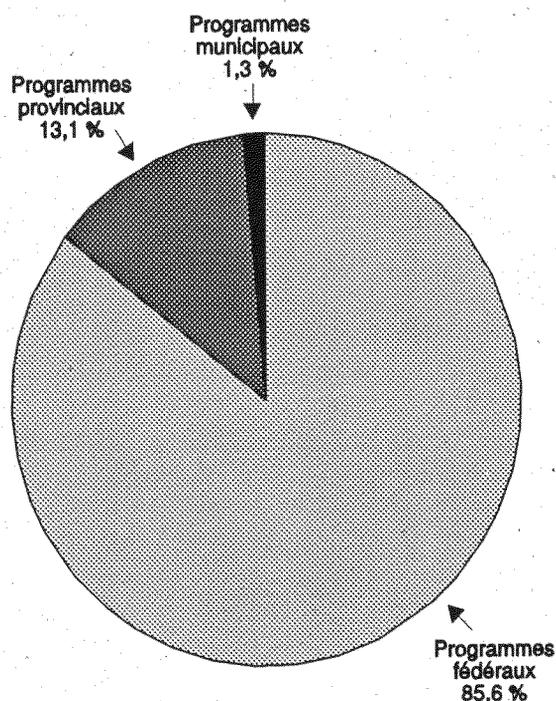
Le revenu et la rentabilité des entreprises

L'industrie privée procure une part fort importante de l'ensemble du revenu national. Les bénéfiques et les autres revenus de placement de l'ensemble du secteur industriel ont augmenté d'environ 7,5 p. 100 de 1980 à 1989, bien que la récente récession ait porté atteinte à cette rentabilité. Sans oublier que la rentabilité d'une industrie peut fluctuer d'une année à l'autre, surtout dans le cas des industries extractives, on observe que les pêches, les communications et la finance, ainsi que l'assurance et l'immobilier, ont affiché la plus forte augmentation annuelle moyenne de leurs bénéfiques au cours de cette période. Par contre, les bénéfiques et le rendement des investissements des mines, du pétrole et du gaz, et de l'entreposage ont plutôt connu une baisse depuis dix ans.

La sécurité sociale au Canada

Les trois paliers de gouvernement du Canada exécutent une vaste gamme de programmes de sécurité sociale destinés à assurer aux habitants du pays les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. En 1987, le gouvernement fédéral a versé 85 p. 100 des 54 milliards de dollars consacrés à la sécurité sociale. Les programmes destinés à la satisfaction des besoins de groupes particuliers représentent le gros des dépenses du gouvernement fédéral (en particulier le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada, le régime des rentes du Québec, la sécurité

Figure 10
Dépenses au chapitre de la sécurité sociale, 1987



de la vieillesse et l'assurance-chômage). L'aide sociale provinciale, par contre, est axée en grande partie sur la satisfaction des besoins d'un vaste éventail de personnes requérant un revenu de base vital.

Les programmes de l'État représentent environ 11 p. 100 du revenu gagné par l'ensemble des familles et des particuliers du Canada; dans les groupes à plus faible revenu cependant, ce pourcentage est sensiblement plus élevé. Dans le cas des familles et des personnes au revenu inférieur à 10 000 \$, les paiements de transfert représentent quelque 70 p. 100 du revenu total. Cette part diminue rapidement à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des revenus : les familles dont le revenu dépasse 40 000 \$ reçoivent moins de 5 p. 100 de leur revenu de telles sources.

LA POPULATION ET LA DÉMOGRAPHIE

L'évolution démographique du Canada aura des répercussions tant sur son économie que sur son environnement. La croissance de la population active et d'autres facteurs fondamentaux influenceront sur les perspectives de rendement économique à long terme. En ce qui a trait à l'environnement, c'est l'interaction entre les personnes et l'environnement qui a donné lieu aux problèmes écologiques; plus il y a de personnes, plus il y a d'interactions avec l'environnement. Bien que cette augmentation n'entraîne pas nécessairement une dégradation supplémentaire de l'environnement, elle signifie toutefois un stress supplémentaire, particulièrement dans les régions densément peuplées.

La population

La croissance et la fécondité

En 1990, le Canada comptait 26,5 millions d'habitants. La croissance démographique moyenne, qui atteignait 2,8 p. 100 après la Seconde Guerre mondiale, n'a cessé de diminuer depuis 1957. La population canadienne augmente actuellement à un rythme de 1,1 à 1,3 p. 100 par année. Cette décélération de la croissance dépend d'une baisse dramatique du taux de fécondité, tel que mesuré par le nombre d'enfants par femme en âge de procréer. Le taux de fécondité a atteint un sommet de 3,9 du milieu à la fin des années 1950 avant de tomber aux environs de 1,7 ou 1,8 p. 100. Bien que l'espérance de vie n'ait cessé d'augmenter au Canada (pour atteindre 80 ans pour les femmes et 73 pour les hommes), elle n'a que peu compensé la baisse du taux de fécondité; celui-ci est maintenant inférieur au niveau de « remplacement » estimatif de 2,1.

L'immigration

L'immigration est désormais un facteur primordial de la croissance de la population canadienne. L'immigration est depuis longtemps importante pour le Canada. Bien que les taux annuels d'immigration fluctuent en fonction des cycles économiques et des événements sur la scène mondiale, le Canada a accueilli en moyenne de 140 000 à 150 000 immigrants par année depuis la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement

du Canada s'est engagé à accueillir 250 000 immigrants par année au début des années 1980. Compte tenu de la baisse du taux de fécondité, il y a lieu de croire que l'immigration jouera un rôle de plus en plus important dans la croissance démographique du Canada. En 1990 par exemple, 208 400 personnes sont venues au Canada, ce qui explique les 57 p. 100 du changement démographique au cours de cette année-là; même en tenant compte de l'émigration, le nombre net d'immigrants en 1990 (162 500) représentait 44 p. 100 de l'évolution démographique.

Les immigrants arrivent maintenant surtout de régions extérieures aux sources européennes « traditionnelles ». En 1987 par exemple, quelque 45 p. 100 des immigrants provenaient d'Asie; moins de 40 p. 100 venaient d'Europe et des autres régions de l'Amérique du Nord. L'origine des autres immigrants (15 p. 100) se répartissait à peu près également entre l'Amérique du Sud et l'Afrique. Compte tenu de l'actuelle politique de l'immigration du gouvernement, qui met l'accent sur la réunification des familles, les réfugiés et d'autres déterminants non économiques de l'immigration, le Canada entend recevoir environ 150 000 personnes par année qui immigreront pour des raisons autres qu'économiques. Il est donc permis de croire que les immigrants proviendront de plus en plus de sources « non traditionnelles ».

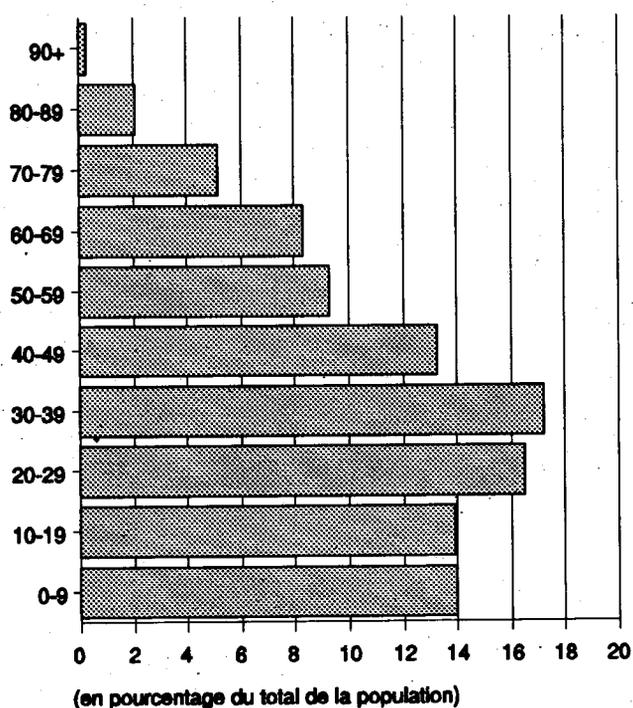
Le profil démographique

Le taux de natalité élevé de l'après-guerre a dominé le profil démographique des années 1960 et 1970, soit le début de la génération du *baby-boom*. Dans l'ensemble, cette poussée est maintenant terminée au Canada et, à l'heure actuelle, on observe une répartition relativement uniforme de la population, par groupe d'âge, avec une légère supériorité numérique du groupe qui amorce sa participation à la population active. Il faut toutefois signaler que cette tendance générale connaît d'importantes exceptions. Par exemple, dans de nombreuses collectivités autochtones, plus de 50 p. 100 de la population est âgé de moins de 15 ans.

Fait intéressant, 44 p. 100 de la population de 29 ans ou moins a reçu ou reçoit son instruction à une époque où l'on devient de plus en plus sensible à l'importance de l'environnement au Canada. Par conséquent, le niveau global de sensibilisation à l'environnement de la société canadienne continuera vraisemblablement de s'accroître.

Figure 11
Répartition de la population par
groupe d'âge, 1990

(groupes d'âge, années)



Source : Informetrica Ltd.

L'immigration actuelle et passée a légué au Canada un riche patrimoine ethnique et linguistique, bien que l'anglais ou le français, les langues officielles du Canada, soient parlées par près de 90 p. 100 des foyers, selon le recensement de la population de 1990. L'italien, le chinois et les langues autochtones (parlées dans quelque 100 000 foyers) comptent parmi les exceptions notables.

Les principaux groupes ethniques (comptant au moins 300 000 personnes) outre les Anglais, les Français ou les autochtones (dont le nombre atteindrait un million de personnes), sont les Hollandais, les Allemands, les Ukrainiens, les Italiens et les Chinois. Ces groupes ethniques composent une grande partie de la population des centres urbains. Par conséquent, dans les trois plus grandes villes du Canada, les immigrants représentaient la proportion suivante de la population : Toronto (41 p. 100), Vancouver (39 p. 100) et Montréal (21 p. 100).

L'évolution démographique et la croissance de la population active

Au sein de la population en âge de travailler, la participation à la population active est de 67 p. 100. Cela comprend des taux de participation des hommes de plus de 90 p. 100 dans leurs années de plus grande productivité (25 à 54 ans) et de plus de 75 p. 100 chez les femmes. Depuis trente ans, on remarque une tendance marquée à la baisse du taux de participation des personnes de plus de 54 ans. Cela témoigne du succès considérable qu'a connu le pays dans la mise en œuvre de programmes d'assurance sociale et d'assurance privée, et d'autres régimes d'épargne. L'autre tendance notable est la participation des femmes à la population active. Chez les femmes de 15 à 54 ans, le taux de participation approche, à quelques points de pourcentage près, celui des hommes.

Les taux d'inscription dans les universités laissent croire que des progrès considérables ont été réalisés en vue d'assurer l'égalité d'accès aux emplois de prestige. Il reste cependant qu'au palier postsecondaire, les femmes privilégient les disciplines traditionnelles telles que l'éducation, les beaux-arts, les humanités et les soins infirmiers. Selon des études, la discrimination salariale basée sur le sexe persiste.

Dans l'ensemble, l'évolution démographique et les taux d'activité ont influé de façon décisive sur la croissance de la main-d'œuvre canadienne. Au cours des années 1970 et jusqu'en 1981, la population active évoluait à un rythme d'environ 3 p. 100 par année. La croissance n'est plus que de 1,4 p. 100 environ. La modification de la composition de la population active et la réduction du nombre de jeunes travailleurs se sont révélées tout aussi importantes. De 1981 à 1990, le nombre de travailleurs et de travailleuses âgés de 15 à 24 ans a chuté de 13 p. 100. Alors que l'évolution antérieure de la population active favorisait l'adoption de solutions à forte intensité de travail, elle commence maintenant à favoriser une production à forte intensité de capital. De plus, dans le cas des producteurs du secteur primaire, ainsi que dans de nombreuses autres industries productrices de biens, la moindre disponibilité de jeunes travailleurs et travailleuses pourrait imposer des contraintes d'importance.

L'ÉTAT DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

Les forêts

Le Canada est un pays forestier, troisième au monde quant à la superficie de ses forêts, après l'URSS et le Brésil. Environ 45 p. 100 du pays, ou 453 millions d'hectares, sont recouverts d'arbres, ce qui représente 10 p. 100 de la ressource mondiale. On estime à 244 millions d'hectares la superficie de forêts productives. La ressource forestière relève avant tout des provinces, qui gèrent environ 80 p. 100 des terres forestières du Canada. Onze pour cent des forêts relèvent de la compétence fédérale et 9 p. 100 appartiennent au secteur privé.

Les forêts tempérées s'étendent d'un bout à l'autre du pays dans une mosaïque de peuplements de première et de deuxième repousse, à diverses étapes de maturité. La vaste forêt boréale est la plus importante région forestière du pays. Elle forme une bande ininterrompue de Terre-Neuve et de la côte du Labrador, à l'est, jusqu'aux montagnes Rocheuses, à l'ouest, et au Yukon et à l'Alaska, au nord. Les principaux conifères de cette région sont l'épinette, le mélèze, le sapin et le pin. On trouve certains bouleaux et peupliers dans le centre et dans le centre-sud. On remarque plusieurs régions de conifères dans l'Ouest, caractérisées par le Douglas taxifolié, la pruche, le sapin, le cèdre rouge de l'Ouest et plusieurs espèces d'épinette et de pin. Les forêts mixtes de l'est du Canada comprennent avant tout des pins, des pruches et des bouleaux associés aux espèces dominantes de feuillus tels que l'érable, le chêne, le tilleul et l'orme. Les espèces boréales telles que l'épinette, le pin, le sapin baumier, le peuplier et le bouleau, sont plus abondantes dans la partie nord de ces forêts mixtes.

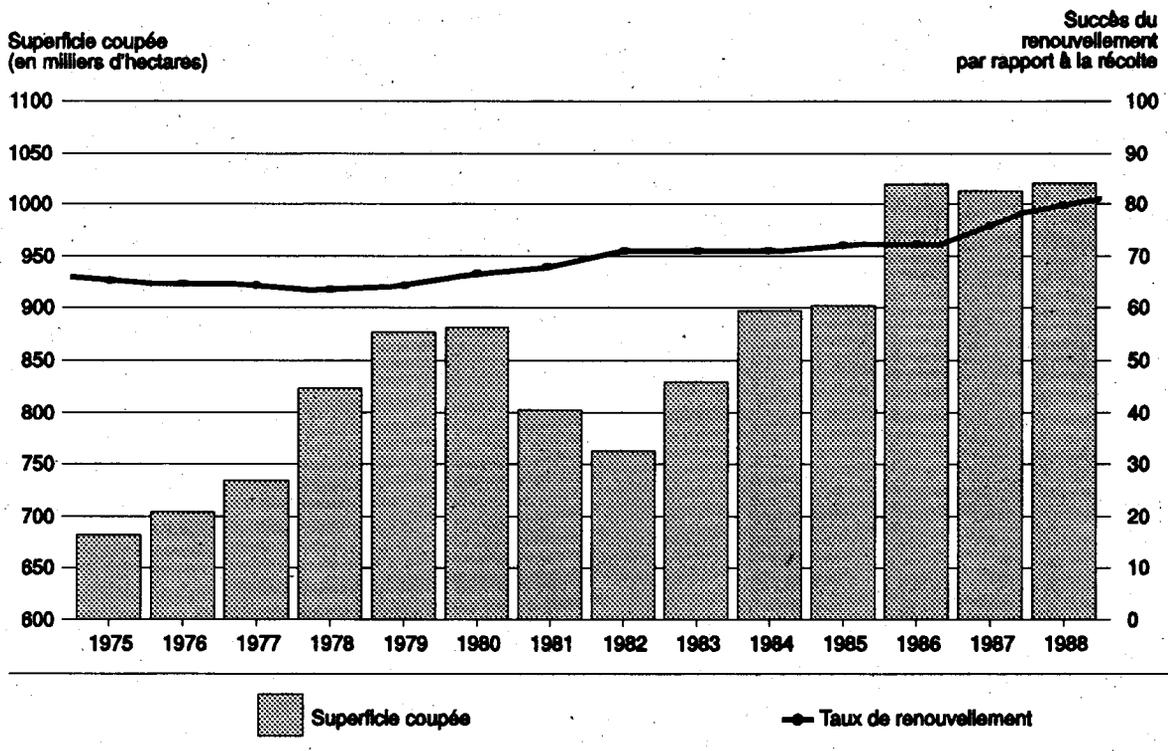
Sur le plan de l'environnement, les forêts canadiennes sont un élément vital du système de vie de la planète. On y trouve, comme dans celles du reste de la planète, un important pool génétique de plantes et d'animaux; elles modèrent la température, les précipitations et les autres conditions climatiques; elles enrichissent et protègent la fertilité du sol; elles règlent la quantité et la qualité de l'eau; et elles offrent un habitat à la faune. Elles servent aussi de puits de carbone.

Sur le plan économique, les forêts du Canada alimentent en ressources la plus vaste industrie du pays. Plus de 7 000 entreprises, dont 75 p. 100 sont détenues par des Canadiens, ont produit 3,4 p. 100 du produit intérieur brut du pays en 1989. La valeur des expéditions (avant tout de la pulpe, du papier et du bois d'œuvre) s'élevait à 49 milliards de dollars en 1989, dont 23 milliards de dollars ont été exportés, ce qui a valu au Canada la réputation du plus grand exportateur de produits forestiers du monde. De plus, nos forêts contribuent à l'industrie du tourisme et des loisirs dont la valeur atteint plusieurs milliards de dollars.

L'importance sociale des forêts est incontestable. Près de 900 000 personnes, soit 1 sur 15, tirent leur gagne-pain des forêts, et 350 collectivités du pays dépendent de cette ressource. Les forêts jouent un rôle vital dans la vie des peuples autochtones du Canada et procurent de nombreux avantages esthétiques et spirituels à de nombreux Canadiens.

En règle générale, la gestion forestière est, au Canada, de plus en plus fondée sur le principe du développement durable. Le reboisement et l'entretien systématique des forêts à la suite de la récolte ne sont qu'un exemple des efforts concertés déployés en vue d'assurer la disponibilité de cette ressource pour les générations à venir. Compte tenu du fait que le dossier du Canada en matière de reboisement après récolte n'avait pas été très reluisant, les initiatives de reboisement ont plus que quadruplé depuis dix ans. En 1990, on a planté plus de un milliard de jeunes plants au Canada, et les dépenses au poste de la gestion forestière ont dépassé les deux milliards de dollars.

Figure 12
Superficie du renouvellement forestier comparativement à la superficie coupée



Source : Forêts Canada.

Les intervenants du milieu forestier débattent actuellement un certain nombre de questions controversées. Il ne s'agit pas seulement de choisir entre l'utilisation des forêts à des fins d'abattage plutôt qu'à d'autres fins, mais plutôt de savoir comment intégrer toutes ces utilisations. L'habitat faunique, la protection des bassins hydrographiques, ainsi que les valeurs esthétiques et récréatives, acquièrent de plus en plus d'importance. C'est ainsi que l'on débat vivement l'utilisation des forêts séculaires de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta par l'entremise d'un processus de consultation et de discussion réelles.

Les techniques de récolte telles que la coupe à blanc font l'objet de nombreuses critiques, de même que le reboisement à l'aide d'une seule espèce et l'utilisation d'insecticides chimiques.

Le secteur forestier canadien fait face à une compétition internationale de plus en plus vive, à une évolution de ses ressources et à une demande de plus en plus pressante de la population en faveur de pratiques forestières plus écologiques, respectueuses des écosystèmes forestiers naturels. Il existe des arguments solides et convaincants pour que le Canada adopte de saines pratiques de gestion forestière pour le plus grand bien des Canadiens ainsi que de tous les habitants de la planète. Par conséquent, l'approche classique de la gestion forestière au Canada fait place à une gestion des écosystèmes forestiers.

Le poisson

Le long littoral du Canada et ses abondants réseaux d'eau douce ont donné aux Canadiens un accès à de vastes stocks de poisson. C'est la quête de poissons qui a tout d'abord attiré les Européens dans les eaux au large de Terre-Neuve au début du XVI^e siècle. En 1990, la valeur de la production commerciale de l'Atlantique, du Pacifique et des eaux douces a atteint près de 3,1 milliards de dollars. La production de l'aquiculture s'est élevée à 145 millions de dollars. La récolte et la transformation du poisson donnent de l'emploi à 94 000 pêcheurs commerciaux, à 37 000 travailleurs d'usine et à plus de 4 500 aquiculteurs.

Bien que l'industrie des pêches représente moins de 1 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, la pêche commerciale est essentielle à de nombreuses économies régionales. Pour quelque 1 500 collectivités du littoral et d'îles éloignées, elle constitue la seule vraie possibilité d'emploi, tandis que chez de nombreux peuples autochtones, la pêche est à la fois l'une des principales sources d'alimentation et de survie, ainsi qu'une importante composante de la culture. La pêche offre aussi des loisirs à plus de cinq millions de Canadiens et à un million de touristes étrangers chaque année.

De nombreuses espèces fauniques dépendent d'une population en santé de certains poissons. Par exemple, la vitalité à long terme des populations d'oiseaux marins tels que le macareux dépend de populations saines de capelans et d'autres poissons fourrages. Divers mammifères marins dépendent aussi de populations de poissons en santé pour leur survie.

Au cours des deux dernières décennies, les stocks de poisson du Canada ont subi les pressions de la surpêche et de la destruction des habitats. Durant les années 1960, par exemple, la récolte commerciale de poissons de fond et de poissons de mer, dans les eaux canadiennes de l'Atlantique, a connu une augmentation rapide, surtout parce que la pêche était ouverte à tous les pays au-delà de la limite de 19 kilomètres. Au début des années 1970, les populations ont commencé à chuter, surtout à cause de l'intensité de la récolte. Les pêches commerciales de certaines espèces des Grands Lacs ont connu un grave déclin en raison d'une conjugaison de facteurs, notamment la concurrence entre les espèces existantes et les nouvelles espèces, la modification des habitats, la contamination par les produits chimiques toxiques et l'aménagement des berges.

Reconnaissant les limites de la ressource à pouvoir se maintenir elle-même, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont préféré au régime de gestion à libre accès une gestion à accès limité assortie de quotas de prises, de restrictions d'engins, de limites de sortie, et ainsi de suite. Les gouvernements ont aussi appuyé les programmes de reconstitution des stocks et de restauration de l'habitat. Il s'en est suivi une reprise de certaines populations, y compris certaines espèces de poissons de fond et d'espèces de haute mer. Certaines populations ont même atteint des niveaux jamais égalés, tels que le saumon sockeye du fleuve Fraser et le doré jaune du lac Érié.

Malgré ces efforts, la surpêche et la destruction des habitats continuent de menacer la pérennité de la ressource canadienne des pêches. Les stocks de poissons de fond de l'Atlantique, à l'intérieur ou aux abords de notre limite de pêche de 320 kilomètres, ont été gravement appauvris par les flottes de certains pays de la Communauté européenne et d'autres pays. Dans l'océan Pacifique, les navires étrangers pêchant aux filets dérivants au-delà de la zone canadienne tendent des milliers de kilomètres de filets à fines mailles qui piègent et tuent sans distinction des millions de poissons et des milliers d'oiseaux de mer et de mammifères marins. Les poissons de nos eaux intérieures sont menacés par la surpêche et par la destruction des habitats.

La destruction des habitats est causée, entre autres, par l'agriculture, l'extraction minière, l'exploitation forestière, les transports, la mise en valeur des ressources énergétiques, l'étalement urbain et l'activité industrielle. Par exemple, près de 50 p. 100 des habitats de mollusques en Nouvelle-Écosse et quelque 500 kilomètres carrés de zones de capture en Colombie-Britannique sont maintenant fermés pour des raisons de contamination. Dans l'est du pays, un lac sur sept a été détérioré par les pluies acides.

La pérennité de nos pêcheries dépend à la fois de saines pratiques de récolte et d'un habitat sain et productif. Les taux de capture ne doivent pas dépasser la capacité de régénération des populations de poissons. En fait, l'objectif actuel du Canada est d'établir des quotas à des niveaux qui permettront l'accroissement des stocks. Les populations de poissons ne peuvent toutefois se maintenir si leur habitat est menacé. Les gouvernements et l'industrie redoublent d'efforts dans ces deux secteurs. Plus particulièrement, le Canada multiplie les démarches pour éliminer la surpêche par les pays étrangers. La restauration des habitats a aussi été accentuée ces dernières années. Afin d'étayer ces efforts, l'élaboration d'une politique nationale sur la durabilité des pêches et océans constituera une priorité pour 1992.

L'agriculture

L'agriculture est l'une des principales industries de ressource du Canada, représentant quelque 3,6 p. 100 du PIB du pays. L'industrie comprend environ 293 000 fermes qui donnent de l'emploi à 450 000 Canadiens dans le secteur agricole primaire, ainsi qu'à 1,5 million d'autres personnes dans l'outillage agricole, la transformation, la distribution et le commerce de détail. À elles seules, les ventes de produits agricoles primaires s'élèvent à 22 milliards de dollars par année.

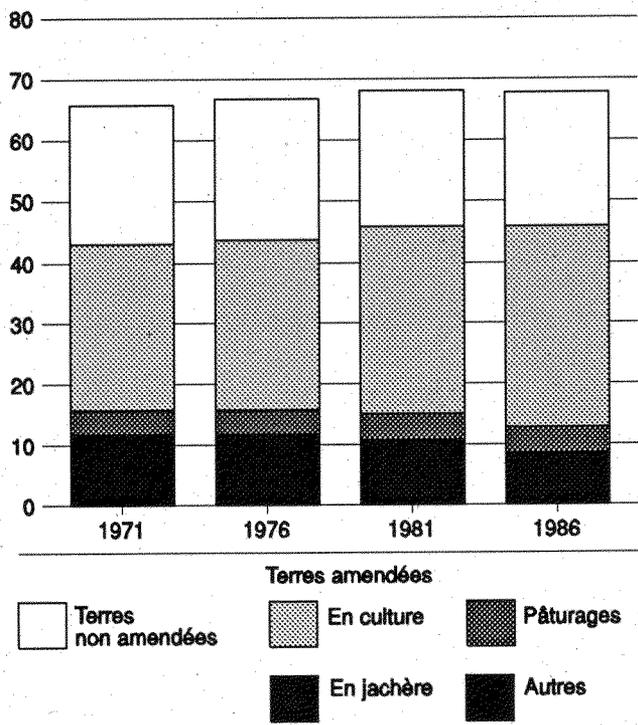
L'agriculture canadienne varie d'une région à l'autre, témoignant de la grande diversité des sols, de la topographie et des climats du pays. Dans les vastes prairies céréalières de l'Ouest, qui représentent 80 p. 100 des terres agricoles du Canada, la conjugaison de précipitations faibles et variables et d'une saison relativement chaude et courte impose un type de production comparativement peu intensive et peu exigeante en facteurs de production. Dans les exploitations plus petites de l'est du Canada, les conditions plus humides permettent une production plus intensive.

Les terres agricoles n'occupent que 7 p. 100 du territoire canadien. Moins de 5 p. 100 de ces sols sont améliorés et moins de 1 p. 100 sont considérés comme des terres agricoles de premier choix. Depuis 1971, la superficie totale des terres agricoles au Canada n'a que légèrement augmenté, tandis que la superficie de terres amendées a augmenté légèrement.

Une forte proportion des meilleures terres agricoles du Canada est située à proximité des grands centres urbains du pays et subit donc les pressions de l'urbanisation. Dans l'ensemble, la conversion de terres agricoles à des fins urbaines ne menace pas pour l'instant la capacité du Canada de produire un surplus exportable de denrées agricoles de haute qualité. Toutefois, il y a lieu de se préoccuper des répercussions à long terme de ces conversions, car elles touchent avant tout les meilleurs sols et aussi parce qu'il ne reste que peu de terres susceptibles d'être aménagées à des fins agricoles.

Figure 13
Utilisation des terres agricoles

(en millions d'hectares)



Source : Statistique Canada.

La perte des sols constitue une préoccupation d'importance dans toutes les régions agricoles du pays. L'érosion éolienne et hydrique des sols découle d'une conjugaison de facteurs, notamment la culture de terres marginales et des pratiques agricoles telles que le travail excessif des sols, la monoculture et les jachères. La salinisation est aussi associée à la mise en jachère ainsi qu'à l'irrigation sur longue période à l'aide d'eau fortement minéralisée.

Il est difficile d'évaluer le coût économique de la dégradation des sols, mais on le croit très élevé. En 1986, on estimait que les conséquences économiques pour les fermes de l'érosion par l'eau et par le vent seulement atteignaient de 484 à 707 millions de dollars par année.

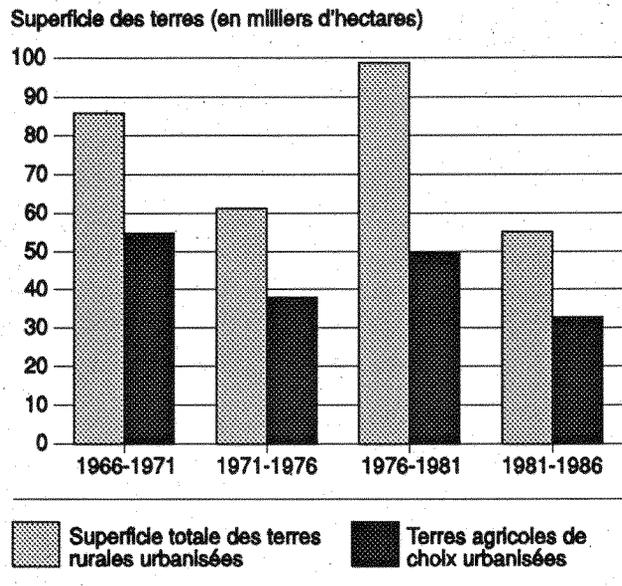
L'agriculture a eu une incidence marquée sur la faune; le sort de certaines espèces est étroitement lié aux activités agricoles. La destruction des habitats fauniques, par suite du drainage des terres humides, de l'abattage des boisés et des brise-vent, et de la conversion des dernières prairies naturelles en terres de culture, a contribué à la perte d'espèces fauniques. Toutefois, le milieu agricole reconnaît de plus en plus que l'agriculture peut coexister avec la faune et profiter d'une préservation et d'une amélioration de l'habitat faunique. L'interruption de la culture annuelle sur des terres marginales sensibles sur le plan de l'environnement aidera à restaurer l'habitat faunique.

La faune a aussi des répercussions sur l'agriculture. Elle cause des millions de dollars de dommages directs aux ruchers, aux vergers, aux cultures et au bétail chaque année.

Les mauvaises herbes, les maladies et les insectes ont toujours occasionné une diminution sensible des rendements partout au Canada. La dépendance à l'égard des produits chimiques agricoles synthétiques et leur utilisation de plus en plus poussée pour régler ces problèmes ont soulevé des inquiétudes. Toutefois, une augmentation des rendements et une amélioration de la qualité des produits offrent des avantages tant aux producteurs qu'aux consommateurs. Par exemple, les fertilisants synthétiques peuvent jouer un rôle essentiel dans le maintien d'un niveau suffisant d'éléments nutritifs dans le sol.

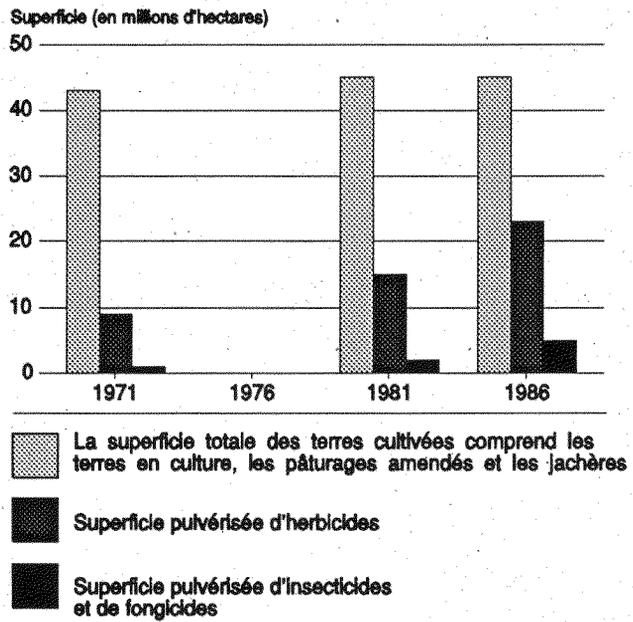
L'agriculture est également touchée par la pollution industrielle. L'eau contaminée par les sels et les produits chimiques toxiques ne peut servir à l'irrigation, et l'ozone produite dans les régions urbaines endommage les cultures

Figure 14
Urbanisation des terres rurales



Source : Warren et al. (1989), tiré de *Environnement Canada, rapport EDE n° 91-1*.

Figure 15
Épandage de produits chimiques* sur les terres cultivées du Canada, 1971-1986**



* La superficie pulvérisée n'est considérée qu'une seule fois pour les herbicides et une fois pour les insecticides, quel que soit le nombre de pulvérisations.

** Données non disponibles pour 1976.

Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture*.

à certains endroits de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. On reconnaît que les pluies acides sont l'un des principaux facteurs du déclin des érables d'où provient la sève qui sert à la fabrication du sirop d'érable au Québec et ailleurs dans l'est du pays. L'industrie agricole elle-même contribue à la pollution industrielle, particulièrement à la pollution des eaux de surface par les rejets des usines de transformation et par les eaux de ruissellement contenant du fumier et des insecticides.

À court terme, les problèmes de l'environnement auxquels fait face le secteur ne posent aucune menace d'importance à l'industrie agricole canadienne. La plupart des graves problèmes de l'environnement que connaissent les autres pays développés sont aussi présents au Canada, bien qu'habituellement à des niveaux beaucoup moindres. Il reste que des questions telles que l'affaiblissement du pool génétique pour les cultures et le bétail, le réchauffement de la planète, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, les pluies acides et les répercussions de l'agriculture sur la faune demeurent primordiales.

Le secteur de l'agriculture doit relever de nombreux défis afin d'améliorer sa pérennité sur le plan de l'environnement à long terme. Certains progrès sont toutefois réalisés. Un échantillon représentatif d'intervenants du secteur agricole, de concert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, a mis au point un plan d'action environnementale. De nouvelles techniques améliorent la conservation des sols et de l'eau et produisent des insecticides moins nocifs pour l'environnement. Des accords de coopération entre les producteurs agricoles et d'autres intéressés permettent la préservation des habitats fauniques sur les terres agricoles et entraînent l'adoption de meilleurs systèmes de manutention du fumier, qui réduisent la pollution de l'eau. Il faudra que tous les intervenants continuent de se concerter afin d'en arriver à un équilibre susceptible d'engendrer une agriculture durable tant sur le plan économique qu'environnemental.

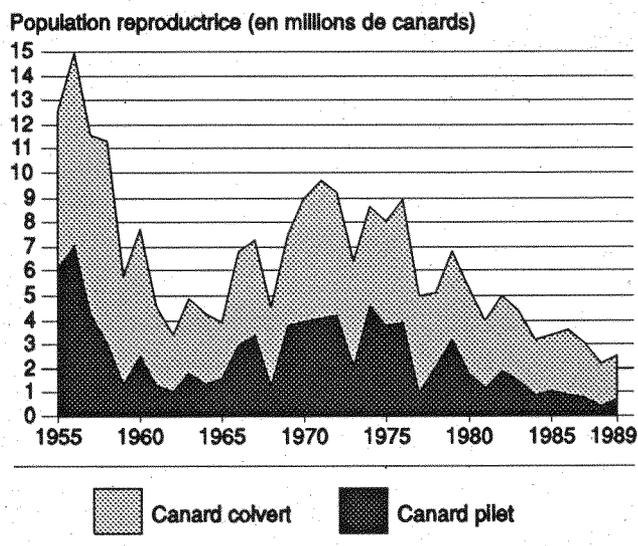
La faune et la diversité biologique

Le Canada a le bonheur de posséder une abondance d'espèces fauniques, réparties de par le pays. La faune procure d'importants avantages aux Canadiens. Elle est la principale source d'aliments de certaines populations autochtones et d'autres Canadiens. Pour beaucoup d'entre eux, la faune est une précieuse source de loisirs et d'enrichissement spirituel. L'ornithologie serait le passe-temps le plus populaire au Canada, après le jardinage. La chasse sportive compte de nombreux adeptes dans plusieurs régions du Canada, et la satisfaction des besoins de cette industrie procure emploi et revenu à de nombreux Canadiens.

Comparé à celui de bien des régions du monde, l'état global de la faune canadienne, qui comprend toutes les espèces d'organismes vivants, est relativement bon. Il reste que pour préserver cet état, les Canadiens devront y mettre du zèle, car certains secteurs éprouvent des problèmes. Le plus grave touche les espèces en danger, menacées et vulnérables au Canada. Nous n'avons pas à nous réjouir du fait que dix espèces indigènes du Canada sont maintenant disparues et que neuf autres aient été déracinées.

D'autres secteurs sont source d'inquiétude. L'habitat de la faune et les régions naturelles font place aux activités urbaines, agricoles et industrielles; la pollution dégrade les écosystèmes naturels. En règle générale, les activités humaines imposent des agressions supplémentaires aux populations de nombre d'espèces. Par exemple, le braconnage et les autres pressions humaines, y compris l'extraction des ressources et l'urbanisation, augmentent les pressions qui s'exercent sur nos populations de grands carnivores, notamment les ours, les loups, les cougars et les autres félidés. L'accumulation des substances toxiques touche les populations d'un bon nombre d'espèces, notamment le béluga du Saint-Laurent et les poissons des Grands Lacs. Les populations reproductrices de canards et d'autres oiseaux aquatiques des Prairies sont agressées et ont chuté au cours des dernières années. Certains oiseaux chanteurs, notamment les parulines, les orioles, les tangaras et les grives, qui passent leurs hivers dans les tropiques et dans le sud des États-Unis, et leurs étés au Canada, manifestent des signes de déclin. Les preuves s'accumulent selon lesquelles certaines espèces d'amphibiens, y compris des crapauds et des grenouilles, connaissent une baisse de leur population au Canada comme dans le reste du monde. Les raisons demeurent imprécises, mais presque tous les déclin peuvent être reliés aux activités de l'être humain.

Figure 16
Populations reproductrices de canards colverts et de canards pilets dans les Prairies



Source : Environnement Canada, Service canadien de la faune, Direction des oiseaux migrateurs et de la conservation de la faune.

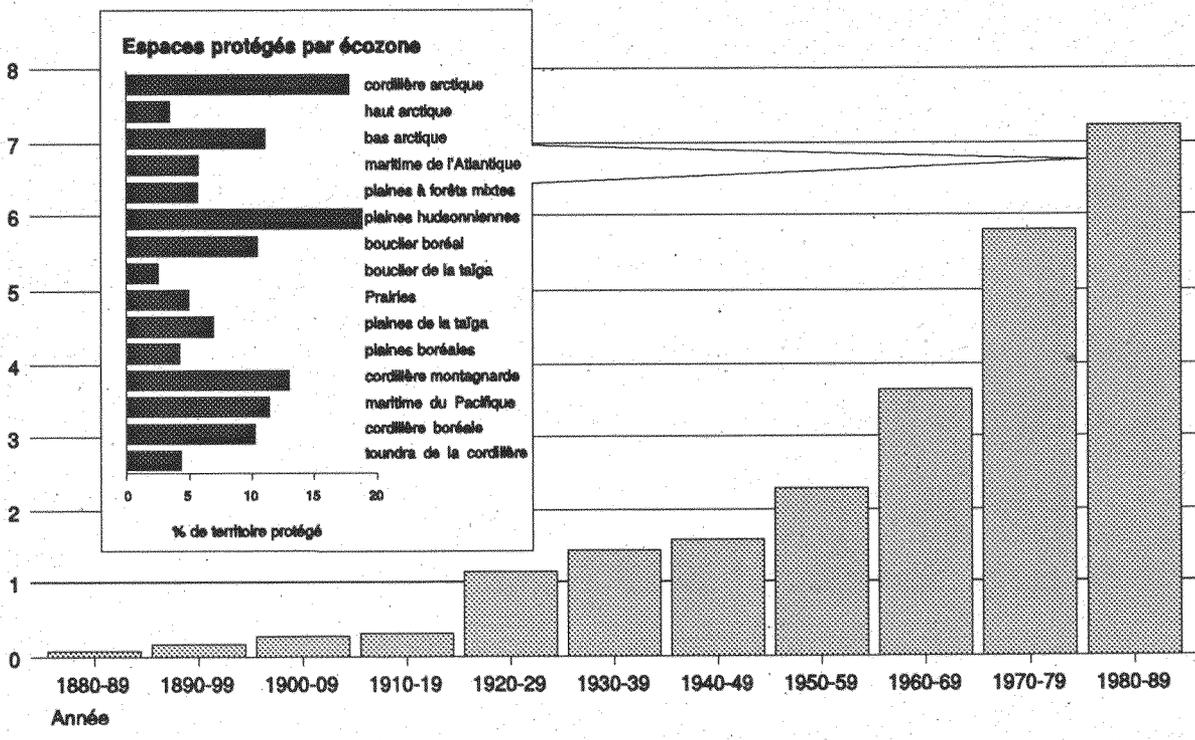
Il y a aussi les bonnes nouvelles. Les programmes en cours pour sauver et réintroduire les espèces menacées dans leurs habitats antérieurs, conjugués à des recherches scientifiques poussées et à des lois efficaces affichent certaines réussites. Les faucons pèlerins montrent certains signes de rétablissement. Le pélican blanc a été retiré de la liste des espèces menacées et bien que nullement assuré de survie, la grue blanche d'Amérique a connu une augmentation de sa population. Les populations de chevreuils, d'orignaux et d'autres grands herbivores sont en relativement bon état dans de nombreuses régions du pays, à l'exception de certaines populations de caribous et de certains groupes de moutons indigènes dans les montagnes de l'Ouest.

Bien qu'il soit particulièrement difficile d'évaluer les risques que pose la perte de la biodiversité et les coûts qu'elle entraîne, l'on croit maintenant de par le monde que les êtres humains mettent en jeu leur survie à long terme si leurs agissements entraînent une perte importante de la diversité biologique. Nous pouvons nous prémunir jusqu'à un certain point contre cette éventualité en réservant et en protégeant des écosystèmes. Puisque seuls les processus naturels peuvent les influencer ou les modifier, les écosystèmes protégés peuvent retenir les éléments fondamentaux de la biodiversité du

Canada pour de nombreuses générations. D'aucuns croient qu'au moins 12 p. 100 des terres et des eaux canadiennes devraient être réservées à cette fin. Le rapport Brundtland a été le premier à proposer ce chiffre de 12 p. 100, et le *Plan vert du Canada* en fait l'objectif national du gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Figure 17.
Aires fédérales, provinciales et territoriales protégées au Canada

Pourcentage du territoire canadien conservé
(Terres et zones d'eau douce)



Source: Environnement Canada, Rapport EDE n° 91-1.

Les parcs nationaux du Canada, les parcs provinciaux, les réserves nationales de la faune et les réserves écologiques jouent un rôle de premier plan dans la préservation d'éléments représentatifs de la diversité biologique du Canada. Au fil des ans, les superficies jouissant d'un certain type de protection ont augmenté sensiblement. En 1990, environ 722 000 kilomètres carrés, ou près de 7 p. 100 du territoire canadien, pouvaient être considérés comme appartenant à des zones de conservation. Bien qu'on ne s'entende pas parfaitement sur la définition d'un territoire protégé, les estimations les plus conservatrices évaluent à 3,2 p. 100 du territoire canadien la superficie des terres protégées.

Il sera difficile d'accroître les superficies protégées car cette démarche entraîne certains coûts économiques. Elle risque de menacer le tissu économique de certaines collectivités dépendant de l'exploitation des ressources; l'application des lois sur la

protection de la faune réduira l'accès de certaines personnes à la faune pour s'alimenter ou pour en tirer d'autres avantages économiques. Il reste que les Canadiens veulent s'assurer que leur pays contribue à la préservation de la biodiversité de la planète.

L'eau douce

L'eau douce est partie intégrante du quotidien de tous les Canadiens. Au foyer, nous la buvons, nous nous y lavons et nous y cuisons nos aliments. Durant nos loisirs, nous nous y baignons, nous y pêchons et nous y naviguons. Quant aux industries, qui consomment d'énormes quantités d'eau dans le cadre de leurs activités, l'eau douce représente de toute évidence une ressource capitale.

Lorsqu'ils songent au Canada, de nombreuses personnes imaginent des lacs innombrables et de tumultueux cours d'eau. Jusqu'à un certain point, c'est là une perception juste. Huit pour cent du territoire canadien est recouvert d'eau douce. Cette eau n'est cependant pas répartie également. La plus grande portion des ressources hydriques du Canada sont situées dans le Nord, loin des grands centres de population. Dans le Sud, certaines régions sont passablement sèches. Dans certaines parties des Prairies et du sud de la Colombie-Britannique, un vaste réseau de canaux et de barrages a été mis en place pour approvisionner en eau les villes, les exploitations agricoles et les industries. Dans certaines des régions les plus sèches, la croissance économique est limitée par la disponibilité de l'eau. Au cours des dernières années, les tentatives d'accroître l'approvisionnement en eau ont soulevé une controverse.

Les Canadiens consomment de l'eau en grandes quantités. Stimulé par les prix les plus faibles du monde, l'accroissement de la demande aggrave les problèmes régionaux d'approvisionnement. Pour faire face à ces pressions, les gouvernements provinciaux et locaux ont dû investir dans de coûteuses installations de traitement et de transport. Or, les faibles prix que nous facturons ne procurent pas des revenus suffisants pour payer le coût des nouvelles infrastructures ou de l'entretien nécessaire.

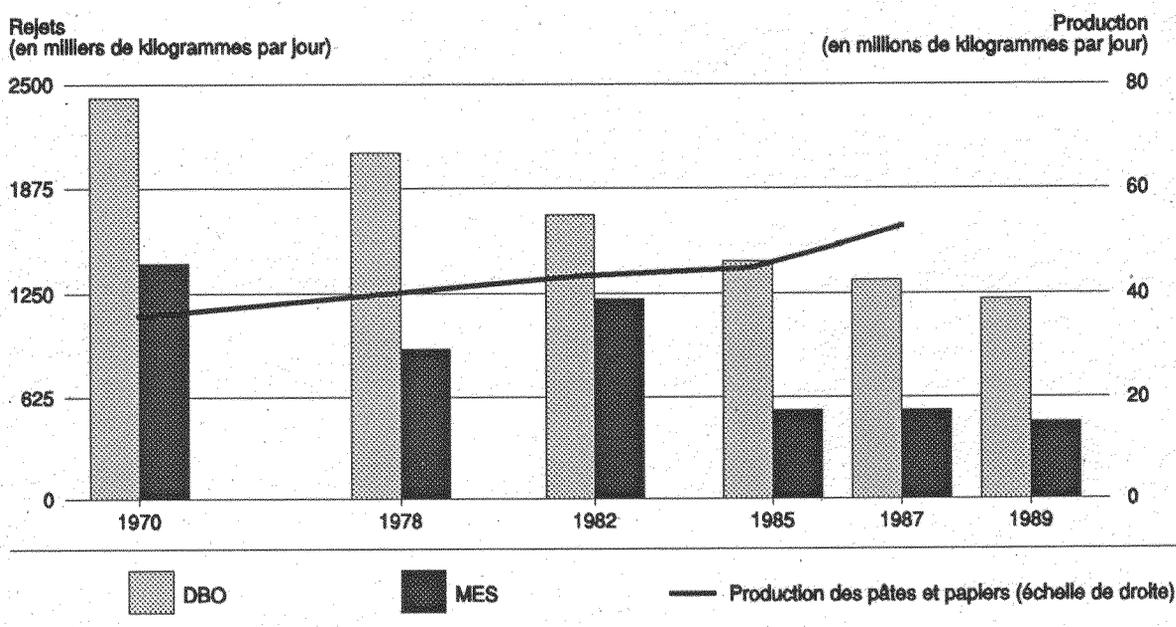
Nous avons aussi utilisé nos eaux douces pour y rejeter les déchets de notre société. L'industrie y a déversé ses effluents, les villes ont acheminé leurs déchets vers les plans d'eau et les activités forestières et agricoles ont donné lieu au ruissellement d'énormes quantités de sédiments et de déchets animaux vers les eaux de surface.

Il est difficile de cerner les tendances de l'état de nos eaux. Dans l'ensemble, certains éléments de la qualité de l'eau se sont améliorés, d'autres se sont détériorés. D'autres encore manifestent peu de changement.

Le rétablissement partiel du lac Érié est un exemple de réussite. Au début des années 1970, les apports d'éléments nutritifs provenant de sources tant canadiennes qu'américaines avaient gravement dégradé le lac. Les efforts concertés de nombreux intervenants ont permis un rétablissement considérable du lac. À la fin des années 1980, l'écosystème s'était remis à fonctionner. La pêche commerciale de certaines espèces a pu reprendre.

La baisse de certains rejets dans nos eaux douces de deux importantes industries, soit l'industrie des pâtes et papiers et les raffineries de pétrole, à compter des années 1970, constitue une autre réussite. Les rejets de matières en suspension (MES) et les déchets organiques mesurés en fonction de la demande biochimique en oxygène (DBO), deux importants rejets de l'industrie des pâtes et papiers, ont chuté de 67 et 50 p. 100 respectivement de 1970 à 1987. Au cours de la même période, la production de pâtes et papiers augmentait d'environ 47 p. 100.

Figure 18
Rejets en eau douce de matières en suspension (MES) et de demande biochimique en oxygène (DBO) en provenance de l'industrie des pâtes et papiers



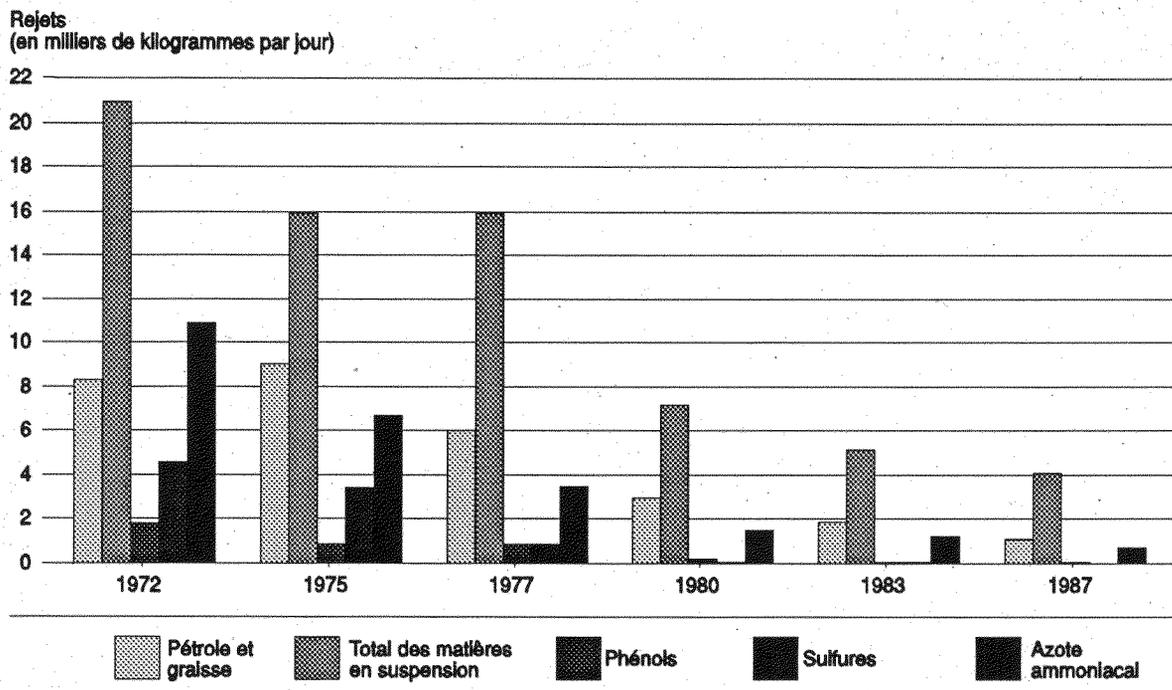
Source : Environnement Canada, Direction des programmes Industriels.

À l'échelle nationale, les rejets nets de MES, de pétrole et de graisse, d'azote ammoniacal, de phénols et de sulfures par l'industrie canadienne du raffinage ont tous chuté sensiblement de 1972 à 1987.

Les rejets municipaux en eau douce ont, dans l'ensemble, augmenté depuis 1983. La population du Canada s'est accrue d'environ 6 p. 100 au cours de la même période, et bien que la proportion des habitants desservis par des usines d'épuration soit passée de 66 p. 100, en 1983, à 73 p. 100, en 1989, les rejets de phosphore ont augmenté d'environ 9 p. 100 et ceux des déchets organiques (DBO) d'environ 5 p. 100.

Les concentrations de certains insecticides en eau douce dans les régions agricoles du Canada sont relativement élevées, mais les tendances sont imprécises. Par exemple, les concentrations maximales observées de l'herbicide atrazine ont dépassé constamment les limites des lignes directrices sur la qualité de l'eau de l'Ontario pour la rivière Thames, dans le sud de l'Ontario. Les niveaux de 2,4-D dans la rivière Bow, en aval de Calgary (Alberta), se situent de 10 à 50 p. 100 des niveaux précisés dans les lignes directrices sur la qualité de l'eau du Prairie Provinces Water Board.

Figure 19
Rejets nets de déchets liquides de l'industrie pétrolière à l'échelle du Canada



L'un des plus graves problèmes de qualité de l'eau du Canada provient de la présence de produits chimiques rémanents dans beaucoup de nos écosystèmes d'eau douce. Ces substances, qui proviennent surtout de sources industrielles, s'accumulent dans nos écosystèmes aquatiques depuis nombre d'années. Au cours des vingt dernières années, les scientifiques en ont beaucoup appris sur les effets nocifs de ces substances sur l'environnement. Nous savons que des quantités à peine décelables de certains produits chimiques peuvent circuler dans l'écosystème pendant des années et s'accumuler dans les tissus des plantes et des animaux, dont certains servent d'aliments aux Canadiens. Selon le rapport intitulé *les Produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs et leurs effets connexes*, publié en mars 1991 par le gouvernement du Canada, les produits chimiques toxiques persistants et les métaux lourds sont présents dans de nombreux écosystèmes des Grands Lacs à des concentrations qui nuisent à la capacité de survivre de certaines espèces fauniques. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision les risques pour l'être humain, il devient de plus en plus évident que, dans certaines régions du bassin des Grands Lacs, les niveaux élevés de contaminants menacent effectivement la santé.

Afin d'évaluer le problème, on a mesuré les niveaux de BPC et de DBE dans les œufs du goéland argenté du bassin des Grands Lacs. Bien que les niveaux aient diminué

depuis 1974, ils ont commencé à se stabiliser au cours des années 1980.

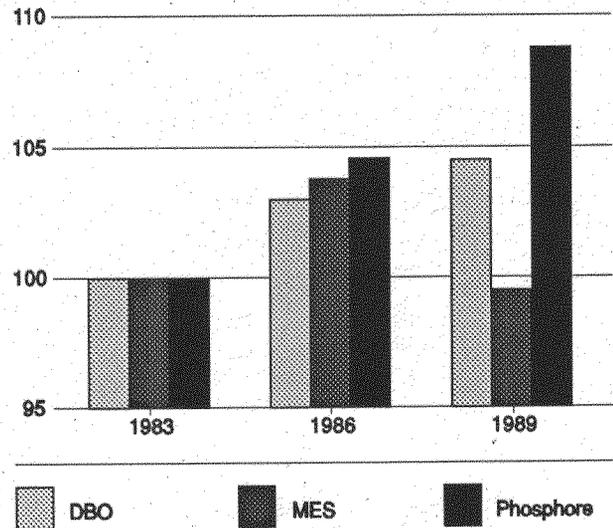
Les Canadiens appuient sans réserve le besoin d'un meilleur contrôle et d'une meilleure gestion des substances toxiques et dangereuses du début à la fin de leur cycle de vie. Cela comprend toutes les dimensions de leur production et de leur utilisation — la fabrication, le transport et la distribution, l'utilisation et l'élimination. L'industrie et les gouvernements, ainsi qu'une foule d'organisations non gouvernementales et de particuliers, collaborent à la réduction des risques pour la santé et pour l'environnement associés aux substances toxiques.

Or, certains obstacles se dressent contre l'élimination de la menace que posent les produits chimiques toxiques rémanents. L'on trouve dans nos plans d'eau et d'autres écosystèmes des concentrations de fond de nombreuses substances toxiques qu'il serait très difficile d'éliminer. De plus, une bonne proportion des émissions qui aboutissent dans les écosystèmes canadiens proviennent d'autres pays. Par exemple, les substances toxiques de l'Arctique canadien nous viennent d'aussi loin que l'Europe de l'Est et l'Amérique du Sud. La pollution radioactive dégagée par l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986, en URSS, a contaminé le lichen et le caribou de l'Arctique.

La contamination toxique de l'environnement est extrêmement importante pour les autochtones du pays. Ils sont plus exposés à la contamination des produits toxiques parce qu'ils dépendent davantage de la cueillette d'aliments « sauvages » que le reste des Canadiens. Le mercure et d'autres substances toxiques s'accumulent dans

Figure 20 A
Rejets municipaux en eau douce de demande biochimique en oxygène (DBO), de matières en suspension (MES) et de phosphore

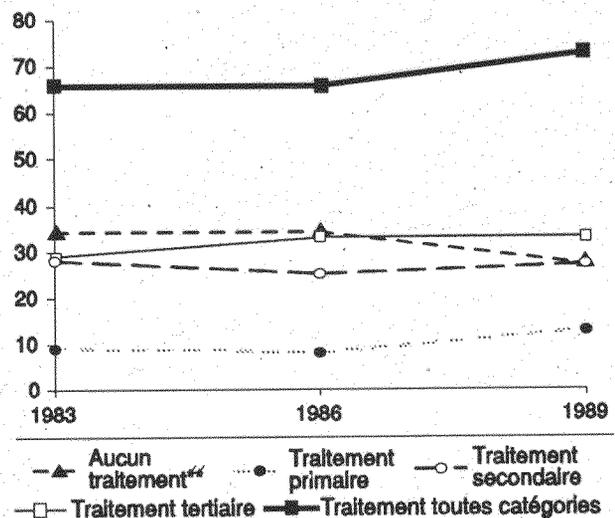
(en % de rejets — indice 1983=100)



Source : Environnement Canada, base de données MUD pour le débit des eaux usées; Division de la gestion des déchets pour les coefficients d'élimination des déchets.

Figure 20 B
Population municipale desservie par des installations de traitement des eaux usées*

(en % de la population)



* Municipalités de plus de 1 000 habitants.

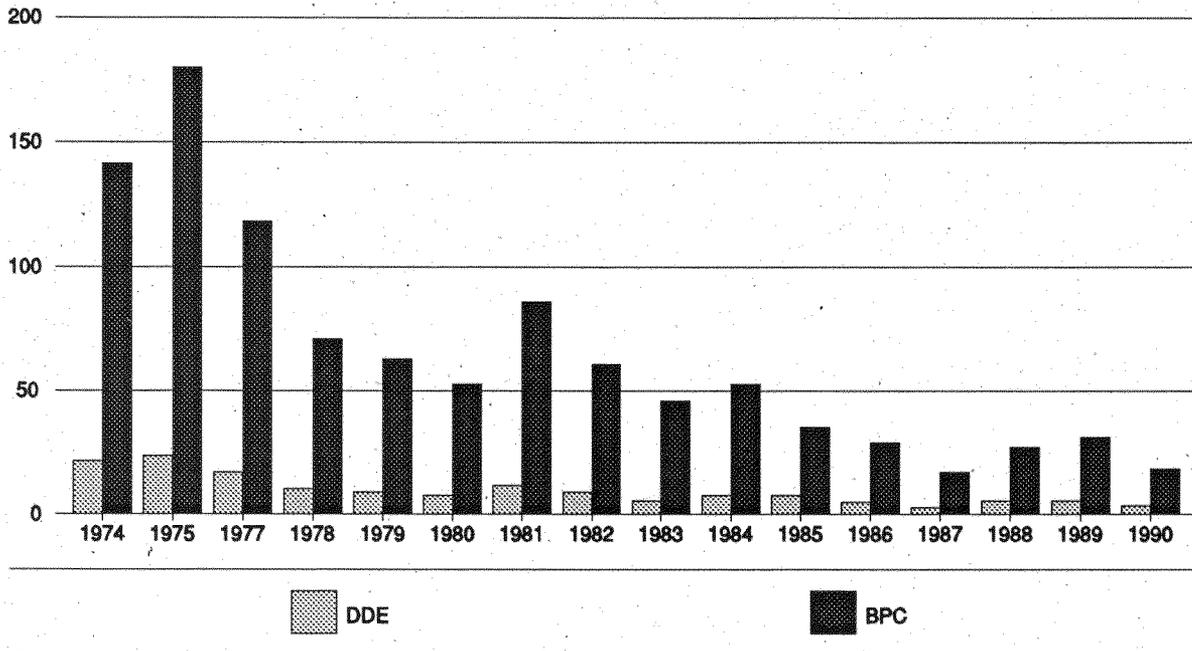
** Comprend la population desservie par un système d'égout dépourvu cependant d'installation de traitement des eaux usées.

Source : Environnement Canada, base de données MUD.

l'environnement, particulièrement dans l'Arctique et dans les secteurs inondés à la suite de la construction de barrages hydroélectriques. En raison des dangers pour la santé, cette contamination entrave gravement leur possibilité de recourir à leurs sources traditionnelles d'alimentation.

Figure 21
BPC et DDE dans les œufs de goélands argentés, île Snake (lac Ontario)

Concentrations (en parties par million)



Source : Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario.

Certes, il sera difficile de réduire les niveaux de substances toxiques; il ne faut pas pour autant démissionner et passer à autre chose. Au contraire, il nous faudra plutôt redoubler d'efforts afin d'obtenir des réductions mesurables. Les Canadiens s'attendent à voir des améliorations et sont prêts à collaborer pour réduire l'émission de substances toxiques et assainir les régions déjà contaminées.

Dans certaines régions du Canada, la croissance démographique et la poursuite des activités économiques entraîneront une hausse de la demande d'eau. Des mesures de concertation et l'augmentation des prix peuvent compenser, jusqu'à un certain point, cette hausse de la demande, mais il faut s'attendre à des conflits au sujet des approvisionnements. D'autres questions soulevées par l'eau seront plus faciles à régler. Bien que ces mesures coûtent cher, l'amélioration de l'épuration des eaux usées municipales ne pose pas vraiment de problème. Les émissions industrielles diminuent et de nouvelles lois strictement appliquées, conjuguées avec la coopération en cours avec l'industrie, permettent d'envisager avec optimisme la réduction de nombreux types de pollution de l'eau. Le ruissellement à partir des villes et des fermes peut aussi être maîtrisé et les efforts en ce sens se multiplient. Avec le temps, le Canada devrait pouvoir améliorer la condition de ce qui pourrait s'avérer sa ressource la plus précieuse : l'eau douce.

Les écosystèmes maritimes

Les océans du Canada constituent des habitats naturels d'une richesse incommensurable, aux ressources abondantes et aux utilisations nombreuses. Ils contribuent pour plus de huit milliards de dollars par année à l'économie nationale et assurent aux Canadiens plus de un million d'emplois. Toutefois, on a toujours perçu les océans comme le patrimoine « commun » de la planète — tous les pays pouvaient les exploiter, mais personne n'en était responsable.

Par conséquent, nos écosystèmes maritimes affichent les mêmes symptômes de stress que bien d'autres éléments de l'environnement. L'océan est pollué par des émissions de sources ponctuelles telles que les lieux d'élimination de déchets industriels et domestiques et de sources diffuses telles que le ruissellement des engrais et des insecticides utilisés en agriculture, ainsi que des polluants transportés à distance par le vent et l'eau. Les rejets, notamment les débris de plastique jetés par les pêcheurs et provenant d'autres sources, tuent de plus en plus de poissons, d'oiseaux de mer et de mammifères marins.

Les déversements de pétrole et de produits chimiques sont des facteurs importants de la dégradation du milieu marin. Malheureusement, les accidents polluants sont inévitables dans une économie comme celle du Canada qui est tellement tributaire de substances telles que le pétrole et les produits chimiques. Il n'en demeure pas moins que les agressions fatales que nous imposons à l'environnement par le déversement accidentel de pétrole et de produits chimiques continuent de soulever notre indignation. En 1988, le déversement de pétrole de la barge *Nestucca* a pollué l'une des plus belles plages de la côte ouest de Vancouver et tué des milliers d'oiseaux de mer.

Bien qu'il soit impossible d'éliminer tout à fait les déversements accidentels de pétrole et de produits chimiques, nous pouvons réduire leur fréquence et atténuer le plus possible les dommages causés à l'environnement. Le gouvernement et l'industrie collaborent à cette fin — la réduction de l'incidence des catastrophes écologiques au Canada et la préparation de meilleurs plans d'intervention afin de réagir plus rapidement et plus efficacement aux déversements partout au pays.

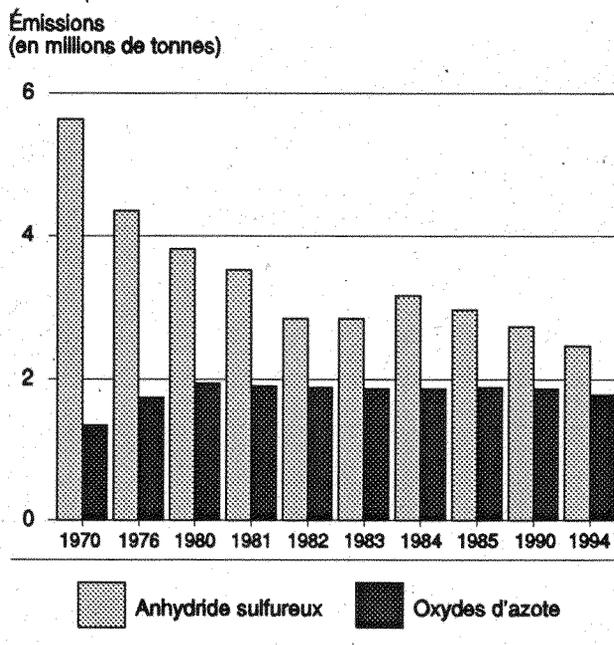
L'air

La qualité de l'air du Canada s'est nettement améliorée à bien des égards depuis vingt ans. Par ailleurs, il demeure des problèmes de pollution de l'air qui posent les plus graves menaces à la salubrité à long terme de l'environnement du Canada et de la planète.

Les niveaux de plomb dans l'air des villes, qui avaient atteint un sommet de près de 0,07 microgrammes par mètre cube en 1974, n'étaient plus que de 0,05 mg/m³ en 1989, soit une diminution de plus de 90 p. 100. Cette chute radicale est avant tout attribuable à la réduction de l'utilisation de plomb dans l'essence au Canada. En décembre 1990, l'utilisation de plomb dans l'essence a été graduellement interdite.

Les pluies acides ont longtemps posé un grave problème de pollution de l'air dans presque tout l'est du Canada, tuant les poissons et les autres formes de vie aquatique, portant atteinte aux arbres et aux autres plantes, et endommageant les immeubles et les monuments. Les pluies acides étaient littéralement en voie de détruire notre patrimoine. Par suite d'une concertation entre le gouvernement et l'industrie, les émissions d'anhydride sulfureux, la principale cause des pluies acides, sont passées d'un sommet de six millions de tonnes par année en 1970 à moins de trois millions de tonnes en 1990, malgré la croissance de l'économie canadienne. Les récentes mesures prises par les États-Unis entraîneront une diminution des émissions d'anhydride sulfureux dans ce pays aussi. Cette dernière constatation est importante parce qu'on a estimé que les émissions américaines étaient responsables de 50 p. 100 des pluies acides qui tombaient sur l'est du Canada.

Figure 22
Émissions d'anhydride sulfureux (SO₂)
et d'oxydes d'azote (NO_x) au Canada



Source : Environnement Canada, Direction des programmes industriels.

Bien que cela ne signifie nullement la disparition des agressions imposées à l'environnement par les pluies acides, nous accomplissons néanmoins des progrès. C'est à la concertation entre les gouvernements, les particuliers et l'industrie qu'on peut attribuer cette amélioration. Nous pouvons maintenant nous attacher à redonner vie aux lacs et rivières « morts ».

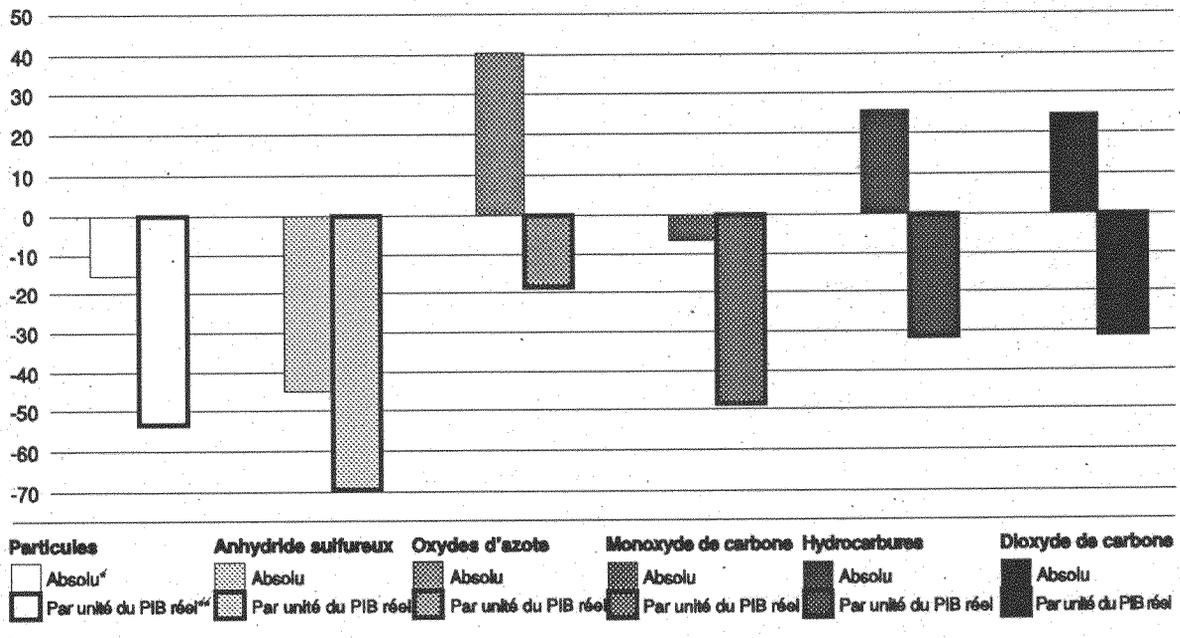
L'ozone stratosphérique nous protège des rayonnements nocifs du soleil. L'appauvrissement de la couche d'ozone en raison des émissions de CFC et d'autres substances menace gravement la vie sur cette planète. Bien que les pays du monde entier s'affairent à prendre des mesures, dans la foulée du *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*, les dernières constatations scientifiques révèlent une détérioration de la situation.

L'ozone troposphérique, principale composante du smog, affecte la santé de certains Canadiens, ainsi que les cultures et les arbres de certaines parties du pays, particulièrement le corridor Québec-Windsor, la région de Vancouver en Colombie-Britannique et les environs de Saint John, au Nouveau-Brunswick. On n'a observé aucune tendance manifeste dans l'évolution des niveaux ambiants d'ozone au cours des dernières années, ce qui laisse croire qu'il n'y a eu aucune amélioration ou détérioration d'envergure. Toutefois, en 1988, on a dû, certains jours, conseiller aux habitants de plusieurs grandes villes canadiennes de rester à l'intérieur et de limiter leurs activités physiques de plein air.

Les perspectives de solution de beaucoup de ces problèmes sont inégales. Exception faite de l'ozone troposphérique, la qualité de l'air urbain s'améliore. Dans l'ensemble, l'économie du Canada devient, sur le plan de la pollution de l'air, de plus en plus propre. Calculées par unité de PIB, les émissions de particules en suspension, d'anhydride sulfureux, d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures ont toutes diminué de 1970 à 1985. Or, somme toute, tout ne va pas si bien. Seules les émissions d'anhydride sulfureux ont diminué sensiblement. On s'attend qu'elles continuent de le faire et que les émissions de CFC diminuent également; toutefois, au fur et à mesure que croissent nos villes et notre économie, il n'est pas certain que nous puissions continuer d'améliorer la situation si les gouvernements, l'industrie et les particuliers ne continuent pas d'intervenir.

Figure 23
Évolution de certaines émissions atmosphériques sélectionnées

(variation en pourcentage, 1970 à 1985)



* Le changement absolu indique l'évolution globale des émissions de 1970 à 1985.

** Le changement par unité du PIB réel indique l'évolution des émissions de 1970 à 1985 par unité du PIB réel.

Source : Environnement Canada.

De tous les graves problèmes de l'environnement avec lesquels le Canada est aux prises, aucun ne risque de produire plus de dommages à l'environnement et plus de perturbations économiques généralisées que le réchauffement de la planète. De plus, rares sont les problèmes qui soulèvent au Canada autant d'opinions sur leur solution. Les répercussions du réchauffement de la planète sur l'environnement sont souvent décrites en termes bibliques — de vastes inondations du littoral, des tempêtes plus violentes, des sécheresses, des pertes de récolte généralisées et des famines. Sur le plan économique, des industries entières pourraient changer radicalement ou disparaître complètement, entraînant l'élimination d'emplois et le ralentissement de l'activité économique. Comme l'affirmait la courte déclaration de la Conférence sur l'atmosphère

en évolution tenue à Toronto, en juin 1988 : « L'humanité se livre sans frein à une expérience qui touche l'ensemble du globe et dont les conséquences définitives pourraient aboutir à rien de moins qu'à une guerre nucléaire mondiale. »

En règle générale, les scientifiques s'entendent pour dire que le climat changera et que cela pourrait avoir de graves conséquences. Toutefois, il demeure de nombreuses incertitudes scientifiques et socio-économiques quant à la portée et au rythme du changement. On s'entend cependant pour dire que les risques de tout refus d'agir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sont trop grands pour attendre les résultats d'autres recherches avant de prendre des mesures concrètes pour s'attaquer au problème. Ce principe de prévention a été exprimé dans la déclaration ministérielle de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat tenue à Genève, en novembre 1990.

Sur le plan international, le Canada contribue peu au réchauffement de la planète puisqu'il ne produit que 2 p. 100 des émissions de dioxyde de carbone du globe. Par contre, par habitant, les Canadiens viennent au deuxième rang, après les États-Unis, dans la production de gaz à effet de serre, en partie parce que l'abondance des ressources naturelles du Canada a donné lieu au développement d'une économie axée sur l'énergie, une économie qui a essentiellement misé sur son avantage comparatif. Cette situation découle aussi de la rigueur du climat canadien et de la large place que les transports occupent dans la production économique. Cela peut aussi s'expliquer en partie du fait que le Canada ne s'est pas attaché à économiser l'énergie comme l'ont fait des pays tels que le Japon et l'Allemagne. Lorsque ces pays s'adaptaient au choc pétrolier des années 1970 en améliorant le rendement énergétique de leur économie, le Canada se repliait derrière des prix artificiellement bas. Par conséquent, on avait peu de raisons économiques d'améliorer l'efficacité, et le Canada a perdu du terrain.

Les points de vue divergent au Canada sur les mesures à adopter en vue de contrer le réchauffement de la planète, ainsi que sur leur rythme. Une bonne part de l'industrie canadienne estime que le Canada ne devrait pas aller plus vite que ses partenaires commerciaux afin d'assurer la compétitivité du pays. Certaines provinces, dont les économies seraient touchées par des tentatives de réduction rapide des gaz à effet de serre, privilégient aussi une approche graduelle. Par contre, les mouvements pour la défense de l'environnement s'impatientent devant ce qu'ils perçoivent comme un manque de progrès vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

L'énergie

La production, le transport et la consommation d'énergie influent énormément tant sur l'économie que sur l'environnement du Canada. Le pays jouit d'une abondance de ressources énergétiques, comme l'atteste la structure de son économie. Par ailleurs, le secteur énergétique exacerbe les problèmes de l'environnement, que ce soit sur le plan national ou mondial.

Le Canada possède d'importantes réserves de pétrole, de gaz naturel, d'uranium et de charbon, ainsi que des possibilités d'aménagement hydroélectrique. Nous produisons environ 4 p. 100 de l'énergie primaire de la planète et nous sommes le deuxième plus grand producteur d'énergie de l'Organisation de coopération et de

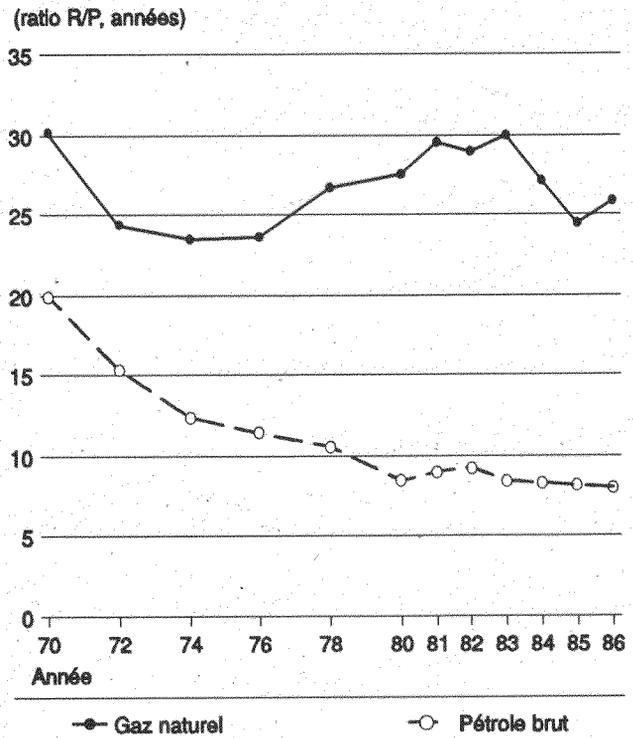
développement économiques (OCDE). De 1983 à 1987, le secteur énergétique représentait en moyenne 7,1 p. 100 du PIB du Canada, 11,8 p. 100 de ses revenus d'exportation et 3,7 p. 100 des emplois.

L'approvisionnement énergétique et la demande des consommateurs varient énormément d'une province à l'autre. Les quatre provinces de l'ouest produisent du pétrole, du gaz, du charbon, de l'uranium et de l'hydroélectricité en quantités supérieures à leurs besoins. Les réserves de pétrole et de gaz de l'Alberta ont été le moteur de l'économie de cette province depuis la découverte de pétrole à Turner Valley au cours des années 1920. Les territoires du Canada possèdent de vastes réserves de pétrole et de gaz. L'Ontario importe du pétrole, du gaz et du charbon pour alimenter son industrie; des centrales nucléaires produisent la plus grande part de son électricité. Le Québec produit de vastes quantités d'hydroélectricité, en importe une certaine partie du Labrador, et en exporte aux États-Unis. La province importe aussi du pétrole et du gaz de l'ouest du Canada, ainsi que du pétrole de l'étranger. Les provinces de l'Atlantique n'ont aucun accès au gaz naturel et importent la plupart de leur pétrole de l'étranger; mais la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick possèdent du charbon, et il se produit considérablement d'hydroélectricité au Labrador. On trouve également d'importantes réserves de pétrole et de gaz au large des côtes.

Depuis 1970, la découverte de réserves de gaz naturel a augmenté au Canada au même rythme que l'accroissement des taux de production. Les nouvelles réserves et les progrès technologiques ont permis de maintenir le rapport entre les réserves et la production à de vingt-cinq à trente ans entre 1970 et 1986, et cela sans compter les réserves au large des côtes et les récentes découvertes de vastes réserves de gaz naturel en Alberta. Le Canada exporte de grandes quantités de gaz naturel, bien que ces exportations aient diminué par rapport à l'ensemble de la production de gaz.

Les réserves de pétrole ne se présentent pas aussi bien, quoique le rapport entre les réserves et la production se soit stabilisé à environ huit ans, ce qui révèle que la découverte de nouvelles réserves suit le rythme de production. La qualité des réserves de pétrole brut du Canada évolue cependant. La proportion des réserves de pétrole brut du Canada composée de brut léger diminue, tandis que la part du pétrole lourd augmente. Les chiffres sur les réserves de pétrole présentés à la figure 24 n'incluent pas

Figure 24
Gaz naturel et pétrole brut – ratios des réserves par rapport à la production



Source : Office national de l'énergie, *l'Énergie au Canada – offre et demande 1987-2005*, Ottawa, septembre 1988.

les importantes réserves canadiennes de pétrole au large des côtes (qui coûtent cependant cher à extraire) ni le pétrole des vastes champs de sable bitumineux de l'Alberta. Le Canada est actuellement un exportateur net de pétrole.

Le Canada possède d'importantes réserves de charbon, qu'il s'agisse de charbon métallurgique ou de charbon thermique. Le charbon représente plus de 80 p. 100 des réserves de combustible fossile du Canada. La Colombie-Britannique possède quelque 80 p. 100 des réserves de charbon métallurgique du Canada. C'est en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan qu'on trouve 93 p. 100 des réserves de charbon thermique du Canada. Dans l'ensemble, les réserves de charbon du Canada dureront cent ans au rythme actuel de production. Plus de 40 p. 100 de la production canadienne de charbon est exportée, surtout pour satisfaire les besoins de charbon métallurgique des industries de l'acier du Japon et de la Corée. Environ 95 p. 100 de la consommation intérieure de charbon sert à produire de l'électricité.

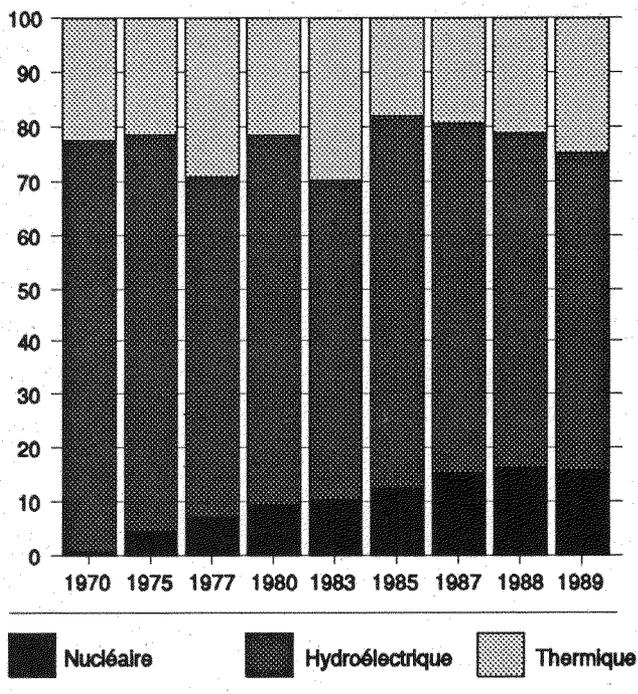
Le Canada produit, consomme et exporte d'importantes quantités d'électricité. La production a augmenté d'environ 5 p. 100 par année, en moyenne, de 1970 à 1989. La consommation s'est accrue à peu près au même rythme au cours de cette période, mais on note un ralentissement marqué d'environ 2,5 p. 100 en 1989 par rapport à 1988. Les exportations nettes d'électricité ont fluctué, passant d'un sommet de près de 18 p. 100 de la production en 1983 à un creux d'environ 1 p. 100 en 1970, en fonction des surplus disponibles. Le sommet a été atteint lors de la mise en service de l'immense centrale de la phase I des travaux de la baie James, dans le nord du Québec.

La composition de l'électricité produite au Canada a évolué. L'énergie nucléaire est passée de seulement 0,05 p. 100 de la production en 1970 à 16 p. 100 en 1988, en raison surtout de la décision de l'Ontario (en cours de révision) de recourir à l'énergie nucléaire pour accroître sa capacité de production. La production thermique est demeurée relativement stable, tandis que la production d'énergie hydroélectrique, qui représentait 77 p. 100 de l'électricité produite en 1970 n'en représentait plus que 60 p. 100 en 1989. La capacité totale de la production est passée de 42,8 à 101 gigawatts au cours de cette période.

L'énergie peut avoir des conséquences généralisées sur l'environnement. Elles se font sentir à toutes les étapes du cycle de l'énergie : de l'extraction au transport des ressources jusqu'à la consommation, en passant par la production d'électricité. L'extraction du charbon et du pétrole des sables pétrolifères porte atteinte aux sols et

Figure 25
Capacité de production d'électricité

(en pourcentage du total)



Source : Énergie, Mines et Ressources Canada, *l'Énergie électrique du Canada*, 1988.

risque d'acidifier les eaux de surface. Le transport du pétrole des régions de production au marché entraîne des déversements. La consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles donne lieu à des émissions de dioxyde de carbone, le plus important gaz à effet de serre, ainsi que d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils, qui causent le smog.

La production d'électricité peut entraîner une kyrielle de conséquences, selon le mode de production. L'aménagement hydroélectrique inonde de vastes secteurs, évinçant les habitants et la faune et entraînant un accroissement des apports de mercure dans l'environnement. L'énergie nucléaire pose des risques pour la sécurité durant tout le cycle de vie de l'uranium, de l'extraction à l'élimination des déchets radioactifs en passant par la transformation. Les réacteurs qui produisent de l'électricité à partir de l'uranium posent aussi des dangers pour la sécurité de la population. Enfin, l'utilisation de combustibles fossiles pour alimenter les centrales classiques produit du dioxyde de carbone et de la chaleur résiduaire.

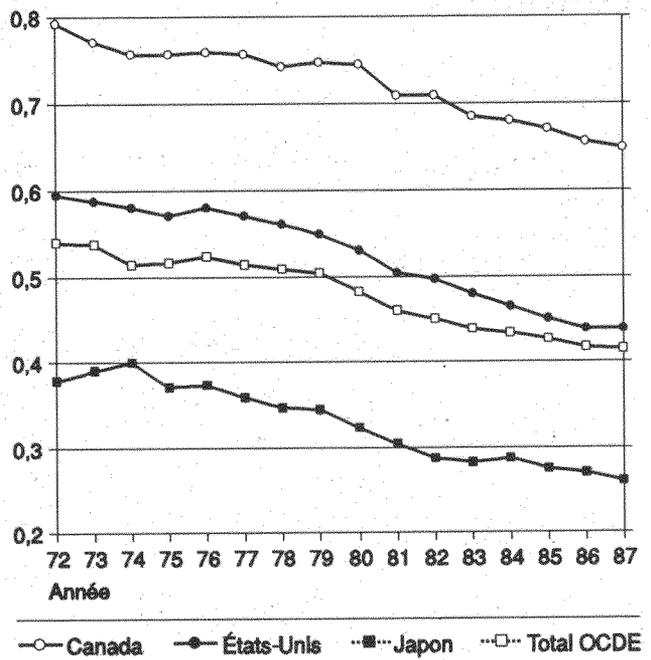
Sur le plan de la consommation intérieure, les économies d'énergie représentent la meilleure solution pour l'environnement. De plus, l'efficacité énergétique peut s'avérer un bon investissement. Compte tenu des coûts faramineux de construction de nouvelles centrales, les entreprises d'électricité du Canada sont conscientes des avantages du rendement énergétique sur le plan tant de l'environnement que de l'économie, et beaucoup d'entre elles en font la promotion active. Certains croient que nous devrions multiplier les efforts en ce sens; il ne fait aucun doute que le rendement énergétique jouera un rôle de premier plan dans l'avenir énergétique du Canada.

Dans l'ensemble, l'intensité énergétique de l'économie canadienne a diminué avec le temps. De 1972 à 1988, la consommation d'énergie par unité de PIB a diminué d'environ 1,3 p. 100 par année. Toutefois, la croissance de l'économie a annulé ces progrès, et la consommation d'énergie a augmenté d'environ 1,5 p. 100 au cours de cette période.

Malgré les efforts consentis en vue d'accroître le rendement énergétique et la reconnaissance de sa contribution essentielle à la solution de problèmes tels que le réchauffement de la planète, on s'attend dans l'ensemble à une augmentation soutenue de la consommation d'énergie. Par conséquent, les Canadiens devront faire des choix difficiles au cours des années à venir. À un moment ou l'autre, il nous

Figure 26
Utilisation de l'énergie primaire par
unité du PIB

[Mtep⁴/en milliards de dollars (US) 1985]



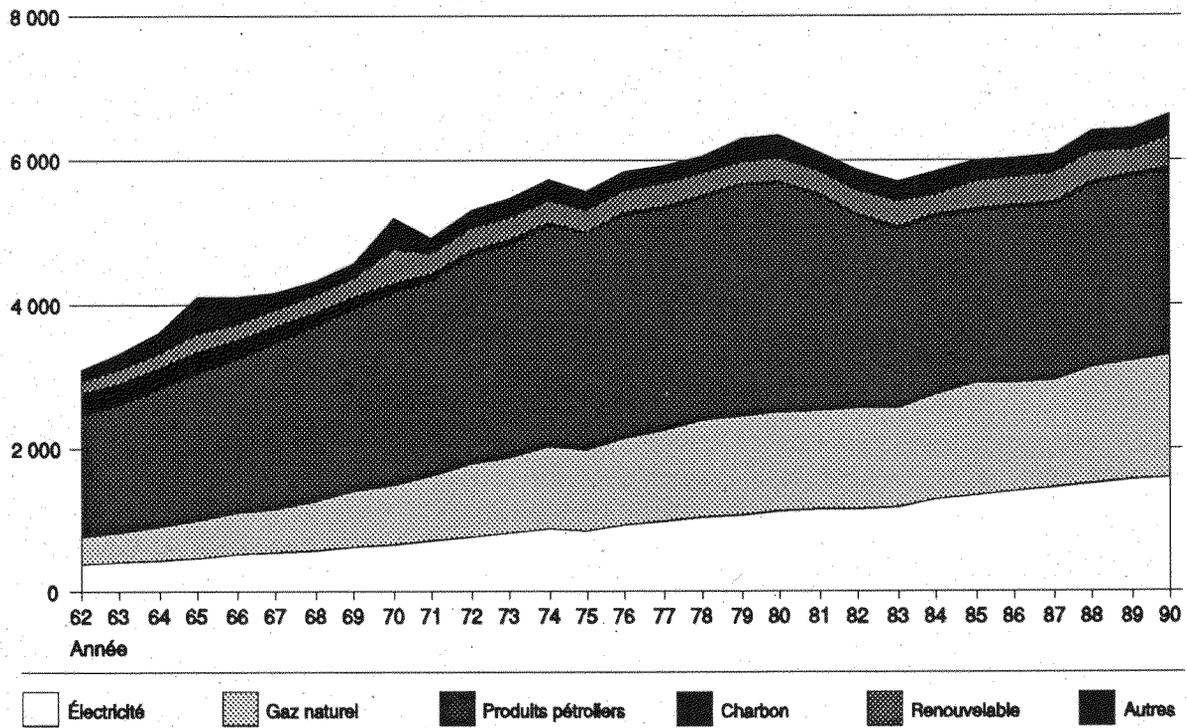
⁴Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole

Source : Agence Internationale de l'énergie, 1991.

faudra accroître la capacité de production de nos systèmes et choisir entre les diverses options. De nouvelles technologies plus propres, telles que l'énergie solaire, nous dépanneront peut-être, mais il reste qu'il nous faudra dans une large mesure compter sur l'énergie thermique, hydroélectrique ou nucléaire. De plus, l'aménagement d'installations de production d'énergie à des fins d'exportation et de consommation intérieure crée des emplois et apporte la richesse économique au pays; ces travaux sont particulièrement importants pour certaines régions du Canada.

Figure 27
Demande d'énergie secondaire, par combustible

(en pétajoules)



Source : Énergie, Mines et Ressources Canada, *la Consommation d'énergie et le changement atmosphérique*, document de travail, le 10 août 1990.

Les minerais

Le Canada est le premier exportateur de minerais du monde; il arrive au quatrième rang des producteurs de minerais diversifiés dans la production de minerais autres que les combustibles. L'industrie est fortement diversifiée, produisant plus de 60 produits de minerais différents. Exprimé en volume, le Canada est le premier producteur d'uranium et de zinc, et le deuxième de nickel, d'amiante, de gypse, de potasse et de soufre. Il se range parmi les cinq premiers producteurs d'or, de cuivre, de plomb et de divers autres métaux.

Au sein de l'économie canadienne, l'industrie des minéraux assure environ 2,1 p. 100 des emplois; l'industrie, malgré une baisse de 4,6 p. 100 du PIB en 1975 à 4,3 p. 100 en 1989, représente toujours une part importante du PIB du Canada. Dans l'ensemble, les mines métalliques et non métalliques ont connu une croissance en termes absolus depuis 1981. Bien que l'industrie soit répartie de par le pays, elle importe particulièrement aux économies du nord de certaines provinces, notamment l'Ontario, le Québec et le Manitoba. L'extraction minière est également importante en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans les territoires.

Dans l'ensemble, les stocks de certains minerais clés au Canada ont soit augmenté ou sont demeurés relativement constants, ce qui indique que les nouvelles réserves se maintiennent au niveau de la production. Les réserves d'or, par exemple, ont augmenté de 100 p. 100 de 1983 à 1990, soit d'environ 800 kilotonnes à plus de 1 700 kilotonnes. Les réserves de zinc ont connu une baisse de quelque 20 p. 100 depuis 1983, mais ont repris 4 p. 100 depuis 1988.

Les répercussions sur l'environnement de l'industrie minière sont fort variées. Les déchets acides, particulièrement les résidus miniers, sont depuis longtemps associés à l'exploitation minière. L'extraction de l'uranium présente des problèmes particuliers en raison de la nature radioactive des résidus. Les fonderies qui traitent le minerai à forte teneur en soufre sont l'une des principales sources d'anhydride sulfureux, la principale cause des pluies acides.

L'utilisation des sols est un récent et grave problème écologique que soulève l'industrie minière. L'on envisage l'exploitation de nombreuses nouvelles mines dans des régions sauvages situées dans le nord de certaines provinces et des territoires. D'autres sont situées sur des terres que revendiquent les autochtones. D'aucuns croient que ces terres devraient demeurer sauvages et qu'il faudrait limiter l'exploitation minière. Les autochtones exigent d'être partie prenante aux décisions d'aménagement qui touchent les terres qu'ils revendiquent. Les sociétés minières, par contre, se croient en droit d'exploiter ces ressources. Toute préservation des terres dans les régions riches en minerai empêche l'industrie de les exploiter et réduit ses possibilités commerciales.

Ces décisions sont importantes dans la mesure où elles touchent l'économie et l'environnement du pays. L'industrie minière est un élément important de l'économie du Canada. Afin de continuer à offrir des emplois et de la richesse aux Canadiens, il lui faut jour d'un accès à de nouvelles réserves. Toutefois, les possibilités de préserver les régions sauvages s'amenuisent partout dans le monde, et le Canada possède certaines des plus belles régions sauvages de la planète. Les autochtones du Canada ont aussi des revendications légitimes à l'égard de certaines terres.

Il ne sera pas facile de concilier ces demandes. Comme dans le cas de l'utilisation de bien des ressources, il faudra trouver un équilibre entre les objectifs économiques et écologiques. Cela exigera de nouveaux mécanismes de coopération et de nouvelles règles. Chacun devra mettre de l'eau dans son vin afin que les Canadiens puissent réaliser des progrès sur le plan économique et écologique.

LA QUALITÉ DE VIE

Peu nombreux mais occupant un vaste territoire, les Canadiens ont accès à des terres relativement vierges où abonde la faune; ils habitent aussi un milieu culturel et artistique en pleine effervescence. La réputation internationale du Canada comme pays grandiose, sûr et en grande partie intact n'est plus à faire. En outre, l'économie du Canada demeure forte, avec une base industrielle productive qui, dans l'ensemble, assure à notre population un niveau de vie élevé. Les trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial ou territorial et municipal) exécutent un ensemble de programmes sociaux progressistes (assurance-maladie, soutien du revenu et éducation, etc). Dans l'ensemble, les Canadiens jouissent d'un niveau et d'une qualité de vie parmi les meilleurs du monde.

En fait, l'indice du développement humain de 1991 du Programme de développement des Nations Unies, place le Canada au deuxième rang, juste derrière le Japon. L'indice est fondé sur trois éléments de base : l'espérance de vie, l'alphabétisation et le pouvoir d'achat. Le Canada occupe les premiers rangs parce que l'espérance de vie de ses habitants est parmi les plus élevées du monde, parce que l'éducation supérieure y est facilement accessible, parce que nous avons un bon système de soins de santé et parce que les Canadiens sont, dans l'ensemble, relativement prospères. Le tableau 3 présente certains indices de la qualité de vie.

TABLEAU 3
INDICES DE LA QUALITÉ DE VIE

	1972	1976	1980	1984	1986	1988
Espérance de vie à la naissance, en années						
Hommes	69,6	70,3	71,6	72,9	73,0	-
Femmes	75,6	77,7	78,8	79,8	79,7	-
Dépenses au poste des soins de santé, exprimées en pourcentage du PIB	7,0	7,1	7,3	8,4	8,3	-
Dépenses au poste de l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB	8,0	7,6	7,2	7,2	7,3	-
Taux de crime avec violence, par 100 000 habitants	506,0	592,5	652,0	714,0	808,0	897,0

Il y a cependant place pour l'amélioration. Selon le rapport des Nations Unies, les travailleuses du Canada ne gagnent que 63 p. 100 du salaire des travailleurs et les femmes ne représentent que 22 p. 100 des diplômés universitaires en sciences. En 1988, environ un Canadien sur six vivait en deçà du seuil de pauvreté. De plus, selon les données recueillies entre 1980 et 1985, le Canada affichait la plus forte incidence du monde de crimes reliés à la drogue, bien au-delà du taux observé aux États-Unis au cours de la même période. Dans certaines parties du Canada, la dégradation de l'environnement soulève des inquiétudes au sujet des effets à long terme sur la santé.

De nombreux autochtones ne jouissent pas de la même qualité de vie que les autres Canadiens. Dans certaines de leurs collectivités, le chômage atteint 50 p. 100 et les indicateurs sociaux tels que la mortalité infantile et le suicide sont sensiblement plus élevés que la moyenne nationale.

LES PERSPECTIVES

Les perspectives économiques

Le ralentissement de l'augmentation de la population active et de la productivité en raison de facteurs économiques laisse entendre que le Canada connaîtra à l'avenir une plus faible croissance économique. Tandis que la génération du *baby-boom* a permis une augmentation rapide de la croissance de la population active canadienne, les indices démographiques donnent à croire que son rythme diminuera. Bien que les politiques de réforme structurelle mises en œuvre au cours des dernières années (déréglementation de l'énergie, *Accord de libre-échange canado-américain*, déréglementation des transports et taxe sur les produits et services) permettent d'espérer une amélioration de la productivité, celle-ci n'augmentera probablement pas plus de 1 p. 100 par année, en moyenne, au cours des trois prochaines décennies. Cela s'explique surtout par la prédominance du secteur tertiaire dans l'économie où les accroissements de la productivité de la main-d'œuvre sont faibles (santé, éducation et administration publique) ou très difficiles à réaliser en raison du caractère « personnel » des services.

En évaluant les perspectives économiques à long terme, il faut aussi tenir compte des orientations actuelles du gouvernement en ce qui a trait à la réduction de la dette publique. Ce facteur, conjugué aux indices démographiques, assombrit les perspectives d'une croissance notable du revenu réel disponible par habitant (ou par foyer). Il est illusoire d'espérer revoir la croissance qui a caractérisé les années 1960 et 1970, soit 2 p. 100 par foyer. Bref, la croissance des revenus qui sous-tend le sentiment d'amélioration du bien-être de la population risque d'être quelque peu contrainte dans un avenir prévisible.

Ainsi, la très rapide croissance dont le Canada a profité durant une bonne partie de l'après-guerre ne semblerait pas vouloir se répéter au cours de la prochaine génération. Il est raisonnable d'espérer une croissance de l'économie réelle d'environ 2,5 p. 100 par année, avec un maximum de 3 p. 100.

Les dispositions économiques internationales (par exemple, une « explosion » économique grâce à l'intégration de l'Europe en vertu d'un régime de libéralisation du commerce multilatéral et d'autres arrangements économiques) pourraient modifier le tableau, comme l'a fait le rétablissement de l'Europe et du Japon après la Seconde Guerre mondiale. Mais les chances sont minces. Qui plus est, la croissance de l'Asie, et peut-être de l'Amérique latine, risque tout autant d'affaiblir le commerce canadien que de le stimuler. Le Canada sera aussi sensible aux événements extérieurs qu'à tout moment de son histoire, compte tenu de la stratégie industrielle des vingt dernières années au cours desquelles l'économie canadienne s'est de plus en plus « ouverte » au commerce avec l'étranger.

Les perspectives en matière d'environnement

On s'attend que plusieurs tendances qui se manifestent au Canada exercent des pressions sur l'environnement du pays. Le maintien de la croissance démographique, surtout dans les régions urbaines, laisse prévoir que la congestion des villes, le smog et la modification de l'utilisation des sols se poursuivront, et que la demande de systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées augmentera. La croissance économique donnera lieu, à long terme, à un accroissement de la demande d'électricité. On observera probablement une certaine croissance, quoique plus lente, des industries extractives traditionnelles, ce qui implique une exploitation accrue des ressources telles que les forêts, l'énergie et d'autres ressources non renouvelables, ainsi qu'un accroissement des émissions. Dans beaucoup de ces industries, les pressions de la concurrence mondiale obligeront à rationaliser les ressources disponibles en fonction de cet objectif et d'autres buts importants, y compris la protection de l'environnement. Quant aux gouvernements, l'ampleur de la dette publique et les perspectives limitées d'accroissement des revenus, grâce à une augmentation des impôts ou à une forte croissance économique, limitent leur capacité de consacrer beaucoup plus d'argent à l'environnement.

Par contre, nous observons des indices de changement dans certains domaines. Dans l'ensemble, l'évolution structurelle de l'économie canadienne a entraîné une diminution de la consommation d'énergie et des émissions atmosphériques par unité de PIB, et les mesures adoptées à de nombreux niveaux devraient permettre le maintien et l'accélération de cette tendance. De plus en plus de Canadiens sont maintenant desservis par des installations d'épuration des eaux usées, et la tendance se maintient. Les pratiques de gestion des forêts et des autres ressources renouvelables évoluent.

Les Canadiens de toutes les couches de la société prennent de plus en plus conscience du besoin de changement. L'information environnementale, de même que sa diffusion, s'améliore; les sciences et techniques de l'environnement nous offrent de meilleurs outils de changement. Les institutions de tout genre sont conscientes du besoin de modifier leur comportement à l'égard de l'environnement, et des personnes d'horizons fort différents se concertent pour trouver des solutions à des problèmes épineux. Enfin, compte tenu de l'accent que mettent actuellement les écoles canadiennes sur l'éducation environnementale, il est probable que le niveau de sensibilisation à l'environnement augmentera.

Dans l'ensemble, il y a raison d'espérer que l'environnement du Canada s'améliorera. Par ailleurs, il nous reste beaucoup de défis à relever, aussi urgents qu'importants; il nous faudra faire preuve de diligence afin de réaliser des progrès, car rien ne laisse croire que l'environnement se rétablira de lui-même. Il ne faut pas non plus espérer que le changement s'opère du jour au lendemain. Il faudra du temps pour améliorer sensiblement la façon dont nos activités économiques influent sur l'environnement. Il faudra parfois, lorsque les buts économiques et écologiques ne sont pas pleinement compatibles, trouver des compromis.

La prochaine section du document examine les progrès réalisés par les Canadiens dans la mise en œuvre du développement durable au Canada.

DEUXIÈME SECTION :

LA MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

UN SURVOL

Le débat sur l'environnement au Canada a évolué sensiblement depuis 1972. Le concept de développement durable sous-tend l'essentiel de l'opinion au sujet de l'intégration fructueuse de l'économie et de l'environnement. Pour beaucoup, ce type de développement marque le terme de l'actuel débat sur l'environnement au Canada. Tous les secteurs de la société canadienne reconnaissent et acceptent de plus en plus l'urgent besoin d'intégrer les préoccupations de l'environnement à la structure économique de la société afin de protéger l'environnement tout en préservant notre niveau et notre qualité de vie.

À cet égard, les Canadiens ont beaucoup à apprendre de leurs compatriotes autochtones. Les autochtones ont toujours exprimé leurs liens avec le milieu naturel. Le dicton inuit selon lequel ce ne sont pas nos pères qui nous lèguent la terre mais nos enfants qui nous la prêtent résume bien la philosophie du développement durable.

Au début des années 1970, le Club de Rome, dans son rapport marquant intitulé *Halte à la croissance*, avertissait que nous allions manquer de ressources à moins de cesser la croissance économique. Une bonne part des principaux arguments du Club de Rome ont depuis lors été mis de côté, car ils ne tenaient pas compte de certains principes économiques d'importance. Il reste que le rapport a soulevé des questions primordiales et suscité une profonde réflexion au sujet des liens entre la croissance économique et l'environnement. Depuis, l'opinion a évolué, non pas en faveur d'un arrêt de la croissance, mais plutôt d'une redéfinition de sa nature afin que l'intégrité de l'environnement ne soit pas compromise par un type de développement myope et, en fin de compte, déficitaire. Bref, nous avons commencé à prendre conscience que nous devons vivre des intérêts de la nature, et non pas de son capital.

Au milieu des années 1970, un mouvement favorable à une « société de conservation » a pris de l'ampleur. Il visait essentiellement à créer une société caractérisée par une réduction globale de l'utilisation de l'énergie, de l'eau, de l'air et des autres ressources. Au milieu des années 1980, les Canadiens étaient prêts à accepter une démarche plus intégrée à l'égard de l'environnement et de l'économie, une approche prônée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la commission Brundtland).

L'évolution de notre opinion au sujet de la nature des rapports entre l'environnement et l'activité économique s'est accompagnée d'une modification de nos perceptions des problèmes de l'environnement. Au début des années 1970, il s'agissait, en matière de pollution, de réagir aux problèmes et de les régler. L'on réagissait aux crises, qu'elles soient réelles ou perçues, et les solutions imaginées à tel ou tel problème n'étaient peut-être pas les meilleures sur le plan économique ou écologique. Nous réagissions à ce que nous pouvions percevoir — les cheminées crachant de la fumée, les cours d'eau bouillonnant de mousse et les berges jonchées de débris. Comme solution, nous avons souvent opté pour la dilution. Nous avons construit de plus hautes

cheminées pour améliorer la qualité de l'air à l'échelon local et nous avons rejeté nos déchets industriels dans les cours d'eau pour ne plus les voir. À l'époque, nos connaissances nous permettaient de croire qu'il s'agissait là de solutions bien avisées. Or, il vaut beaucoup mieux, et c'est ce que pensent une grande majorité des Canadiens, prévoir les problèmes et les empêcher de se produire. Afin d'adapter nos activités à la prévention de la pollution, il nous faudra tenir compte des facteurs écologiques dès les premières étapes de la planification et miser sur une collaboration étroite entre les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants.

C'est en partie l'accroissement de nos connaissances qui a inspiré la politique de l'environnement au Canada. La réaction à l'un des plus graves problèmes écologiques du Canada — les menaces posées par les produits chimiques toxiques rémanents dans l'environnement — illustre nos tentatives d'en connaître et d'en apprendre davantage. Ce n'est que récemment que nous avons constaté la nature toxique de nombreux sous-produits de nos industries et de l'incapacité de l'environnement d'accueillir les émissions de certaines substances. Dans le passé, nous mesurions les concentrations de certaines substances en parties par million. À des concentrations inférieures, nous estimions que ces substances étaient, somme toute, absentes de l'environnement. Grâce au progrès des techniques de mesure, nous pouvons maintenant mesurer des concentrations de certaines substances en parties par billion et en deçà. Par conséquent, nous avons pris conscience que l'environnement contient une foule de substances probablement dangereuses.

Au fil du temps, on en est venu à reconnaître que de nombreux problèmes de pérennité devaient être abordés dans une optique axée sur l'écosystème. Les relations réciproques entre tous les éléments du milieu naturel sont une vérité fondamentale. La complexe interdépendance entre les êtres humains et l'air, la terre, l'eau et les autres organismes vivants exige que les solutions tiennent compte de cette réalité. Il est désormais illusoire de mettre notre espoir dans des solutions partielles.

L'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs représentait une des premières utilisations pratiques d'une démarche axée sur l'écosystème. Le bassin des Grands Lacs est une région du Canada et des États-Unis où habitent 37 millions de personnes; cette région relève de deux gouvernements fédéraux, huit États, deux provinces et une multitude de comtés, de municipalités et de réserves indiennes. L'accord canado-américain favorise la protection et l'assainissement de la région en fonction des frontières naturelles plutôt que des frontières politiques ou sectorielles. Il tient compte des rapports réciproques entre les processus physiques, chimiques et biologiques, ainsi que du besoin d'harmoniser la dimension humaine avec les autres dimensions du système naturel.

Avec le temps, nous en sommes venus à reconnaître un autre facteur qui influence énormément notre réaction aux questions de développement durable, soit la portée de plus en plus grande des problèmes de l'environnement sur le plan géographique. Nous admettons maintenant que la pollution ne respecte aucune frontière, qu'elle soit locale ou internationale. Des questions de l'environnement d'ordre mondial sollicitent également notre attention. Le réchauffement de la planète et l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique concurrencent les problèmes intérieurs pour retenir notre attention et

obtenir nos ressources. L'on connaît de plus en plus les relations réciproques qu'entretiennent les écosystèmes de la planète et l'on propose des solutions qui misent sur la concertation internationale.

L'importance des partenariats pour la solution des problèmes de l'environnement constitue une autre dimension de l'évolution de la pensée canadienne à l'égard des questions environnementales. C'est ce que soulignait l'exposé du gouvernement du Canada à la Conférence de Stockholm, en 1972; or, le partenariat demeure un important thème de nombreuses stratégies de développement durable, notamment *le Plan vert du Canada*. Dans le passé, les Canadiens ont eu tendance à pointer du doigt les pollueurs et à exiger que les gouvernements adoptent des mesures rigoureuses. Or, l'on reconnaît de plus en plus que les responsabilités en matière d'environnement sont partagées et que la concertation est nécessaire.

Les gouvernements de tous les niveaux, l'industrie et les particuliers sont tous gestionnaires de l'environnement, et les partenariats forgés entre ces différents agents de la société canadienne sont une dimension de plus en plus importante de la mise en œuvre du développement durable au Canada. Les Canadiens savent à quel point la richesse nécessaire au maintien de leur niveau de vie dépend du rôle que jouent l'industrie et le milieu des affaires. Ils savent aussi que le gouvernement manque de ressources et qu'il ne peut à lui seul payer le plein prix des programmes environnementaux. Par conséquent, afin de protéger l'environnement tout en préservant l'activité économique, chacun doit collaborer à la recherche de solutions aux problèmes de l'environnement, qui réduisent les coûts le plus possible et permettent la poursuite des activités économiques. Tous les secteurs de la société sont engagés dans la recherche de la solution : l'État, l'industrie, les autochtones, les particuliers, les syndicats, les groupes de défense de l'environnement, les groupes de développement, les groupes de jeunes, les groupes de femmes et d'autres encore.

Malgré ce partage de la responsabilité à l'égard de l'environnement, les gouvernements devront continuer à faire preuve d'autorité en matière de protection de l'environnement. Les Canadiens ont l'habitude de se tourner vers le gouvernement pour l'établissement de normes et de priorités, pour la diffusion d'information précise sur l'environnement, pour la création de partenariats et pour l'adoption de mesures de protection et d'assainissement de l'environnement. Les gouvernements auront un rôle de premier plan à jouer dans l'intégration de l'environnement et de l'économie. La mise en place des cadres juridiques et décisionnels favorables au développement durable est l'une des tâches primordiales des gouvernements de tous les niveaux.

LA RÉACTION DES GOUVERNEMENTS

L'évolution de la politique de l'environnement

L'idée d'une interdépendance entre l'environnement et l'économie ne date pas d'hier. Elle remonte au début des années 1970, plus particulièrement à la Conférence de Stockholm, en 1972, où elle a pour la première fois retenu l'attention de la communauté internationale. Ce qui est nouveau par contre, c'est l'acceptation généralisée des principes sous-jacents du développement durable. Certes, il est vrai que nous avons

encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nos activités économiques ne soient réellement durables, mais au moins nous ne prêchons plus dans le désert. Nous nous attachons maintenant essentiellement à régler les détails de l'intégration de l'environnement et de l'économie — ce que nous avons à faire, la meilleure façon de le faire et le rythme à adopter.

La Conférence de Stockholm et la déclaration des Nations Unies à laquelle elle a donné lieu ont constitué la première grande démarche internationale en vue d'adopter le développement durable comme objectif et de délimiter les responsabilités des nations. Pourtant, à l'époque, le développement durable, comme principe de la politique de l'environnement, n'était que l'une des nombreuses philosophies en vogue, dont la « croissance nulle »; toutefois, ces philosophies ne pouvaient espérer recueillir d'appui unanime en raison des obstacles qu'elles imposaient au nécessaire essor des pays en développement. De plus, elles sous-estimaient les forces du marché et du développement technologique.

Aujourd'hui, le développement durable fait davantage l'unanimité. Les gouvernements du monde entier, tant des pays développés que des pays en développement, adoptent ce principe comme fondement de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur politique de l'environnement. Les décideurs politiques et économiques, à tous les échelons de la société, ont souscrit au principe. Certains signes sont révélateurs : de nombreux pays ont adopté un processus d'évaluation et d'examen environnemental qui reconnaît officiellement la responsabilité de préserver la qualité de l'environnement, tandis que les gouvernements partout au monde adoptent des stratégies de l'environnement fondées sur le concept du développement durable. Les questions environnementales sont désormais au cœur du programme politique de nombreux pays; les chefs d'État se font de plus en plus les défenseurs de l'environnement.

Au Canada, l'environnement fait maintenant l'objet des documents budgétaires et des discours du trône, des discussions et de la recherche des groupes de réflexion, et du mandat des commissions royales. Par exemple, le rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (la commission Macdonald), publié en 1985, posait certaines des questions auxquelles le Canada devait répondre s'il entendait réaliser un développement durable respectueux de l'environnement.

Au fil des ans, les gouvernements ont réalisé de nombreuses études et enquêtes importantes dans divers domaines; mentionnons notamment le rapport final de l'enquête sur la politique fédérale des eaux, intitulé *Vers un renouveau*, et le rapport de 1984 du Comité permanent du Sénat intitulé *Nos sols dégradés*, qui détaillait les problèmes agricoles de perte et de dégradation des sols. Une série de trois volumes sur les transformations de notre atmosphère, réalisée par le Comité permanent de l'environnement et publiée en 1990 et en 1991, a alimenté le débat sur le réchauffement de la planète et d'autres problèmes de pollution atmosphérique. L'une des recommandations les plus importantes du comité permanent voulait que le gouvernement fédéral adopte comme objectif intérimaire minimal une réduction, d'ici l'an 2005, de 20 p. 100 des émissions de CO₂ attribuables aux activités humaines, par rapport à leurs niveaux de 1988.

Le Canada a participé activement à la commission Brundtland, qu'il a généreusement appuyée financièrement. En réponse au défi lancé par cette commission, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE), maintenant le Conseil canadien des ministres de l'environnement, a constitué le groupe de travail national sur l'économie et l'environnement qui a confirmé que les activités économiques et écologiques ne pouvaient se dérouler en vase clos. Pour la première fois, un comité réunissait les ministres de l'Environnement, les chefs d'entreprise, les écologistes et les universitaires. Dans son rapport, publié en 1987, le groupe de travail a présenté des recommandations clés portant, entre autres, sur les changements à opérer pour favoriser les décisions éclairées, l'esprit d'entreprise nécessaire pour témoigner d'un engagement à l'égard de l'intégration de l'environnement et de l'économie, l'élaboration de stratégies de conservation, le leadership dans la mise en place de programmes internationaux, ainsi qu'un vaste programme de communication et de participation publique pour promouvoir la compréhension du développement durable.

L'une des recommandations importantes du groupe de travail demandait aux premiers ministres du pays de créer des tables rondes sur l'environnement et l'économie. Ces tables rondes offrent une tribune pour la poursuite du dialogue et la formation de nouveaux partenariats entre des intérêts traditionnellement concurrentiels au sein de chaque sphère de compétence. Le Canada a maintenant créé des tables rondes à l'échelle nationale, dans chacune des dix provinces et dans les deux territoires.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) est composée de chefs de file de tous les secteurs de la société. Elle s'emploie à évaluer et à faire connaître les effets des politiques et des décisions qui touchent l'environnement, à promouvoir les pratiques favorables au développement durable en matière de gestion des déchets, à appuyer le développement durable à l'échelle internationale et à trouver les moyens de communiquer les principes du développement durable.

La principale réponse du gouvernement a été énoncée dans la stratégie de développement durable du gouvernement fédéral, intitulée *le Plan vert du Canada* et publiée le 11 décembre 1990. À la suite d'une vaste consultation pancanadienne, *le Plan vert* reconnaissait le caractère essentiel des rapports entre l'économie et l'environnement et admettait que le bien-être des Canadiens était tributaire de la salubrité de l'environnement et de la prospérité de l'économie.

Au Canada, les gouvernements ont, dans l'ensemble, adopté le concept du développement durable comme fondement d'une nouvelle perception de l'environnement et de l'économie. Les gouvernements estiment que le développement durable constitue un moyen raisonnable, pratique et rentable d'orienter l'économie canadienne parce qu'ils constatent que l'environnement, loin d'entraver la prospérité économique, en est plutôt une partie intégrante.

Le développement durable a stimulé l'évolution de la politique de l'environnement du Canada au fil des ans, politique qui a été de plus en plus orientée par les principes d'anticipation et de prévention, par une démarche axée sur l'écosystème, par une obligation accrue de rendre compte et par une coopération plus étroite entre les diverses sphères de compétence.

Les réformes institutionnelles

Le Canada a été le deuxième pays à créer, en 1971, un ministère fédéral de l'Environnement. Aujourd'hui, chaque province s'est dotée d'un tel ministère. Les deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont chacun un ministère des Ressources renouvelables qui possède les mêmes compétences.

La plupart de ces ministères sont issus des ministères des Ressources naturelles existants. On a élargi leurs fonctions de contrôle d'exploitation des ressources pour y ajouter le contrôle des normes de qualité de l'environnement. Le ministère de l'Environnement du Canada, par exemple, a été constitué à partir du ministère des Pêches et des Forêts. Depuis sa création, le ministère a subi de nombreuses transformations, au rythme de l'évolution de l'ampleur et de la portée des problèmes de l'environnement. Par exemple, le Service canadien des parcs s'y est ajouté en 1979, lorsqu'on a pris conscience que la préservation des paysages naturels et des écosystèmes constituait un objectif écologique. Environnement Canada possède maintenant un vaste mandat : préserver et améliorer la qualité de l'environnement au profit des générations actuelles et à venir de Canadiens.

Les rôles des ministres de l'Environnement et de leur ministère ont pris de l'ampleur au fil des ans. Le ministre fédéral de l'Environnement, par exemple, est actuellement membre d'importants comités du Cabinet tels que le Comité chargé des priorités et de la planification, qui détermine les grandes priorités du gouvernement fédéral. Il est également membre du Comité du Cabinet chargé de l'environnement, créé à la fin des années 1980, afin de gérer le programme environnemental du gouvernement et de s'assurer que les politiques, les programmes et les autres initiatives qui exigent l'intervention du gouvernement fédéral sont pleinement compatibles avec ses objectifs écologiques. Des provinces telles que le Manitoba et la Colombie-Britannique ont également constitué des comités du Cabinet ou de haut niveau pour promouvoir le développement durable.

Les mandats des ministères des Ressources naturelles se sont modifiés à mesure qu'évoluait le rôle des ministères de l'Environnement. La protection de l'environnement touche de nombreux ministères; par conséquent, le développement durable est un principe qui sous-tend désormais les activités de tous les ministères de l'État.

Par exemple, le concept du développement durable est partie intégrante de la *Loi sur les forêts*, qui créait Forêts Canada en 1989. Le ministère est chargé de favoriser la gestion intégrée et le développement durable des ressources forestières canadiennes. De plus, Forêts Canada soumet ses ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional à une évaluation environnementale.

Grâce à son Bureau du développement durable, le ministère des Pêches et des Océans poursuit, de concert avec les provinces et les territoires, l'élaboration d'une politique sur la pérennité des pêches et des océans pour le Canada. D'autres activités de Pêches et Océans qui touchent le développement durable ont été consignées dans un rapport intitulé *A Summary of Sustainable Fisheries Activities in Canada*, publié en mai 1991.

L'amélioration de la pérennité de l'environnement est l'un des quatre piliers de l'examen approfondi de la politique et des programmes agricoles du pays lancé par Agriculture Canada. Le rapport du Comité fédéral-provincial pour un environnement durable en agriculture, chargé d'étudier la politique agricole dans ses rapports avec la pérennité de l'environnement, a conclu que la survie et la compétitivité à long terme de l'agriculture canadienne dépendent d'un recours accru à des pratiques favorables à un environnement durable.

Énergie, Mines et Ressources (EMR) élabore présentement des lignes directrices et des principes pour l'exploitation durable du minerai et des combustibles fossiles au Canada. Les actuelles initiatives d'EMR en matière de développement durable des ressources minérales comprennent des travaux sur le recyclage et la gestion écologique des résidus et des effluents. Sur le plan de l'énergie, on cherche à mettre l'accent sur une utilisation plus efficace des sources d'énergie classiques et sur la mise au point de sources d'énergie de remplacement.

Le développement durable n'intéresse pas que les ministères chargés des Ressources naturelles. Il touche tous les secteurs de la politique d'État. Par conséquent, on observe le lancement d'initiatives clés partout dans l'administration. Par exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a multiplié ses efforts en vue de promouvoir le développement durable en faisant de l'environnement l'un des principaux critères d'évaluation des projets d'aide au développement. L'ACDI aide aussi à renforcer les institutions écologiques des pays en développement, à améliorer l'information sur l'environnement et à accroître la sensibilisation à l'environnement.

Le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada a fait de l'environnement mondial l'un des cinq piliers de la politique étrangère du Canada. Les questions environnementales d'ordre international relèvent de la Direction générale de la politique économique qui coordonne les dimensions économiques et écologiques de la diplomatie multilatérale du Canada.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) appuie les démarches intégrées qui lient les dimensions sociales, écologiques et économiques du développement. Dans son document d'orientation intitulé *Sustainable Development: The Urban Dimension*, la SCHL se penche sur le développement durable dans le contexte des villes. Le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada participe au financement du projet canadien des communautés en santé, qui intègre les préoccupations écologiques, économiques et sanitaires afin de favoriser la compréhension des problèmes de santé auxquels font face les régions urbaines aujourd'hui. Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), dans le cadre de son mandat d'assurer la compétitivité de l'industrie canadienne, a lancé diverses initiatives concernant l'environnement qui vont d'une politique sur la promotion de la réglementation au développement des techniques et des industries écologiques. Approvisionnement et Services Canada a lancé le Programme épargne-papier qui permet la collecte du papier recyclable dans 120 immeubles de la région de la capitale nationale. Au cours de l'exercice 1990-1991, plus de 13 000 tonnes de papier, soit l'équivalent d'environ 250 000 arbres ou 560 hectares de forêt, ont ainsi été recyclées.

Afin d'orienter le Canada vers un tourisme durable, le gouvernement fédéral a publié sa politique du tourisme, dont l'un des principaux objectifs est la mise en place d'un tourisme durable. De plus, de concert avec l'Organisation mondiale du tourisme, le Canada parraine des colloques et des ateliers internationaux sur le développement du tourisme durable.

On prétend souvent que la structure de nos institutions, c'est-à-dire la répartition par champ de compétence (fédéral, provincial et municipal) et par secteur (ressources, industrie et gouvernement) entrave une mise en œuvre accélérée du développement durable. Or, les questions auxquelles nous nous attaquons sont de plus en plus de nature horizontale; il peut être difficile d'y répondre dans le cadre du type d'organisation actuelle des gouvernements de tout ordre.

On a proposé de mettre en place un cadre intégré pour traiter efficacement les questions de mondialisation croissante, de concurrence et de développement durable, et pour garantir une protection uniforme et juste de l'environnement. L'une des dimensions essentielles de cette démarche est le besoin d'améliorer les relations entre les divers ordres de gouvernement.

Le partenariat fédéral-provincial-territorial

Au Canada, deux paliers de gouvernement disposent des principaux pouvoirs législatifs et réglementaires en matière d'environnement et jouent un rôle important de chef de file dans l'intégration de l'environnement à l'économie. La constitution canadienne ne fait aucune mention de l'« environnement » comme tel. Toutefois, en pratique, chaque palier de gouvernement possède les compétences nécessaires à une gestion efficace de l'environnement.

Les responsabilités sont partagées en fonction de la répartition des pouvoirs qui touchent l'environnement. Par exemple, l'importante responsabilité du gouvernement fédéral en matière d'environnement découle d'une série de pouvoirs qui touchent particulièrement les pêches, le commerce et les échanges interprovinciaux et internationaux, le droit criminel, la paix et le bon gouvernement. Les principales responsabilités provinciales découlent, entre autres, des compétences en matière de gestion des ressources, de la propriété et du droit civil, et d'ouvrages et d'entreprises de nature locale. L'agriculture au Canada est définie comme une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Bien que le partenariat fédéral-provincial-territorial s'avère efficace dans certains domaines, les divergences de point de vue sur la gestion de l'environnement et le chevauchement des compétences en matière d'élaboration des politiques et de planification peuvent parfois soulever des difficultés. Les provinces et les territoires ne s'entendent pas toujours avec le gouvernement fédéral ou entre eux sur les questions de gestion de l'environnement ou des ressources, et des incertitudes quant aux compétences relatives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ont parfois donné lieu à des objectifs et à des politiques contradictoires. Cette situation peut s'avérer particulièrement gênante pour l'industrie, qui a alors à composer avec des demandes incompatibles ou multiples.

Le partage des compétences en matière d'environnement exige la coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour la réussite des politiques et objectifs nationaux touchant l'environnement. Afin de favoriser cette coopération, l'on a constitué des conseils des ministres. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), par exemple, composé des ministres du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux chargés de l'environnement, constitue une importante réponse institutionnelle au partage des pouvoirs en matière d'environnement. Agissant comme partenaires égaux, les ministres font appel au conseil pour coordonner les politiques fédérales et provinciales, pour régler les problèmes concernant les sphères de compétence, pour coordonner les interventions à caractère national et pour échanger des renseignements.

Afin de jeter les assises d'une coopération permanente, le CCME a adopté une déclaration sur la coopération intergouvernementale en matière d'environnement qui met en place un cadre global d'intervention des deux paliers de gouvernement en matière d'environnement. L'énoncé engage les gouvernements à collaborer en vue

- d'harmoniser les lois, les politiques et les programmes environnementaux d'une sphère de compétence à l'autre;
- d'établir des normes et des objectifs écologiques nationaux afin d'assurer une qualité uniforme de l'environnement partout au pays;
- de garantir l'élaboration de stratégies cohérentes à l'égard des nouvelles questions environnementales d'importance nationale, internationale et mondiale;
- d'établir des rapports plus étroits entre les politiques et les programmes intérieurs et internationaux qui touchent l'environnement;
- d'harmoniser les mécanismes d'évaluation et d'examen de l'environnement.

Le *Western Accord on Environmental Cooperation* constitue un exemple analogue de partenariat intergouvernemental. Signé le 20 février 1991 par les quatre provinces de l'Ouest et les deux territoires lors d'une rencontre des ministres de l'Environnement et des Ressources de l'Ouest et du Nord, l'accord prône

- l'adoption des principes communs d'évaluation environnementale élaborés par le CCME;
- la mise en œuvre de stratégies interprovinciales et fédérales-provinciales pour la gestion des problèmes de l'environnement de portée régionale;
- l'harmonisation des normes et des modalités de protection de l'environnement;
- l'établissement d'une liste de questions prioritaires qui nécessitent une attention immédiate.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'ancêtre du CCME était le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE), lui-même précédé du Conseil canadien des ministres des ressources. Le conseil est issu de la Conférence sur les ressources et notre avenir, tenue en 1961, qui avait recommandé la création d'un organisme permanent à des fins de consultation intergouvernementale en matière de ressources renouvelables. En 1989, lorsqu'on avait créé des conseils distincts chargés des forêts et de la faune et que le CCMRE s'intéressait avant tout aux questions d'environnement, ce dernier est devenu le CCME afin que son nom reflète mieux ses nouvelles orientations.

Le CCME a été à l'origine de bon nombre d'interventions importantes. Par exemple, en avril 1990, il a lancé le Protocole national sur l'emballage pour réduire les déchets d'emballage de 50 p. 100 au Canada d'ici l'an 2000. En novembre 1990, le CCME a publié la phase I d'un plan de gestion pour les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Il a aussi adopté une liste de principes de collaboration pour l'évaluation environnementale afin d'uniformiser et d'améliorer le processus. En outre, le CCME a publié, en novembre 1990, un projet de stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète afin de susciter les commentaires de la population.

Afin d'aider à régler les questions qui touchent les ressources naturelles, le gouvernement a constitué d'autres conseils fédéraux-provinciaux-territoriaux de ministres, notamment la Conférence des ministres responsables de la faune du Canada, le Conseil fédéral-provincial des parcs, le Conseil canadien des ministres des forêts, la Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'agriculture et le Conseil canadien des ministres de l'énergie. La Conférence des ministres responsables de la faune, par exemple, a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la nouvelle politique de la faune du Canada, qui servira de cadre aux politiques et aux programmes qui touchent la faune, en plus de favoriser une coopération accrue entre les diverses sphères de compétence.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont forgé d'autres types de partenariat. Par exemple, le programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser est un accord de partage des frais qui vise à orienter un aménagement écologique du fleuve Fraser. Le ministère fédéral de l'Environnement, le ministère fédéral des Pêches et des Océans, les commissions portuaires et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique sont parties à ce programme. En Ontario, la deuxième commission royale mixte de l'histoire se penche sur les questions de développement durable dans la région de Toronto. La Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto s'intéresse tout particulièrement à la qualité des ressources en eau douce de la région.

L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est un élément important de l'engagement des gouvernements de l'ensemble du Canada. Les évaluations environnementales sont désormais un mécanisme essentiel d'intégration des préoccupations écologiques à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques.

Les évaluations visent à garantir que les répercussions écologiques soient prises en considération dès qu'il est possible de le faire dans la démarche de planification. Si l'on craint des effets néfastes, ceux-ci doivent être atténués, et l'on doit trouver un équilibre convenable entre les préoccupations sociales, économiques et écologiques.

Au cours des deux dernières décennies, les gouvernements du Canada ont adopté des mécanismes d'évaluation de l'impact environnemental des projets et des aménagements relevant de leur compétence. Aujourd'hui, toutes les provinces ont promulgué des lois sur l'évaluation environnementale. L'Ontario a été la première à le faire, en 1975. Elle s'apprête maintenant à modifier sa loi afin d'en améliorer le processus et d'accroître sa portée. L'*Environmental Assessment Act* de Terre-Neuve, déposée en 1980, a été la première loi du genre à obliger non seulement les programmes du gouvernement mais aussi les travaux du secteur privé à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le Yukon a intégré ses évaluations environnementales et économiques des projets dans un processus d'évaluation du développement. Le gouvernement fédéral a institué, en 1973, le processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement (PEEE), un processus non législatif. Le PEEE a été étayé en 1984 grâce à la promulgation du *Décret sur les lignes directrices concernant le PEEE*.

Les évaluations environnementales commencent à étudier les effets cumulatifs. La province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, par exemple, collaborent à un examen des effets cumulatifs de l'extraction de l'uranium dans la province.

Malgré ces réalisations, certaines questions importantes restent en plan, surtout celles qui touchent l'application. Par exemple, certains jugements récents ont soulevé des incertitudes sur le plan juridique et sur celui du partage des compétences. Les interprétations juridiques du décret sur les lignes directrices par la Cour fédérale du Canada dans des causes impliquant les barrages Rafferty-Alameda et Oldman ont étendu la portée du processus d'évaluation fédéral, le PEEE, au-delà de ce que prévoyait à l'origine le décret. La Cour fédérale a également annulé un décret fédéral de 1990 qui dispensait le Kemano Completion Project, en Colombie-Britannique, d'un examen environnemental. Le tribunal a ordonné la tenue d'une évaluation environnementale fédérale des travaux. La situation est toujours en suspens puisque le premier jugement fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême du Canada.

Les partisans de l'environnement voient ces événements d'un bon œil puisque, à leur avis, ils éliminent l'arbitraire que peut apporter le gouvernement au processus et garantissent une application uniforme et cohérente partout au Canada. L'entreprise, par contre, s'inquiète du caractère imprévisible que ces décisions ont conféré au processus. L'entreprise et l'industrie sont incapables, face à une incertitude permanente, de planifier en toute confiance. On se soucie également du chevauchement des compétences, qui mène à un double emploi coûteux, inefficace et fastidieux.

Les travaux en vue d'améliorer le régime d'examen et d'évaluation en matière d'environnement se poursuivent à plusieurs niveaux. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a élaboré des principes en matière de collaboration pour l'évaluation environnementale. Bien que certaines questions demeurent sans réponse, notamment la portée de l'intervention du gouvernement fédéral et les accords d'équivalence, ces principes offrent un solide

fondement à une coopération efficace en matière d'évaluation environnementale et réduisent les conflits de compétence qui ont caractérisé certains des recours au processus.

De plus, le gouvernement fédéral, à la suite de consultations publiques tenues en 1988, a présenté un ensemble de réformes du PEEE comprenant, entre autres, une loi en la matière. Le gouvernement fédéral sera tenu d'intégrer les dimensions écologiques à toutes ses activités de planification et de mise en œuvre de projets. La réforme prévoit la création de commissions d'examen mixtes avec les provinces lorsqu'il y a chevauchement de compétences et autorise le ministre de l'Environnement du Canada à conclure des ententes avec les autres sphères de compétence pour faciliter l'évaluation environnementale. La loi prévoit une plus grande participation du public à toutes les étapes du processus. Cette participation est favorisée grâce à des audiences publiques, à des mécanismes de médiation et à des registres publics où sont consignés des renseignements sur le projet. On créera un programme de financement des intervenants afin de faciliter leur participation efficace au processus. Les réformes prévoient aussi un processus distinct pour l'évaluation des politiques et des programmes exigeant l'approbation du Cabinet.

Bien que les réformes proposées soulèvent encore certaines questions, particulièrement en ce qui a trait à la portée et à la mise en œuvre du processus, le gouvernement fédéral estime que la loi et ses règlements garantiront un régime d'examen et d'évaluation en matière d'environnement cohérent, juste et efficace.

La loi et son application

La loi et les règlements en matière d'environnement ont évolué à la lumière de l'accroissement de nos connaissances sur la pollution et les autres questions environnementales. Dans le passé, les lois et règlements abordaient les problèmes de l'environnement un à un. Chaque loi portait sur une dimension particulière de la pollution, et peu de dispositions prévoyaient les répercussions écologiques indirectes ou à long terme.

Les derniers mécanismes législatifs, tels que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), témoignent d'une volonté d'aborder les problèmes de l'environnement de façon globale et dans un esprit de prévention. Déposée en 1988, la LCPE remplaçait la *Loi sur les contaminants* par une gestion des produits chimiques toxiques tout au long de leur cycle de vie. La LCPE prévoit la réglementation des substances toxiques de leur mise au point à leur élimination, en passant par leur production, leur transport, leur distribution et leur utilisation. Pour ce faire, la LCPE s'appuie sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des substances. Le gouvernement a dressé une liste des substances prioritaires où figurent 44 substances déterminées comme probablement dangereuses et devant faire l'objet d'une évaluation. Environnement Canada et Santé et Bien-être social Canada évaluent ensemble les répercussions de chaque substance sur l'environnement et la santé. Si une substance est jugée toxique, l'information sert à établir des mesures de contrôle pertinentes, notamment des règlements. Ces contrôles s'appuient sur un programme d'inspection et d'exécution global. Bon nombre des dispositions de la LCPE témoignent des nouvelles tendances législatives au Canada, c'est-à-dire de meilleures dispositions d'exécution, un

accès plus facile aux tribunaux, une participation accrue du public, des dispositions sur la dénonciation et des mécanismes innovateurs de promotion de la coopération fédérale-provinciale.

Il reste beaucoup à faire en vertu de la LCPE. Bien que des discussions soient en cours, on n'a toujours pas signé d'importants accords fédéraux-provinciaux de coopération en matière d'exécution. Il faudra aussi affecter les ressources nécessaires à l'application efficace de la loi. De plus, les règlements ne sont pas adoptés et mis en œuvre aussi rapidement qu'on le souhaitait au départ, et nous prenons du retard dans l'évaluation des substances toxiques.

Chaque province et territoire dispose de sa propre version d'une loi de protection de l'environnement qui fixe les paramètres généraux d'application des règlements sur la qualité de l'air, des sols et de l'eau.

Au Canada, la législation environnementale met de plus en plus l'accent sur des dispositions d'application et d'exécution rigoureuses. En vertu de la LCPE, par exemple, les peines peuvent comprendre des amendes allant jusqu'à un million de dollars par jour et l'emprisonnement pour une période de cinq ans. Pour la première fois, les dirigeants d'entreprise peuvent être tenus pour responsables des dommages causés à l'environnement par leur entreprise et punis en conséquence. L'Île-du-Prince-Édouard vient de modifier sa *Dangerous Goods Transportation Act* qui tient désormais les chefs d'entreprise personnellement responsables des infractions à la loi. Cette responsabilité sert à porter les lois sur l'environnement à l'attention des cadres supérieurs des entreprises. L'une des nouveautés les plus notables des pouvoirs d'exécution provinciaux est le droit de gage, que prévoient actuellement les lois du Québec et de l'Ontario, en vertu duquel la province peut exiger un cautionnement à l'égard de la propriété contaminée afin de garantir le remboursement des coûts d'assainissement payés par le gouvernement. Cette disposition innove dans la mesure où le privilège a priorité sur tout intérêt de sécurité préalable ou postérieur.

La stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID) de l'Ontario, lancée en 1986, réglemente systématiquement les rejets municipaux et industriels. La SMID resserre sensiblement les contrôles de l'Ontario en matière de pollution de l'eau en exigeant la divulgation obligatoire par les municipalités et les industries cibles de leurs rejets courants et en imposant des normes de rejet plus rigoureuses à diverses industries. La SMID est un volet important de la mise en œuvre par le Canada de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

Outre l'accroissement des pouvoirs d'exécution de l'État et l'imposition de peines plus lourdes, d'autres mécanismes tels que le principe du « pollueur payeur » sont inscrits dans les lois de protection de l'environnement, conformément à la volonté d'adopter des politiques plus dynamiques. Ce principe veut que le pollueur paie la note des mesures imposées par les pouvoirs publics pour réduire la pollution et pour redonner à l'environnement un état acceptable. Par exemple, la LCPE, la *Waste Material (Disposal) Act* de Terre-Neuve et la prochaine *Alberta Environmental Protection and Enhancement Act* contiennent toutes des dispositions en vertu desquelles les propriétaires ou les personnes responsables d'un rejet sont tenus d'assurer la dépollution. En cas de refus, le gouvernement peut intervenir et récupérer les frais. Dans certains cas, les

responsables de l'assainissement peuvent être les propriétaires antérieurs, les prêteurs, les administrateurs de la propriété et les fondés de pouvoir ou les administrateurs agissant au nom du propriétaire.

La prise de conscience des problèmes de l'environnement à l'échelle de la planète, laquelle a donné lieu à de plus en plus d'activités à l'échelle internationale, a aussi influé sur la législation canadienne. Les ententes internationales sont une importante source d'inspiration des lois et des règlements canadiens en matière d'environnement. Les accords sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, sur la pollution atmosphérique transfrontalière et sur le commerce des espèces menacées, par exemple, exigent l'établissement de normes et de règlements à l'échelle nationale.

La pleine application de certains de ces accords exige l'adoption de lois et de règlements. Par exemple, on est à préparer des règlements pour la mise en œuvre de la *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination*, signée le 22 mars 1989. Afin de nous acquitter de nos obligations internationales en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction* (CITES), nous devons adopter une loi interdisant la vente d'espèces menacées ou de leurs parties, et prévoir une application plus rigoureuse. C'est ce que devrait faire la prochaine loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages. De plus, bien que le Canada ait accepté la plupart des mesures pratiques de la *Convention sur le droit de la mer*, nous n'avons pas, à l'instar de bien d'autres pays, ratifié la convention et nous nous attachons à assurer son acceptation universelle.

En somme, la réglementation touchant l'environnement vise à modifier les comportements. Certains croient que seuls des règlements et des sanctions, rigoureusement appliqués, permettent d'assurer le respect de la loi, et que les gouvernements n'ont pas fait preuve d'une volonté assez ferme d'utiliser une telle approche. D'autres privilégient la coopération. Par exemple, afin d'assurer le respect de certaines dispositions de la *Loi sur les pêches*, les fonctionnaires ont, au besoin, négocié des ententes officieuses avec les pollueurs et n'ont imposé les peines prévues par la loi qu'en dernier recours. Il faut équilibrer ces deux approches. Il faut que l'application soit ferme, juste et cohérente.

Bien qu'on ait observé, dans l'ensemble, une évolution des attitudes et des pratiques favorables à la lutte contre la pollution et aux lois sur la protection de l'environnement au Canada, il reste néanmoins, dans certains cas, beaucoup à faire pour en arriver à une application et à un respect rigoureux.

Une déclaration des droits de l'environnement

La population se fie depuis longtemps à l'État pour protéger ses intérêts environnementaux. Toutefois, les inquiétudes de plus en plus grandes soulevées par l'environnement ont accru ce désir d'intervention publique. On évoque souvent la possibilité d'adopter une déclaration des droits de l'environnement comme moyen d'assurer la participation du public. Cette question a été soulevée à plusieurs tribunes, y compris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, ainsi que dans le rapport Brundtland de 1987.

Au Canada, certains groupes prônent l'adoption d'une déclaration des droits de l'environnement. Certaines provinces agissent en ce sens en garantissant des droits environnementaux par des mesures législatives. Les Territoires du Nord-Ouest ont accordé un pouvoir général à leurs résidents de protéger l'environnement contre le rejet de contaminants. La *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, de 1972, garantit à ses citoyens le droit à un environnement propre et sain, bien que cette disposition ne vise que les infractions à la loi elle-même et non pas le droit à une protection contre tout préjudice écologique. L'Ontario envisage l'adoption d'une déclaration des droits de l'environnement et tient des consultations publiques à ce sujet.

Les points de vue divergent sur l'efficacité d'une déclaration des droits de l'environnement. Les personnes qui se sentent impuissantes ou incapables de protéger la salubrité et la qualité de l'environnement y voient un moyen de garantir l'intervention du public. Toutefois, il n'est pas évident qu'on puisse améliorer la protection de l'environnement en légiférant la participation du public à la décision en cette matière ou qu'une telle déclaration offrirait la meilleure tribune à la participation. Il se peut que ces objectifs soient plus faciles à atteindre par d'autres voies telles que l'incorporation des garanties environnementales dans les lois existantes et l'accroissement du niveau des consultations publiques.

Les consultations publiques

On privilégie aussi de plus en plus la consultation comme mécanisme d'élaboration de la politique de l'environnement. Au fil des ans, le gouvernement fédéral a pris l'initiative, grâce à des mécanismes tels que la politique sur la consultation du public et l'accès à l'information de 1982, conçue par le ministère de l'Environnement, et grâce à des réformes beaucoup plus vastes telles que l'adoption des consultations comme principe fondamental de l'élaboration d'importantes lois et politiques. À l'échelon provincial et territorial, on tient des consultations permanentes sur une foule de questions, notamment l'élaboration de stratégies de développement durable dans presque chaque province et territoire.

On compte de nombreux exemples de consultations fructueuses. En 1984, Environnement Canada, de concert avec le Niagara Institute, a mis en place un processus de consultation multilatéral sur l'environnement, l'économie et l'emploi. On a alors rédigé un ensemble de principes et de protocoles en vue d'une consultation efficace. On y abordait des questions telles que les mécanismes de consultation, les modalités de participation des intervenants, les ressources, l'accès aux données, la recherche de consensus et la mise en œuvre. Le protocole de « Niagara » a animé les consultations nationales sur l'élaboration de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

La consultation publique sur la confluence énergétique, qui visait en 1987-1988 à examiner les options énergétiques du Canada, a aussi connu du succès. Ce processus a réuni des hommes et des femmes de toutes les régions du Canada, représentant tout un éventail d'intervenants dans le domaine énergétique, qui ont discuté des choix offerts aux Canadiens en matière d'énergie. Ont participé des producteurs d'énergie, des

représentants du mouvement syndical, des universitaires, des délégués de groupes d'intérêt public et de groupes écologiques, des représentants d'organisations autochtones et des fonctionnaires de l'État.

Plus récemment, on a tenu des consultations pancanadiennes sur *le Plan vert*. Au-delà de 80 p. 100 des recommandations présentées lors de la séance finale ont été retenues dans le plan. Le plan de gestion pour les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV) destiné à enrayer le smog découle d'une vaste concertation entre l'industrie, les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

Aujourd'hui, la consultation de la population est un élément clé de la décision en matière d'environnement. La consultation est un important moyen d'améliorer la législation environnementale du Canada et une dimension primordiale des initiatives tant fédérales que provinciales et territoriales en matière d'environnement. Les gouvernements continuent de veiller à ce que la consultation offre à la population l'occasion de vraiment participer à l'élaboration de la politique. Par exemple, le Canada a mis en vigueur un processus innovateur de consultation pour appuyer l'élaboration des positions nationales au cours des négociations internationales pour une convention portant sur les changements climatiques.

Les mesures de développement économique

Pendant nombre d'années, les gouvernements du Canada ont conçu et mis en œuvre des politiques et des programmes destinés à encourager le développement économique et à accroître la prospérité. Bien que de telles mesures visent la poursuite d'objectifs socio-économiques valables, elles risquent d'avoir d'importants effets inattendus ou imprévus sur l'environnement. Par exemple, les gouvernements ont conçu de nombreux programmes d'appui à l'agriculture. Malheureusement, certains d'entre eux ont eu un effet néfaste sur l'environnement contribuant, entre autres, à l'érosion des sols et à la perte d'habitats fauniques.

Les vastes travaux d'aménagement énergétique peuvent avoir des effets analogues. Pour des raisons de politique énergétique et de développement régional, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont donné leur appui à un certain nombre de projets qui ont eu des répercussions sur l'environnement, qu'il s'agisse d'un risque accru de déversements de pétrole en mer ou de la perte des terres fréquentées traditionnellement par les autochtones.

Dans l'ensemble, les gouvernements cherchent à intégrer les préoccupations écologiques aux mécanismes de développement économique. Par exemple, le processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement sera appliqué aux projets et aux politiques du gouvernement fédéral.

Les réalisations sur le plan international

La sensibilisation progressive globale aux problèmes de l'environnement a incité le Canada à faire des mesures internationales la pierre angulaire de ses efforts de protection de l'environnement. De par notre situation géographique, les États-Unis sont notre principal partenaire bilatéral dans un grand nombre de dossiers touchant l'environnement. Dans le domaine de l'eau douce, la Commission mixte internationale (CMI), qui réunit le Canada et les États-Unis, a été créée en 1909 avec, comme principale fonction, la conservation et la mise en valeur des ressources hydriques autour des Grands Lacs. En 1972, le Canada et les États-Unis ont ratifié l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* destiné à lutter contre la pollution de l'eau dans les Grands Lacs, en particulier l'eutrophisation du lac Érié. L'accord a été renégocié en 1978 puis de nouveau en 1987, afin d'aborder de façon plus efficace les problèmes de pollution toxique.

Les effets des précipitations acides sur les forêts et les lacs d'eau douce du Canada ont été le principal objet des relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis. Dix années d'efforts par le gouvernement canadien, les gouvernements provinciaux et les organismes écologiques, du Canada et des États-Unis, ont mené à la signature, à Ottawa, de l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air* en mars 1991.

La coopération bilatérale canado-américaine dans le but de protéger les espèces migratrices remonte à la *Convention de 1916 pour la protection des oiseaux migrateurs*. Récemment, le Canada a adhéré à un accord tripartite avec les États-Unis et le Mexique pour la conservation des oiseaux migrateurs.

Plusieurs provinces ont aussi conclu des accords avec des États américains limitrophes. En général, ces accords ont porté sur les questions transfrontalières de la qualité de l'eau et de la pollution de l'air. Le premier accord du genre a été le protocole d'entente Michigan-Ontario sur la pollution atmosphérique transfrontalière, en vertu duquel le Michigan et l'Ontario ont convenu de conjuguer leurs efforts afin d'atteindre les objectifs fixés par la CMI en matière de qualité de l'air. Le Québec et l'État de New York ont paraphé une entente semblable sur les précipitations acides, en vue de mieux contrôler et limiter les dommages causés par les précipitations acides. Afin d'encourager la coopération dans le domaine de la qualité de l'eau, un organisme bilatéral, le Council of Great Lakes Governors a été créé en 1983; son mandat est de favoriser le développement économique régional, ainsi que la protection et la mise en valeur des ressources hydriques du bassin. Le conseil regroupe maintenant huit des États américains des Grands Lacs et les provinces de l'Ontario et du Québec. Enfin, en 1989, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et les États américains du Maine, du New Hampshire et du Massachusetts ont signé un accord sur le golfe du Maine, visant à maintenir et à améliorer la qualité de l'environnement marin dans le golfe et à en préserver les ressources pour les générations présentes et futures.

Conscient de l'importance des partenariats internationaux dans l'élaboration de solutions aux problèmes mondiaux de l'environnement, le Canada a récemment adopté des mesures pour favoriser de telles ententes : en 1990, l'Institut international du développement durable a été créé à Winnipeg pour encourager l'intégration du développement durable au processus de décision, à la fois sur le plan national et

international. Le Canada est aussi membre fondateur du Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale, qui veut aider les particuliers, ainsi que les organismes publics et privés de l'Europe de l'Est, à atténuer les dommages causés à l'environnement et à promouvoir sa protection. En outre, le Canada a conclu des ententes bilatérales de coopération en matière d'environnement avec l'Allemagne, les Pays-Bas et, plus récemment, l'URSS et le Mexique.

Depuis le sommet économique de Toronto de 1988, le Canada a joué un rôle actif en matière d'environnement au sein du groupe des Sept. Il a en outre défendu des initiatives particulières sur des aspects comme la pollution maritime, les pêches durables, l'amélioration de l'information sur l'environnement et le développement d'un appui du groupe des Sept à la CNUED. Lors du sommet de Paris, en 1989, une suggestion du Premier ministre du Canada a incité le groupe des Sept à demander à l'OCDE de formuler un ensemble complet d'indicateurs écologiques destinés à évaluer l'état de l'environnement. Le premier ensemble d'indicateurs a été présenté à la réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE, en janvier 1991.

Le Canada a fait de l'Arctique l'une de ses préoccupations particulières dans le cadre de ses efforts de coopération internationale dans le domaine de l'environnement. De concert avec les sept autres pays circumpolaires, le Canada a élaboré la stratégie de l'environnement arctique. Cette stratégie a été ratifiée lors d'une rencontre ministérielle des pays circumpolaires à Rovaniemi, en Finlande, en juin 1991. La stratégie comprend des mesures destinées à protéger la flore et la faune arctiques, à surveiller les changements environnementaux et à mener en commun des recherches scientifiques. Des représentants des peuples autochtones des pays circumpolaires ont participé activement à cette initiative.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'épanouissement de la coopération multilatérale en matière d'environnement. Par exemple, il a été le premier pays à ratifier la *Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone* de 1985. Le Canada a également joué un rôle important dans l'élaboration, en 1987, du *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*; il a été l'un des premiers pays à signer le protocole et le premier à en ratifier les modifications. Le Canada s'est engagé à verser, en trois ans, 15 millions de dollars au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal créé pour aider les pays en développement à lutter, grâce au transfert de technologie et à l'aide financière, contre l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le secrétariat du Protocole est établi à Montréal.

En outre, le Canada a joué un rôle actif dans le cadre de toutes les conventions et accords importants en matière d'environnement négociés au cours des dernières années, y compris la *Convention de Bâle sur les déchets dangereux*, les protocoles sur les NO_x et les COV et sur l'anhydride sulfureux de la Commission économique pour l'Europe, la *Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction* (CITES) et les négociations en cours visant l'élaboration de conventions portant sur les changements climatiques et la biodiversité.

Le Canada échange également des compétences techniques et de l'information sur l'environnement grâce à des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique pour l'Europe (CEE),

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

La CNUED elle-même a bénéficié d'un appui substantiel du Canada. Celui-ci s'est engagé à verser 1,5 million de dollars au secrétariat de la CNUED pour aider à la préparation de la conférence et contribuer aux frais de déplacement des délégués des pays en développement lors des réunions du Comité préparatoire. Le Canada verse également 1,5 million de dollars au gouvernement brésilien, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales brésiliennes, pour la préparation de la conférence.

L'Agence canadienne de développement international

Les efforts du Canada en matière d'aide au développement international accordent la priorité au développement respectueux de l'environnement. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a, en 1986, adopté sa politique sur l'environnement et le développement qui fait présentement l'objet d'une révision complète.

L'ACDI est particulièrement attentive à l'évaluation et à la programmation de l'environnement; l'agence a multiplié ses activités dans ce sens au cours des cinq dernières années. Elle a imposé la vérification environnementale obligatoire de tous ses projets de développement bilatéraux (gouvernement à gouvernement) depuis 1986. Ces modalités ont aussi été appliquées au financement des projets de développement entrepris par les organisations non gouvernementales et le secteur privé depuis 1988. La prochaine loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoit des règlements régissant précisément les programmes canadiens d'aide publique au développement (APD).

En plus d'évaluer les répercussions environnementales des projets, l'ACDI a réalisé des projets dans chacune des catégories mentionnées dans la politique de 1986. Elle a entrepris, depuis 1986, 67 projets d'une valeur de 312 millions de dollars, directement reliés à l'environnement. Quarante-six autres projets, évalués à 311 millions de dollars, ont un rapport indirect avec l'environnement.

L'ACDI a aidé à préparer des stratégies nationales de conservation dans plusieurs pays, notamment le Pakistan, le Népal et la région des Caraïbes. L'objectif global du programme de l'ACDI pour la région du Sahel, en Afrique occidentale, est la stabilisation et la restauration écologiques. La décision de faire de la foire Globe une série constitue un exemple concret des solutions pratiques en train d'être appliquées au développement durable.

De plus, l'ACDI accorde son appui à des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales pour la réalisation de travaux reliés à l'environnement. Le Programme de soutien à l'environnement et au développement, doté d'un budget annuel d'environ 500 000 \$, a été créé en 1990 pour aider les ONG des pays en développement à promouvoir le développement durable. En outre, diverses organisations qui participent aux préparatifs de la CNUED, tant au Canada que dans les pays en

développement, ont bénéficié de l'aide de l'ACDI. Le Canada collabore avec l'Indonésie, la Guinée, le Nigeria, le Pérou et l'Amérique centrale à la préparation de leurs rapports en vue de la CNUED.

Les mesures d'incitation et de dissuasion économiques

La dégradation de l'environnement est un exemple d'une externalité économique. L'environnement est perçu comme un bien gratuit qui peut être utilisé par tous mais n'appartient à personne. Conséquemment, le problème classique de « la tragédie du patrimoine commun » se manifeste : à court terme, il paraît avantageux pour chacun des agents économiques d'exploiter au maximum le bien gratuit. Cependant, à long terme, ce comportement engendre une trop grande utilisation du « bien commun » et, à terme, une pénurie qui peut se transformer en obstacle économique.

Comme il est axé sur la prévision et la prévention de la dégradation de l'environnement, le développement durable force à accorder plus d'attention à l'établissement d'un juste prix afin de tenir compte des coûts écologiques dans les décisions concernant la production et la consommation. Si l'on considère un environnement sain comme une ressource susceptible d'être consommée, la théorie économique veut qu'en plaçant une valeur pécuniaire sur les dommages causés à l'environnement par la pollution il soit possible de fixer une incitation économique, telle qu'un coût ou un « prix » écologique, égale au dommage causé.

Même si cette approche peut paraître attrayante en théorie, sa mise en œuvre comporte de nombreuses difficultés. C'est pourquoi le recours à des instruments économiques n'est pas courant au Canada. Néanmoins, leur potentiel pour la poursuite d'objectifs écologiques souhaitables sur le plan social est grand. Ils peuvent servir à lutter contre la pollution ou à la prévenir, ou encore à favoriser des transformations profondes du comportement face à l'environnement. L'évaluation de l'efficacité des instruments économiques et la mise au point de méthodes pour leur mise en œuvre nécessitent plus de travail. Le gouvernement fédéral prépare actuellement un document d'information sur les instruments économiques susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs écologiques. Le document vise à stimuler la discussion sur le recours à ces instruments par rapport aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à d'autres problèmes semblables.

Même si leur application est limitée, les instruments économiques ont parfois servi à poursuivre des objectifs écologiques. Le gouvernement fédéral perçoit une taxe sur les climatiseurs des véhicules et sur les véhicules de tourisme lourds. Parmi les autres stimulants fiscaux, on peut citer les déductions pour amortissement accéléré qui permettent la radiation rapide, à des fins d'impôts, de l'équipement de lutte contre la pollution. Ces mesures influencent le point de vue de l'industrie sur la prévention de la pollution et aident à préciser les normes qu'elle peut respecter.

Les provinces disposent de nombreux stimulants économiques destinés à encourager la protection de l'environnement. Les instruments économiques les plus répandus sont des systèmes de consigne, principalement pour certains contenants de boissons. Il existe aussi des tickets modérateurs. L'Ontario et la Colombie-Britannique imposent toutes les deux des taxes sur les pneus afin de subventionner, en partie,

l'enlèvement, le recyclage ou la réutilisation du produit jeté. En outre, l'Ontario impose une taxe ascenseur sur les nouvelles voitures en fonction de leur consommation de carburant et prévoit un dégrèvement pour les véhicules de tourisme les plus efficaces sur le plan de la consommation. Jusqu'à l'interdiction complète de l'essence au plomb, le 1^{er} décembre 1990, la taxe imposée sur celle-ci était supérieure à celle sur l'essence sans plomb, tant au palier fédéral que dans la plupart des provinces, et ce afin d'en décourager la consommation.

La Colombie-Britannique a adopté un barème de tarifs pour les déchets ambiants, liquides et solides, lesquels frappent une grande variété d'entreprises commerciales et industrielles allant des fermes laitières et des entreprises de nettoyage à sec aux mines et aux raffineries de pétrole. Le Manitoba a prévu la création de marchés pour les émissions de polluants particuliers. Le revenu tiré de la vente de certificats d'émissions serait versé à un fonds de prévoyance, en fiducie, et serait utilisé en cas de désastre écologique.

L'Alberta est à mettre en place un nouveau régime fiscal rural qui tient compte de facteurs écologiques. Les stimulants fiscaux en Alberta (et dans la plupart des autres provinces) ont été conçus, dans le passé, pour encourager les propriétaires à agrandir les surfaces en culture en défrichant de nouvelles terres, en « améliorant » les prairies naturelles, en draguant et en redressant les ruisseaux, en assainissant les terres humides et en éliminant les brise-vent pour permettre la récolte des fourrages et faciliter le déplacement des machines. Le gouvernement de l'Alberta croit maintenant que ces zones marginales sont mieux employées dans leur état naturel comme pâturages, comme couvert pour les animaux, comme boisés ou comme habitats fauniques. La nouvelle approche de la fiscalité rurale privilégie l'évaluation fondée sur la capacité du sol, le couvert forestier et le revenu net possible plutôt que sur la surface totale en culture. Les terres marginales jouiront automatiquement d'un taux d'imposition inférieur puisque leur capacité de créer un revenu net est moindre. Conséquemment, les propriétaires terriens ne seront plus encouragés par des mesures fiscales à défricher ou à transformer les zones marginales et seront plus stimulés à utiliser ces terres à d'autres fins productives et écologiques. On s'attend que ce régime fiscal soit en vigueur dans toute la province d'ici la fin des années 1990.

Un autre outil économique employé par le ministère de la Forêt, des Terres et de la Faune de l'Alberta est l'utilisation des sommes provenant de la vente de permis de pêche et de chasse pour financer la préservation et la restauration de l'habitat naturel. Le programme, intitulé Buck for Wildlife, a subventionné, depuis 1973, des programmes de reboisement dans les rideaux-abris et a rétabli environ 17 000 hectares de lacs et d'étangs.

L'Ontario et la Colombie-Britannique stimulent la croissance de leur industrie de l'environnement grâce à des subventions et à des prêts pour la recherche et l'installation de nouveaux équipements. Les provinces ont soutenu les recherches menées par les fabricants de plastiques relevant de leur compétence et ont mis en œuvre de meilleures techniques de tri à la source et de transformation des plastiques de postconsommation. En outre, l'Ontario finance un programme de 14 millions de dollars destiné à encourager l'industrie à réduire sa production de déchets. La province finance également la mise au point de techniques de solidification pour les déchets dangereux de façon à rendre leur élimination moins coûteuse ou même à les rendre réutilisables.

Les sciences et les technologies de l'environnement

Au fil des ans, le domaine de l'environnement a été témoin de progrès importants qui ont permis une meilleure compréhension des problèmes qui y sont reliés et une nouvelle façon de les percevoir. Les sciences physiques, biologiques et sociales se sont alliées pour tracer un tableau plus complet des éléments individuels qui composent l'environnement et des liens qui les unissent, ainsi que du rôle et de l'influence du comportement humain sur l'environnement. Notre façon d'aborder la résolution des problèmes de l'environnement a évolué à la mesure de notre capacité de comprendre les rapports à l'intérieur des écosystèmes — des solutions s'appliquant aux émissions à des méthodes davantage axées sur la prévention.

Les progrès de la science et de la technologie nous ont permis de mieux comprendre des problèmes précis tels que le changement climatique et les précipitations acides et de chercher des solutions plus efficaces. Par exemple, le Programme de transport à distance des polluants atmosphériques, lancé en 1980, nous a permis d'approfondir la question des émissions d'anhydride sulfureux et de concevoir des lignes directrices et des interventions pertinentes. En outre, le Canada a contribué à la recherche et à la création de modèles dans le domaine du changement climatique et mis au point un des rares modèles de climat planétaire.

À l'échelle du pays, le gouvernement fédéral collabore depuis longtemps à la recherche et au développement en matière d'environnement. Il a collaboré avec les gouvernements provinciaux et municipaux, les universités et le secteur privé à la mise au point d'un grand nombre de réalisations techniques en sciences environnementales, notamment dans les domaines de la récupération et de la réduction des déchets, de la mesure de la pollution de l'air et de l'instrumentation, ainsi que du traitement des effluents.

Le gouvernement fédéral se distingue en tant que collaborateur dans le domaine des sciences et de la technologie de l'environnement au Canada. Par l'entremise de conseils subventionnaires, il encourage la recherche dans les universités et entreprend des programmes en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le secteur privé. De plus, le gouvernement fédéral finance directement la mise au point d'une technologie environnementale. Par exemple, le Centre technique des eaux usées (CTEU) d'Environnement Canada met au point de nouveaux procédés destinés à traiter les eaux usées produites par les procédés industriels et les municipalités, et en fait la démonstration. En 1974, le gouvernement fédéral a lancé le Programme de R-D énergétiques et créé le groupe interministériel de recherche et d'exploitation énergétique pour l'administrer. Dans le cadre de ce programme, les ministères du gouvernement fédéral et le secteur privé collaborent à l'élaboration de nouvelles options énergétiques durables, à de meilleures méthodes de lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, à de nouvelles techniques de gestion des déchets et à une meilleure compréhension des systèmes climatiques sur terre et au large des côtes. CANMET, un organisme qui se consacre à la recherche et au développement scientifiques a mis au point de nombreuses techniques qui réduisent l'impact environnemental de la production et de la consommation d'énergie et de minéraux.

Les provinces encouragent la mise au point de techniques correctives pour réparer les dommages déjà causés à l'environnement, ainsi que la mise au point de techniques de prévention ou de réduction de la pollution. Trois provinces, la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Ontario, collaborent avec les fabricants de plastiques en vue d'adopter de nouvelles techniques destinées à encourager la création d'industries de recyclage des plastiques de postconsommation. De plus, les accords avec les entreprises de recyclage mettent à contribution les producteurs et les distributeurs de plastiques. En Colombie-Britannique, la collecte des plastiques doit englober les contenants de polyéthylène de haute densité tels que les cruches à lait et les contenants de margarine et de yogourt. Ces articles seront transformés en pastilles destinées à la fabrication de produits en plastique non alimentaires de haute qualité tels que des contenants d'huile à moteur et des tuyaux de drainage.

Une autre technique fera l'objet d'un essai dans le réseau de transport public de Vancouver en 1992. Le projet vise un autocar de Vancouver dont le moteur diesel sera remplacé par une batterie de vingt piles à l'hydrogène. Le projet a l'appui du gouvernement de la Colombie-Britannique, de la B.C. Transit et d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

L'Ontario participe au développement et à la mise en œuvre de plusieurs nouvelles techniques. Par exemple, le programme Energy Search assure environ la moitié du financement d'un projet de mise au point d'un système d'injection d'eau pour les véhicules à essence. Ce système pourrait réduire de 20 p. 100 la consommation de carburant en Ontario et économiser 1,9 milliard de litres d'essence par année. L'installation du système d'injection d'eau devrait coûter environ 650 \$ par véhicule, ce qui lui assurerait un délai de récupération d'aussi peu que trois mois dans le cas des véhicules utilisés fréquemment. Un projet beaucoup plus important, mis en avant par la Commission du havre de Toronto, concerne un projet-pilote de 4,3 millions de dollars pour étudier une nouvelle façon de nettoyer environ deux millions de tonnes de sol contaminé dans la zone industrielle du port de Toronto.

La recherche scientifique menée par les gouvernements et l'industrie contribue à trouver des solutions aux problèmes de l'environnement. Par exemple, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement, financé à parts égales par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, vise à réduire l'impact écologique des résidus miniers à haute teneur en soufre.

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) contribue activement à faciliter la transition de l'industrie à un développement durable. Le ministère encourage le perfectionnement et la mise en œuvre des méthodes de dépollution, ainsi que des nouvelles techniques et des nouveaux procédés plus propres et plus efficaces, tout en faisant progresser les connaissances scientifiques nécessaires pour les étayer. Le Programme de développement des technologies industrielles du Saint-Laurent, un volet du plan d'action Saint-Laurent, cherche à favoriser le développement et la mise en œuvre de techniques améliorées pour réduire la pollution des eaux provenant de sources industrielles.

La foire commerciale et la conférence internationale Globe 90, présentées à Vancouver en mars 1990, faisaient figure de proue dans l'intégration des intérêts commerciaux et de l'environnement. Elles ont servi de vitrine à plusieurs des techniques environnementales les plus perfectionnées et aux idées innovatrices en matière de développement durable pour la planète. L'événement a réuni le gouvernement, l'industrie et les groupes écologiques pour qu'ils précisent des moyens pratiques de répondre aux défis que pose le domaine de l'environnement. Plus de 3 000 représentants de plus de 70 pays y ont participé. Globe 90 a connu un tel succès que les volets exposition et conférence seront repris tous les deux ans à Vancouver. La décision de faire de la foire Globe une série constitue un exemple concret de la façon dont les solutions pratiques sont en train d'être appliquées au développement durable.

La technologie est généralement perçue comme un outil qui améliore notre vie et contribue à la découverte de solutions aux problèmes de l'environnement. Dans certains cas, cependant, la technologie a tout d'un couteau à double tranchant qui peut avoir des conséquences aussi graves qu'inattendues pour l'environnement. Par exemple, les progrès de la « révolution verte » en agriculture ont eu pour effet d'augmenter énormément la production alimentaire et ont permis à certaines régions du monde d'atteindre l'autosuffisance alimentaire complète. Par ailleurs, la dépendance croissante à l'égard des insecticides et des engrais chimiques a contribué à l'érosion du sol et à étendre la pollution chimique des rivières, des lacs et des mers au point de menacer l'équilibre de la chaîne alimentaire elle-même. L'automobile a conféré à l'être humain une incroyable mobilité personnelle, mais a aussi engendré la congestion urbaine, la pollution de l'air et la conversion de vastes étendues de terres arables en corridors de transport. Le recours aux combustibles fossiles a permis l'industrialisation sur laquelle se fonde la richesse des pays développés, mais menace la planète par le réchauffement atmosphérique. Tous ces changements ont amélioré notre vie mais sont lourds de conséquences sur le plan écologique.

L'attrait des nouvelles techniques réside dans la perspective de leur rentabilité, la promesse de substituts salutaires pour l'environnement et l'espoir de solutions originales aux problèmes de l'environnement. Le défi que pose la gestion des nouvelles techniques est double : les utiliser au maximum de façon à en retirer des avantages économiques et sociaux, et atténuer le plus possible ou éliminer leurs effets néfastes sur l'environnement ou la santé.

L'information environnementale

Au fil des ans, les Canadiens se sont sensibilisés rapidement à l'environnement et à son importance pour le bien-être de l'humanité. Il en est découlé le besoin d'une information fiable sur l'impact de nos activités sur le milieu. Une information de qualité est essentielle si nous entendons éviter de nous fixer sur la résolution des crises à court terme plutôt que sur la gestion à long terme de l'environnement. Les rapports sur l'environnement — la publication opportune d'information sur l'environnement — fournissent des données objectives sur lesquelles appuyer nos décisions et évaluer les décisions des autres. En améliorant la qualité de l'éducation et de l'information environnementales, il est donc possible de mieux sensibiliser le public, d'améliorer la qualité des décisions et de contribuer à la création d'un meilleur environnement.

L'idée de préparer des rapports sur l'état de l'environnement (REE) a germé dans les années 1980. Le REE s'est avéré un instrument important pour suivre les tendances dans les domaines de la qualité de l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles et, de ce fait, une source précieuse de renseignements. Depuis lors, la collecte de données sur l'environnement, ainsi que des données économiques et sanitaires afférentes, a pris de l'ampleur. Le gouvernement fédéral, ainsi que plusieurs provinces et les deux territoires, s'est engagé à préparer des REE périodiques.

La préparation de rapports sur l'environnement est maintenant devenue, pour le gouvernement fédéral, une obligation en vertu de la loi. Par exemple, la LCPE stipule que le gouvernement canadien doit fournir à sa population des renseignements sur l'état de l'environnement canadien. La *Loi sur le ministère des Forêts* stipule la nécessité de publier un rapport annuel sur l'état des ressources sylvicoles du Canada et leur contribution à l'économie. Le premier rapport, *l'État des forêts au Canada*, a été publié en janvier 1991. Le rapport présente un ensemble de données factuelles et analytiques sur les forêts du Canada et aborde des sujets d'importance pour la mise en valeur du secteur forestier au Canada. En vertu des modifications de 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux*, le ministre de l'Environnement est tenu de rendre compte au Parlement, tous les deux ans, de l'état des parcs nationaux et des progrès accomplis dans la création de nouveaux parcs. Le premier *Rapport sur l'état des parcs* (1990) a déjà été déposé.

La préparation de rapports sur l'environnement fait aussi partie de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, ainsi que du projet de réforme du PEEE; tous deux affirment la nécessité de publier des rapports de façon régulière.

Le premier *Rapport sur l'état de l'environnement au Canada* a été publié en 1986. Il s'agissait de la première évaluation complète de la condition de l'environnement au Canada et de son évolution. Faisant appel à des renseignements de sources diverses, le rapport sur l'état de l'environnement évalue dans quelle mesure les agressions imposées par l'être humain et par la nature influent sur la condition des terres cultivées, des forêts, des eaux et de la faune. Le rapport examine aussi les sources de contamination et leurs effets sur la santé et sur l'environnement, ainsi que les mesures adoptées par le gouvernement en réponse aux changements dans l'environnement. La publication du deuxième rapport sur l'état de l'environnement est prévue pour 1991. En janvier 1991, le gouvernement fédéral a publié un document, intitulé *le Point sur l'établissement d'un ensemble national d'indicateurs environnementaux au Canada*, qui présente un premier ensemble d'indicateurs écologiques.

La Saskatchewan et le Manitoba sont tous deux tenus, en vertu de la loi, de publier des rapports sur l'état de l'environnement. La loi manitobaine oblige la province à publier un REE tous les deux ans; le premier est paru en 1991. Même s'il n'était pas tenu de le faire, le Québec a publié un REE détaillé en 1988.

Les autres provinces ne préparent pas de REE officiels, mais publient des rapports complets dans plusieurs domaines précis. L'Ontario, par exemple, publie un *Guide pour la consommation de poisson gibier de l'Ontario* et un rapport sur la qualité de l'air. Parfois, les provinces produisent ensemble des rapports sur l'environnement grâce aux Conseils des ministres, telle la stratégie nationale pour le secteur forestier canadien.

Les rapports sur l'environnement ne se limitent pas aux REE; on retrouve aussi des séries de rapports ou de feuillets d'information portant sur un sujet ou un domaine d'intérêt particulier (par exemple, les espèces en danger au Canada, les contaminants chez les oiseaux de mer, les polluants dans l'environnement marin de la Colombie-Britannique).

L'une des fonctions importantes des gouvernements au Canada est de renseigner les consommateurs au sujet du marché. À mesure qu'ils prennent conscience de l'environnement, les consommateurs à la recherche de produits et de services écologiques créent un nouveau marché plus « vert ». Conscients du besoin d'établir des normes pour l'étiquetage à portée écologique et la publicité axée sur l'environnement, Consommateurs et Sociétés Canada, en consultation avec le secteur privé, a élaboré des lignes directrices à ce sujet pour éviter les représentations ambiguës ou controversées.

Le programme Choix environnemental du gouvernement du Canada, annoncé par le Premier ministre en juin 1988, est destiné à aider les consommateurs à identifier les produits les moins dangereux pour l'environnement. L'Éco-Logo (trois colombes enlacées ayant la forme d'une feuille d'érable) paraît sur les produits qui répondent à des critères écologiques et à des mesures de rendement précis, établis par un conseil consultatif indépendant. Jusqu'à maintenant, les critères d'homologation ont été établis pour 14 catégories de produits, y compris les carburants d'automobile, les bacs de compostage des déchets domestiques et les couches en tissu réutilisables.

L'étiquetage Énergide est un moyen de sensibiliser les consommateurs au rendement énergétique. Les étiquettes Énergide, qui précisent l'énergie consommée par un appareil, sont apposées sur tous les nouveaux appareils ménagers vendus au Canada.

Une information environnementale précise et fiable est essentielle à une prise de décision éclairée. Mais cette information doit tenir compte du rapport entre l'environnement et l'économie. Par exemple, on reconnaît le besoin de rajuster les comptes nationaux en fonction des répercussions écologiques. Les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organisations multilatérales importantes ont entrepris de mettre au point un tel système.

La principale différence entre ce cadre de référence et la comptabilité conventionnelle réside dans la prise en considération des coûts d'appauvrissement et de dégradation de l'environnement. En incorporant ce type de comptabilité (les « comptes satellites environnementaux ») dans les comptes nationaux, on faciliterait le rajustement d'indicateurs macro-économiques importants, y compris le PNB, le revenu national et la dette nationale pour qu'ils reflètent les coûts-avantages d'un changement dans l'environnement.

La sensibilisation et la formation du public à l'environnement

Il existe de nombreux exemples d'initiatives prises par le gouvernement fédéral et les provinces pour renseigner la population et la sensibiliser aux questions environnementales, et pour stimuler les établissements d'enseignement, tout comme les milieux moins officiels, à l'action.

Au palier postsecondaire, des facultés et des départements d'études de l'environnement ont été institués. L'Université York, à Toronto, a créé une telle faculté en 1968. À l'heure actuelle, cette faculté est l'une des plus importantes du Canada. Sept autres universités canadiennes ont ouvert des départements d'études semblables. En outre, un grand nombre d'universités, sans pour autant créer de département, ont conçu des programmes ou des cours d'études en cette matière. Par exemple, la faculté d'architecture de l'Université du Manitoba offre un programme d'études de l'environnement; l'Université Simon Fraser, une concentration ou un diplôme en toxicologie environnementale; et l'Université Lakehead, un cours en évaluation environnementale. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'Arctic College se spécialise en gestion des ressources du Nord et le Northwest Territory Science Institute met l'accent sur les sciences de l'environnement à la fois occidentales et traditionnelles.

Il arrive parfois qu'une intervention locale ou collective découle de l'initiative des élèves d'une école élémentaire. Par exemple, une école élémentaire du sud de Winnipeg a lancé un programme de recyclage qui a connu un tel succès que, lorsque le dépôt a fermé ses portes à la fin de l'année scolaire, les citoyens ont adressé une pétition au gouvernement municipal pour qu'il le prenne en charge. Cette sensibilisation de la base fait en sorte que le niveau d'éveil à l'environnement est relativement élevé d'un bout à l'autre du Canada. Un grand nombre d'écoles et de conseils scolaires ont élaboré et mis en œuvre des programmes d'études de l'environnement. On trouve couramment dans les écoles canadiennes des programmes de recyclage, de compostage, de plantation d'arbres et d'assainissement du milieu.

Le ministère fédéral de l'Environnement a créé une Banque de réussites, une base d'information regroupant les meilleurs exemples de mesures prises par le milieu des affaires, le gouvernement et les collectivités en matière de développement durable. Ces exemples de réussites servent à stimuler tous les secteurs de la société à prendre des initiatives en leur présentant des exemples concrets de la façon de tenir compte de la dimension écologique dans leurs décisions quotidiennes. De plus, les gouvernements de tous les paliers ont publié des brochures et des dépliants portant sur divers sujets, y compris la façon de réduire la consommation d'énergie et de composter les détritux.

Dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les parcs provinciaux, les interprètes encouragent le public à s'intéresser aux questions environnementales mondiales et à intervenir dans les questions locales. Les randonnées guidées, les programmes du soir, l'animation dans les parcs et la documentation sur l'environnement rejoignent des millions de Canadiens et de touristes étrangers.

La Semaine de l'environnement, lancée en 1971, vise à sensibiliser davantage les Canadiens aux questions de l'environnement. Elle est prévue chaque année au début de juin afin de coïncider avec la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin. Au fil

des années, à mesure que la population se sensibilise aux questions environnementales, de plus en plus de collectivités et de groupes organisent des activités dans le cadre de la Semaine de l'environnement, souvent grâce à des subventions du gouvernement fédéral et à d'autres sources. Les activités fort variées vont des campagnes de recyclage aux foires écologiques. La Semaine nationale de la forêt qui, depuis les années 1920, fait l'éloge de la forêt et la Semaine de la conservation de la faune, destinée à souligner l'importance du patrimoine faunique du Canada, recueillent la participation de milliers de bénévoles chaque année.

La sensibilisation à l'environnement se fait aussi grâce à des prix d'excellence environnementale. Ils ont été créés en 1989 pour souligner les grandes réalisations dans le domaine de l'environnement et, par la même occasion, pour encourager la population à faire sa part. Les prix sont habituellement remis lors d'une cérémonie spéciale durant la Semaine de l'environnement. Des prix sont remis aux lauréats dans six catégories : les organismes à but non lucratif, les communications environnementales, l'initiative environnementale d'une entreprise, l'initiative environnementale d'une municipalité, une expo-sciences à caractère écologique et l'œuvre écologique.

L'assainissement et les plans de mesures correctives

Les gouvernements contribuent de façon importante au redressement des erreurs commises dans le passé. Des mesures correctives ont été instituées pour répondre à certains des problèmes de l'environnement les plus urgents au Canada.

L'assainissement du dépotoir chimique du lac de bitume de Sydney, l'une des plus vastes activités de nettoyage de ce genre en Amérique du Nord, est maintenant en cours. L'« étang », d'une superficie de quelque 16 hectares et d'une profondeur de 10 mètres, est constitué de sédiments contaminés provenant d'une chaudière à coke située à proximité. Les sédiments contiennent un grand nombre de contaminants, y compris plusieurs métaux lourds, des BPC et d'autres composés organiques complexes. Les contaminants émanant de l'étang ont pénétré dans le port de Sydney et forcé la fermeture de la pêche au homard dans ces eaux. Grâce à la coopération des gouvernements du Canada, un incinérateur de déchets toxiques est en construction sur le lieu même et commencera à traiter les sédiments contaminés à l'automne de 1991.

L'un des plans de coopération qui a connu le plus de succès est le Programme de lutte contre les pluies acides, lancé en 1985 par les provinces et le gouvernement fédéral pour réduire la contribution du Canada au problème des précipitations acides. En vertu d'accords fédéraux-provinciaux, les sept provinces à l'est de la Saskatchewan ont mis en œuvre des programmes de réduction ou sont en voie de le faire. Le gouvernement fédéral finance un programme à frais partagés de mise au point et de démonstration de techniques, et aide les entreprises à mettre en œuvre des mesures précises de réduction. Les émissions d'anhydride sulfureux ont connu une baisse importante dans l'est du Canada, et il est tout probable que l'on réussisse à atteindre l'objectif fixé d'une réduction de 50 p. 100 d'ici 1994.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement a créé le Programme national de décontamination des terrains contaminés, doté d'un budget de 250 millions de dollars pour nettoyer les lieux contaminés « orphelins » où la contamination constitue

une menace présente ou imminente pour la santé ou l'environnement. Cet argent permettra de prendre des dispositions immédiates, même si le responsable n'est pas connu, ne peut être trouvé ou a fait faillite. Le premier d'une cinquantaine de lieux contaminés abandonnés au Canada visés par le programme sera l'ancien terrain de l'exposition de Vancouver. L'Alberta et l'Ontario participent également à des accords fédéraux-provinciaux d'assainissement.

La dépollution des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est amorcée et se fait en collaboration. Le Saint-Laurent est pollué depuis longtemps, tant par des contaminants provenant des Grands Lacs que par la pollution créée par les villes, les industries et les fermes du Québec. Ce fleuve est une source d'eau potable pour trois millions d'habitants; par moments, certaines sections étaient tellement polluées par des eaux d'égout brutes qu'elles présentaient un risque d'infection. Les eaux du fleuve, long de 1 200 kilomètres, et ses sédiments sont grandement contaminés par des produits chimiques, et l'on y retrouve encore de grandes quantités de déchets bruts d'origine humaine et animale.

Le principal objectif du Plan d'action Saint-Laurent est de réduire de 90 p. 100 les rejets liquides toxiques des 50 plus grands pollueurs du fleuve. Les mesures adoptées dans le cadre du plan ont déjà permis de réduire de façon considérable le déversement de déchets liquides toxiques dans le fleuve. Le gouvernement du Québec a réagi en créant un programme de 6,2 milliards de dollars pour la construction d'usines de traitement des eaux usées le long du Saint-Laurent et de ses affluents. Il a aussi créé un programme d'assainissement du fleuve Saint-Laurent pour permettre la mise en valeur commerciale des rives, tout en respectant l'environnement.

Huit millions de Canadiens habitent dans le bassin des Grands Lacs. En 1985, le gouvernement fédéral et l'Ontario se sont entendus sur une nouvelle démarche pour restaurer les lieux gravement dégradés autour des Grands Lacs en mettant au point un plan de mesures correctives pour chaque endroit. On compte 17 de ces plans au Canada, 12 en Ontario et 5 administrés de pair avec les États-Unis pour les rivières interlacustres. On prévoit terminer d'ici 1993 la mise au point des plans d'assainissement, assortis d'engagements et de calendriers, pour les 12 lieux de l'Ontario qui posent problème. On estime que le nettoyage coûtera des centaines de millions de dollars. Il existe aussi des programmes provinciaux destinés à dépolluer les plages urbaines et rurales, ainsi qu'à réduire l'impact de la pollution provenant des régions urbaines et agricoles.

Afin d'éliminer la plus grande partie des déchets toxiques produits en Alberta, l'Alberta Special Waste Management Corporation (un organisme provincial), de concert avec la Chem-Security Limited, l'exploitant des installations, a construit un centre de traitement des déchets spéciaux. Il s'agit de la seule installation entièrement intégrée en Amérique du Nord capable de traiter et d'éliminer une vaste gamme de déchets fort toxiques et dangereux.

Les mesures prises par les gouvernements locaux

Environ 77 p. 100 des Canadiens habitent dans des agglomérations urbaines. Les changements apportés au milieu urbain ont donc des répercussions importantes sur la façon dont ils perçoivent l'environnement de leur pays. Les municipalités font face à plusieurs problèmes qui sont ou bien la cause, ou bien le résultat d'une détérioration de l'environnement. Qu'il s'agisse de la crise des ordures ménagères et de la pollution locale de l'air ou de la préservation des espaces verts et des terres agricoles, les questions environnementales forcent les gouvernements municipaux à réévaluer leurs responsabilités, ainsi que les structures, les systèmes et les programmes qu'ils ont mis au point.

Aux paliers municipal et régional, des groupes de citoyens et de citoyennes aident à intégrer encore davantage les questions environnementales à la planification urbaine et à d'autres mécanismes de prise de décisions locales. La ville de Peterborough, en Ontario, a créé un comité consultatif du développement durable qui formule des recommandations visant les politiques et les programmes municipaux. Clayoquot Sound, en Colombie-Britannique, a mis sur pied un comité d'organisation chargé de créer un mécanisme communautaire pour formuler une stratégie locale de développement durable. La Fédération canadienne des municipalités, un organisme national, a élaboré des lignes directrices et des recommandations sur des questions telles que l'économie d'énergie, le transport et la réduction des déchets.

Certaines initiatives régionales tentent aussi d'intégrer des objectifs de développement durable. Le Lancaster Sound Regional Land Use Plan, dans les Territoires du Nord-Ouest, le Meewasin Valley One Hundred Year Conceptual Master Plan et l'Eastern Slope Management Plan, en Alberta, sont des exemples d'efforts multisectoriels d'intégration des questions environnementales et économiques.

De nombreuses municipalités sont à mettre au point des stratégies de développement durable ou des plans d'action environnementale pour leur région. Un groupe multilatéral, comprenant des citoyens, des politiciens et des fonctionnaires, a collaboré à la rédaction d'un plan écologique pour la région d'Ottawa-Carleton. La petite municipalité de Geraldton, dans le nord de l'Ontario, a préparé un document intitulé *Geraldton Sustainable Community Development Initiative: Planning for the 21st Century*. L'économie de la ville, d'abord fondée sur l'exploitation des mines d'or et de la forêt, a dû être repensée à la suite de la fermeture des mines et de l'épuisement des forêts avoisinantes. Les habitants ont mis au point un plan qui allie une diversification économique créatrice et la gestion durable d'une forêt témoin communautaire.

Nombreuses sont les municipalités qui ont traduit leurs objectifs et leurs buts en actions concrètes et en objectifs précis. Toronto s'est engagée à réduire les émissions de CO₂ de 20 p. 100 d'ici l'an 2005. Dans le cadre d'un programme d'évaluation environnementale des déchets solides SWEAP, Toronto a dressé un programme de réglementation qui prévoit une réduction de 50 p. 100 des déchets solides d'ici 1996. Les efforts de recyclage de la ville permettent déjà d'éliminer 7 p. 100 des déchets; en 1989, 120 000 tonnes de métal, de verre, de papier journal et de plastiques ont été recueillies des maisons et des immeubles résidentiels. En outre, un règlement municipal entrant en

vigueur en 1991 oblige toutes les entreprises à récupérer et à recycler les CFC (chlorofluorocarbures), et un projet-pilote est lancé pour recueillir les CFC des réfrigérateurs jetés au rebut.

Partout au Canada, d'autres villes contribuent activement à la protection de l'environnement. Beaucoup de localités ont mis sur pied des programmes de compostage domestique et de recyclage. En Ontario seulement, plus de deux millions de foyers (plus de la moitié de la population de l'Ontario) participent maintenant à des programmes municipaux de collecte à des fins de recyclage, grâce aux bacs bleus qui permettent de récupérer en moyenne 14 p. 100 des ordures de la municipalité. Le gouvernement régional d'Ottawa-Carleton vient tout juste de lancer une campagne de conservation de l'eau, échelonnée sur trois ans, qui comprend l'installation de réducteurs de volume d'eau pour les réservoirs des cabinets d'aisance, d'aérateurs de robinet et de réduction des arrosages en été.

La plus grande agglomération des provinces de l'Atlantique, Halifax-Dartmouth, pratique de longue date une politique d'interdiction des insecticides sur les terrains municipaux, et l'objectif du programme de nettoyage du port de Halifax est d'éliminer tous les déversements d'eaux usées brutes dans le port, ce qui couperait de moitié les apports de solides en suspension et réduirait les apports excessifs d'éléments nutritifs.

Plusieurs villes, comme Vancouver (Colombie-Britannique) et Dollard-des-Ormeaux (Québec), ont adopté des règlements sur le droit d'accès à l'information concernant l'utilisation des insecticides.

Afin de mieux tenir compte des questions environnementales, plusieurs municipalités ont créé des comités ou des bureaux de l'environnement. Le gouvernement régional d'Ottawa-Carleton a mis sur pied un comité de l'environnement, composé de politiciens régionaux, et un service de l'environnement. Le conseil de santé de Toronto a une division de l'environnement qui emploie actuellement une cinquantaine d'inspecteurs de l'hygiène du milieu. Autrefois, ces inspecteurs se préoccupaient surtout des problèmes reliés à l'eau, à la vermine, aux aliments et à l'hygiène publique. Mais depuis quelques années, ils ont aussi enquêté sur les dangers occasionnés par le plomb, les BPC, les insecticides et d'autres substances chimiques.

Plusieurs municipalités commencent à préparer des rapports sur l'état de l'environnement (REE). En 1987, par exemple, l'école de planification urbaine et régionale de l'Université de Waterloo a préparé un rapport sur l'état de l'environnement pour la municipalité régionale de Waterloo. En 1990, le Task Force on Atmospheric Change de la ville de Vancouver a publié son rapport final intitulé *Clouds of Change*.

Nombre de localités mettent actuellement sur pied des programmes qui adoptent une vue d'ensemble du développement communautaire afin, à long terme, d'améliorer l'hygiène du milieu et la prospérité de la collectivité. Ces programmes comptent, entre autres, le programme Rues principales, d'Héritage Canada, qui mobilise la participation des gens d'affaires, des organisations philanthropiques et des citoyens pour améliorer la qualité des centres-villes en rénovant les édifices patrimoniaux, en aménageant des parcs et en renforçant les liens avec les traditions. La première localité de l'Ontario à participer à ce programme, la ville de Perth, s'enorgueillit désormais d'un centre-ville aux

immeubles restaurés, avec un parc où l'on retrouve un étang de natation naturel et une communauté prospère d'artisans qui alimentent une importante industrie touristique à longueur d'année.

Un autre programme, mis en œuvre dans de nombreuses villes du Canada, est le projet des communautés en santé parrainé par l'Institut canadien des urbanistes, la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne de santé publique. Ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité de la vie de tous les Canadiens en incitant les municipalités et leurs habitants à privilégier la santé dans la prise de décisions. Par exemple, Medicine Hat (Alberta) a créé un comité composé de 13 membres pour mettre au point des façons d'aider la collectivité à réduire, à réutiliser et à recycler. En tout, plus de 100 localités participent au programme, et les provinces du Québec et de la Colombie-Britannique ont regroupé ces localités en réseau pour faciliter le partage des expériences et de l'information.

LES AUTOCHTONES DU CANADA

En tant que peuple qui, depuis des siècles, a vécu en harmonie avec la nature et en communion avec la terre, les autochtones du Canada sont dépositaires d'une connaissance et d'une expérience inestimables dont ils peuvent faire profiter le reste de la société canadienne. Gardiens de ce savoir traditionnel, ils peuvent nous communiquer une connaissance détaillée du fonctionnement des écosystèmes naturels et offrir une vision et une interprétation du fonctionnement des systèmes de l'environnement au fil du temps. Les autochtones ont beaucoup à nous apprendre et ils reconnaissent la responsabilité qu'ils ont de transmettre ces connaissances et de les rendre accessibles.

Les collectivités autochtones du Canada comprennent depuis longtemps l'importance de la gestion des ressources et de l'environnement. Les peuples autochtones dépendent de la nature dans leurs activités traditionnelles et commerciales et pour leur bien-être culturel. Cependant, ils ont été témoins, depuis quelque temps, de changements rapides qui menacent leur milieu naturel. Ils subissent de plus en plus les pressions exercées par la coupe à blanc, la construction de nouvelles routes, l'exploitation des mines, la construction de pipelines, l'aménagement hydroélectrique et les autres travaux de mise en valeur. Dans certaines réserves, le sol, l'eau et la faune renferment des taux élevés de substances toxiques.

Historiquement, les collectivités autochtones ont eu peu à dire sur ces questions même si elles ont été les premières à en subir les conséquences. Aujourd'hui, à mesure que nous prenons conscience de la gravité de la dégradation locale et mondiale, il est important que tous les intéressés conjuguent leurs efforts et collaborent à la réalisation d'objectifs communs. Les peuples autochtones ne s'opposent pas systématiquement au développement, mais ils doivent avoir accès aux mécanismes qui leur permettent de participer aux décisions et de défendre leurs intérêts.

La Constitution canadienne reconnaît et affirme les droits existants des peuples autochtones et protège les traités et les règlements de revendications territoriales conclus entre le gouvernement et les autochtones.

En outre, la Cour suprême du Canada a, l'an dernier, prononcé l'un de ses jugements les plus importants concernant les droits autochtones. Dans une décision unanime concernant les droits de pêche autochtones de la bande Musqueam, la cour a confirmé que le gouvernement fédéral avait la responsabilité d'agir en tant que fiduciaire des autochtones dans les interventions de la Couronne qui peuvent menacer les droits conférés par les traités.

Devant cet état de fait et ayant reconnu que les personnes qui subissent les conséquences des décisions devraient avoir voix au chapitre, les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants ont pris conscience du besoin de collaborer avec les autochtones lorsque leurs intérêts se rejoignent. Les revendications territoriales et d'autres questions importantes en suspens peuvent nuire aux progrès dans ce domaine, mais beaucoup reconnaissent la nécessité de collaborer avec les autochtones à la prise de décisions.

Même si les autochtones du Canada s'inquiètent de la lenteur des démarches en vue de régler les revendications territoriales, certains progrès ont été réalisés. Le gouvernement fédéral a affirmé sa volonté d'en arriver à un accord et s'est doté, en 1973, de principes d'action globaux qui ont été étoffés dans la déclaration de principe de 1981 intitulée *En toute justice*. Afin d'atténuer certaines des inquiétudes des autochtones, d'assurer la conformité avec d'autres positions de principe, particulièrement en matière d'autodétermination, et d'activer les négociations, le gouvernement du Canada a modifié, en décembre 1986, sa politique de règlement des revendications globales. Depuis 1973, trois règlements des revendications globales (ententes finales) ont été ratifiés et sont actuellement exécutoires. Il s'agit

- de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975)*;
- de la *Convention du Nord-Est québécois (1978)*;
- de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)*.

La *Convention définitive des Inuvialuit (CDI)* est un bon exemple de la participation des autochtones à la gestion du territoire, des ressources et de l'environnement. Voici quelques points saillants de l'accord :

- tous les travaux de mise en valeur proposés pour la région visée par l'accord doivent subir une analyse d'impact environnemental par des comités composés d'autochtones et de fonctionnaires;
- les ressources granulaires sur les terres inuvialuit sont la propriété des Inuvialuit;
- une disposition à l'intention des entrepreneurs les oblige à compenser les pertes occasionnées dans la récolte de la faune;
- la création d'une zone de protection de la nature et d'un régime de protection particulier pour le versant nord du Yukon;

- la mise sur pied de la Société régionale inuvialuit et de six sociétés de collectivité pour aider à la mise en valeur économique, pour évaluer et, si nécessaire, pour soumettre à d'autres pouvoirs les projets d'évaluation environnementale;
- la création de l'Administration des terres inuvialuit chargée de régir les permis d'exploitation du territoire, les droits de passage, les baux commerciaux et les concessions.

L'un des éléments importants de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* a été la mise sur pied des régimes de protection environnementale et sociale décrits aux articles 22 et 23 de l'accord. Les régimes se distinguent de deux façons. D'abord, ils visent à rendre plus prévisible le processus de sélection des projets devant subir des évaluations d'impact environnemental et social. Ensuite, ils reconnaissent le statut et l'importance particuliers des Cris de la baie James et des Inuit du Nord québécois dans le cadre des régimes. Même si l'accord a contribué considérablement à faire reconnaître et à protéger les droits particuliers des Cris et des Inuit, la mise en œuvre de l'accord connaît encore certains problèmes.

Dans le sud du Canada, le gouvernement fédéral a instauré le Programme de partenariat environnemental avec les Indiens, une stratégie intégrée qui reconnaît les intérêts particuliers des autochtones par rapport à l'environnement. À cette fin, le programme aidera les collectivités à élaborer des plans d'action pour faire face à des désastres écologiques, pour effectuer des évaluations environnementales, pour améliorer le niveau de vie dans les réserves et pour participer au mécanisme provincial d'évaluation et de réglementation. En outre, le programme contribuera à la création d'un mécanisme de consultation autochtone en matière d'environnement, à la formation des administrateurs indiens et à l'élaboration d'un inventaire des lieux contaminés dans les réserves.

Les autochtones ont un rôle important à jouer dans la gestion de la faune de ce pays. La politique nationale de la faune du Canada reconnaît cet état de fait et envisage la collaboration des gouvernements et des autochtones dans le domaine de la conservation de la faune, de la recherche, de l'éducation et de la mise en application. C'est déjà chose faite dans certains domaines. Par exemple, en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit* de 1984 sur le règlement global des revendications territoriales, abordée ci-dessus, un conseil consultatif de la gestion de la faune, composé d'autochtones et de fonctionnaires, a été créé pour prodiguer des conseils sur des questions liées à la gestion de la faune et de l'habitat dans l'ouest de l'Arctique.

LA RÉPONSE DU MILIEU DES AFFAIRES

Le milieu des affaires a contribué largement à façonner la société canadienne au cours des vingt dernières années et, en fait, depuis les débuts du Canada. C'est le commerce qui a d'abord attiré les Européens vers le territoire destiné à devenir le Canada. Les explorateurs européens ont pu y constater ce que les autochtones avaient déjà découvert : des lacs, des océans et des terres débordant de ressources précieuses.

L'industrie a profité des ressources forestières, minières, énergétiques et autres du Canada pour créer une richesse qui est à l'origine du niveau de vie élevé que l'on connaît actuellement au Canada. L'activité économique et les emplois créés par ce secteur ont aidé à façonner une économie avancée et productive, et une société qui possède les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour réaliser des programmes sociaux d'envergure. Les Canadiens veulent que leurs industries continuent de prospérer et d'assurer le bien-être de tous les habitants.

L'importance des ressources naturelles dans l'économie canadienne a aussi présenté des défis à l'industrie. Ce secteur se sert des eaux, de l'air et du territoire pour absorber les sous-produits de son activité. Tout en créant des emplois et des richesses, il continue, dans certains cas, de surcharger l'environnement par la pollution et des pratiques de gestion qui épuisent les ressources.

La dépendance marquée de l'économie canadienne à l'égard de ses industries extractives rend le cheminement vers le développement durable difficile mais néanmoins essentiel. Alors que les nouvelles installations construites au Canada répondent aux normes écologiques les plus rigoureuses, les usines et les installations manufacturières ont été construites dans plusieurs régions avant que nous ne soyons tout à fait conscients des conséquences de l'activité industrielle pour l'environnement. Les coûts d'adaptation de ces usines plus anciennes pourraient s'avérer considérables.

Cependant, pour assurer l'essor de nos industries, il nous faut préserver la salubrité de l'environnement. Nos clients, tant au Canada qu'à l'étranger, demandent des produits respectueux de l'environnement et notre besoin de concurrencer sur les marchés internationaux exige que nous utilisions nos ressources de la façon la plus efficace possible. Le développement durable n'est pas un luxe mais une nécessité.

Beaucoup d'entreprises et d'associations industrielles canadiennes ont relevé le défi du développement durable. Et le défi est de taille pour le milieu des affaires qui, d'une part, s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de respect de l'environnement et, d'autre part, veut favoriser l'expansion d'entreprises dynamiques et capables de rivaliser sur les marchés mondiaux.

Depuis vingt ans, de grands pas ont été franchis vers la réalisation d'un développement durable. Dans l'ensemble, le comportement des entreprises à l'égard de l'environnement tend à s'améliorer. Bien que certaines affichent peu d'enthousiasme pour le changement, le milieu des affaires se rend compte que la présence d'une réglementation sévère en matière d'environnement et l'adoption de stratégies proactives de conformité volontaire à des normes supérieures à celles imposées par la réglementation peuvent rapporter des dividendes aux entreprises progressistes. En outre, la protection de l'environnement a créé de nouveaux marchés pour toute une gamme de produits et de services innovateurs. L'industrie joue aussi un rôle essentiel dans la mise au point et la diffusion de nouvelles techniques de pointe destinées à réduire l'impact sur l'environnement et à résoudre les problèmes antérieurs.

Les entreprises participent à la concrétisation du développement durable de deux façons : en tenant compte des facteurs écologiques dans leurs décisions et en privilégiant l'environnement dans leurs interactions avec le marché, particulièrement par la commercialisation de produits écologiques et la création d'industries reliées à l'environnement.

L'évolution de la prise de décisions dans l'entreprise

Le mode de décision des entreprises canadiennes évolue. L'un des principes du développement durable, réitéré par le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie en 1987, affirme que l'on doit tenir compte des facteurs écologiques dans les décisions économiques des entreprises. Au Canada, ce principe s'exprime principalement dans la transformation des pratiques comptables, la restructuration de l'administration, l'adoption de codes de pratiques écologiques, le respect de la réglementation, la réalisation de vérifications environnementales, des rapports plus nombreux sur l'état de l'environnement et une participation accrue aux consultations publiques.

La comptabilité et l'environnement

Ce secteur de l'activité commerciale laisse entrevoir des signes de changement. Traditionnellement de nature conservatrice, les comptables remettent en question certains principes selon lesquels ils rendent compte de l'activité commerciale. Par exemple, l'Institut canadien des comptables agréés est à mettre au point une méthodologie permettant de comptabiliser le passif écologique.

Les changements dans la façon d'administrer

Dans un grand nombre d'entreprises, tous, y compris le président-directeur général, se préoccupent de l'environnement. Certaines grandes sociétés canadiennes dans les secteurs des ressources et de la vente au détail ont chargé des sous-comités du conseil d'administration des questions environnementales. Un certain nombre ont aussi créé des postes de vice-président chargé de l'environnement. Si l'on tient compte, en outre, de l'importance considérable des ressources humaines et financières investies, la création de ces postes et de ces comités du conseil reflète la volonté des entreprises d'améliorer leur comportement en matière d'environnement, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur.

Les codes de pratiques écologiques

De grands progrès ont été réalisés dans l'élaboration de codes de pratiques écologiques. En 1991, un certain nombre de grandes associations industrielles au Canada ont déjà adopté de tels codes en vue de définir une démarche globale. L'un des codes de pratiques les mieux connus est le programme Gestion responsable élaboré par l'Association canadienne de fabricants de produits chimiques (ACFPC). Motivé en partie par l'accident survenu dans une usine de produits chimiques de Bhopâl, en 1985, le document a ensuite servi de modèle dans l'industrie chimique, tant aux États-Unis qu'en

Europe. En donnant un exemple louable de la pression que peuvent exercer les pairs, l'ACFPC a fixé comme condition d'adhésion l'adoption du programme Gestion responsable.

D'autres associations industrielles adoptent aussi des codes de pratiques écologiques. Par exemple, l'Association pétrolière du Canada s'est dotée d'un code de l'environnement judicieux dont la portée est considérable.

Certaines entreprises individuelles élaborent aussi des codes. Par exemple, la majorité des six grandes banques ont déjà adopté des codes de l'environnement ou sont à les élaborer. De plus, les entreprises participent, par l'entremise de tables rondes ou d'autres mécanismes, à l'élaboration de codes à l'intention de l'industrie en général.

Les vérifications environnementales

Les vérifications environnementales jouent un rôle de plus en plus important au sein des entreprises canadiennes. Ce sont des instruments précieux de gestion de l'environnement qui aident à façonner les règles de fonctionnement de l'entreprise. Leur importance est confirmée par l'apparition, depuis environ 1988, d'une nouvelle industrie formée d'entreprises qui offrent de réaliser des vérifications environnementales pour le compte d'entreprises clientes. On retrouve, parmi les grands usagers de ces services, les entreprises du domaine de l'extraction des minerais, du raffinage, des produits chimiques, de l'acier et des produits forestiers.

Selon la définition de la Chambre de commerce internationale, la vérification environnementale est un outil de gestion comprenant une évaluation systématique, documentée, périodique et objective de la façon dont se comportent l'organisation, la direction et l'équipement en vue d'aider à protéger l'environnement. On retrouve diverses formes de vérifications, notamment celles de la gestion des déchets, du « verdissement » des entreprises et des émissions, les vérifications préalables à l'achat, de gestion de l'environnement, de conformité à la réglementation et de responsabilité. Cependant, l'élément important, commun à toutes, est le fait qu'elles reposent sur un code de déontologie clairement défini qui peut servir de point de repère pour évaluer le rendement de l'entreprise.

Certaines grandes entreprises ont choisi de former leur propre personnel à cet égard puisque la formation et la réalisation constituent des éléments précieux de sensibilisation dans l'ensemble de l'entreprise.

Les rapports sur l'état de l'environnement réalisés par les entreprises

La tendance, dans les entreprises, à préparer des rapports sur l'état de l'environnement est récente, mais elle prend rapidement de l'ampleur. Les entreprises de pointe produisent ou entendent produire des rapports annuels faisant état des progrès dans la réalisation des objectifs en matière d'environnement. Les rapports sur l'état de l'environnement à l'intention des divers intervenants (notamment les employés, les gouvernements, les bailleurs de fonds, les fournisseurs, les clients, les actionnaires et les

collectivités où les entreprises exercent leur activité), ressemblent au rapport financier annuel destiné aux actionnaires et aux organismes de réglementation. À l'occasion, ces rapports sont annexés au rapport financier annuel.

Certaines entreprises progressistes mettent les bouchées doubles pour rédiger des rapports distincts sur l'état de l'environnement. Les meilleurs sont ceux qui révèlent à la fois les bons et les mauvais côtés de la situation. On peut citer à titre d'exemple le 1989 *Dow Chemical Environmental Progress Report*. On y trouve des sections sur la qualité de l'air et de l'eau, où l'on souligne le nombre d'incidents à déclaration obligatoire où la compagnie a contrevenu à la réglementation fédérale ou provinciale et la façon dont elle prévoit rectifier la situation. On y souligne les démarches de l'entreprise en vue de protéger la nappe phréatique et d'améliorer la gestion des déchets. La société Dow fait aussi le compte rendu des évaluations environnementales de l'entreprise au cours de l'année, tant celles demandées par la société elle-même que celles exigées par le gouvernement.

En 1991, la Foresterie Noranda et Les Minéraux Noranda Incorporée ont publié pour la première fois des rapports sur l'environnement. Ces documents représentent ce qui se fait de mieux en fait de rapports sur l'environnement au Canada et contiennent une évaluation franche des réalisations de la société durant l'année 1990. Ils soulignent le rôle des vérifications environnementales internes dans le processus de compte rendu de l'environnement. Comme le fait remarquer l'introduction de chacun des rapports, les nouvelles ne sont pas toutes bonnes. Même si les entreprises profitent de cette occasion pour défendre leur position dans plusieurs dossiers controversés touchant les secteurs de l'industrie forestière et minière et pour souligner leurs principales réalisations, elles rendent aussi compte de la façon dont elles se sont conformées à la réglementation au cours des années précédentes. En général, ces sections tentent d'expliquer les nombreux manquements et la façon dont l'entreprise entend les réparer. Ces documents abordent aussi les progrès en matière de rendement énergétique, les efforts de recyclage, les programmes de R-D en environnement, les programmes d'assainissement des sols, les problèmes juridiques auxquels la société a eu à faire face, le bilan de santé et de sécurité en milieu de travail des salariés, ainsi que les programmes de sensibilisation et de formation du personnel en matière d'environnement.

Le respect de la réglementation

Il existe de plus en plus de preuves que pour certaines entreprises et industries, le respect de la réglementation en matière d'environnement est rentable. La modification des procédés en vue de réduire la pollution conformément à la réglementation gouvernementale a permis à certaines industries d'utiliser l'énergie et les matières premières de façon plus efficace et d'accroître leur compétitivité. Par exemple, la société Inco, une grande fonderie ontarienne, a répondu aux demandes de réduction de ses émissions d'anhydride sulfureux (qui causent les précipitations acides) en transformant complètement ses procédés de fabrication du cuivre et du nickel. Ce faisant, elle a réduit sa consommation d'énergie d'environ les deux tiers et demeure le producteur de nickel au prix de revient le plus bas du monde.

Beaucoup soutiennent qu'une réglementation et des normes plus sévères en matière d'environnement stimulent la mise au point de nouvelles techniques. C'est peut-être pourquoi des entreprises de pays comme l'Allemagne et le Japon ont pris les devants dans l'exportation de la technologie de l'environnement. Les industries extractives et manufacturières du Canada ont aussi mis au point une vaste gamme de biens et de services en réponse au régime de réglementation de l'environnement plus rigoureux (voir « Le virage écologique du marché » ci-dessous).

La participation aux consultations publiques

Les chefs d'entreprise au Canada recherchent activement les occasions de consulter les représentants d'autres secteurs afin d'élaborer des solutions réalisables aux problèmes de l'environnement. Au cours des dernières années, les cadres supérieurs des sociétés canadiennes ont participé activement aux processus de consultation en matière d'environnement, notamment les consultations parrainées par les gouvernements (telles que celles portant sur la LCPE), aux tables rondes nationales et provinciales, aux processus multilatéraux tels que le processus « Niagara » et aux consultations sur l'environnement menées par les entreprises auprès des collectivités locales, des écologistes et des employés. De plus en plus, on sollicite la présence de cadres supérieurs aux conseils des groupes écologiques et aux comités des associations industrielles. De plus en plus, les investisseurs, les fournisseurs et les journalistes interrogent les chefs d'entreprise et les autres cadres supérieurs au sujet du bilan écologique de leur société.

Le virage écologique du marché

La rentabilité de l'écologie

En avril 1991 est paru le premier manuel commercial sur le virage écologique dans l'entreprise. Patrick Carson, l'un des auteurs de *Green is Gold*, est vice-président à l'environnement de la Loblaws Companies Ltd., une grande entreprise de vente au détail de produits alimentaires. L'ouvrage montre aux entreprises comment se mettre à l'heure de l'écologie et les avertit que, compte tenu du renforcement inévitable de la réglementation et de la conscientisation des consommateurs, toute résistance de leur part à la tendance écologique risque de compromettre leurs revenus.

D'autres rapports et publications offrent aux entreprises des conseils sur la façon d'améliorer leur rendement sur le plan écologique, ainsi que des renseignements sur les tendances en matière de réglementation au Canada et à l'étranger (qui touchent directement les exportateurs canadiens et leurs concurrents internationaux). Par exemple, les publications spécialisées renseignent actuellement les entreprises sur des tendances telles que l'apparition de déclarations des droits en matière d'environnement, notamment la protection des employés dénonciateurs et les recours collectifs par de tierces parties; et l'introduction d'instruments axés sur le marché tels que les garanties d'exécution, les redevances de pollution, les permis d'émission échangeables et les systèmes de consigne.

Outre l'exemple de l'Inco cité ci-dessus, la Chambre de commerce du Canada, dans son rapport de septembre 1990 intitulé *Virage vers l'excellence dans l'environnement*, signale les réalisations d'autres entreprises qui ont accru leur rentabilité en améliorant leur rendement sur le plan de l'environnement. Il est question notamment de la Winnipeg Photos Ltd., de la National Sea Products, du Body Shop, de Pur et Simple, et du restaurant Raintree. Une publication récente du Conference Board, *Business and the Environment: Economic Benefits from Environmental Improvements*, présente, dans le même sens, des exemples d'entreprises américaines telles que la 3M Inc. et l'Emerson Electric.

La commercialisation des produits écologiques

Comme dans la plupart des pays industrialisés, les consommateurs canadiens affichent une préférence pour les produits écologiques ou « respectueux de l'environnement ». La demande de tels produits provient à la fois des consommateurs et des entreprises. Par exemple, la demande de papier journal fait de fibres recyclées représente un enjeu important pour l'industrie canadienne des pâtes et papiers. La ville de Toronto, entre autres, envisage un règlement stipulant que tous les journaux vendus dans les distributeurs installés dans les rues contiennent 50 p. 100 de fibres recyclées. Les producteurs de papier journal canadiens, en réponse à la demande croissante, ont annoncé la construction d'au moins 10 nouvelles installations de désencrage et de recyclage.

Les industries de l'environnement

Le secteur de l'industrie de l'environnement offre des produits, des services et des compétences en matière de conservation, de protection et de mise en valeur de l'environnement. Ce secteur crée un chiffre d'affaires évalué à 7 à 10 milliards de dollars par année et emploie, directement ou indirectement, environ 150 000 personnes. Des milliers d'entreprises s'occupent de domaines reliés à l'environnement, notamment la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, la collecte des déchets, les analyses chimiques et les systèmes d'information et de surveillance environnementales. Il existe d'autres possibilités dans les domaines de l'entreposage des déchets, du recyclage, de l'entretien et de l'amélioration des systèmes d'égout, des économies d'énergie et des énergies de remplacement.

L'ampleur et le taux de croissance de l'industrie de l'environnement ont donné lieu à la création de l'Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE) qui représente les entreprises de l'industrie de l'environnement; elle devrait permettre à ce secteur de se développer et de prospérer pour le plus grand bien de l'environnement et de l'économie. La foire commerciale présentée à Vancouver (C.-B.), en mars 1990, dans le cadre de Globe 90 aura lieu de nouveau en 1992; l'industrie canadienne pourra encore une fois y présenter ses réalisations.

Les partenariats

Le monde des affaires est un partenaire essentiel dans la recherche et la mise en œuvre de solutions aux problèmes de l'environnement. Sous ce rapport, il a entrepris de nombreuses démarches de collaboration avec d'autres intervenants pour assurer un développement durable. Par exemple, le secteur des affaires est bien représenté aux tables rondes nationales et provinciales; il participe activement aux consultations sur de nombreuses questions et il prend part à des démarches tels que l'examen du processus fédéral d'homologation des insecticides.

Le secteur des affaires a aussi contribué de façon notable à l'élaboration du *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*, en 1987, et du *Protocole national sur l'emballage*.

L'industrie a établi des partenariats de tout genre avec les divers secteurs. Certains sont de nature opérationnelle tels que la Bourse canadienne des déchets. Ce programme, qu'ont lancé le gouvernement et l'industrie, met en rapport les industries productrices de déchets et les entreprises utilisatrices de sous-produits et de matières premières. Financé par l'industrie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, le programme publie des bulletins bimensuels qui présentent une liste des sous-produits offerts ou recherchés. Le programme a donné lieu à des associations originales et intéressantes. On peut citer, à titre d'exemple banal mais intéressant, le rapport établi, grâce à la Bourse, entre un fabricant de maïs soufflé et un éleveur de porcs à qui il fournit près de six mètres cubes de déchets par semaine.

Le programme de bacs bleus de l'Ontario, le plan de gestion des NO_x et des COV, ainsi qu'un nombre important de programmes de financement visant à encourager la conservation des terres humides et la protection des habitats fauniques, sont d'autres exemples d'actions entreprises par l'industrie et le gouvernement. Dans le cadre même de la CNUED, des partenariats de haut niveau entre les grandes entreprises et les gouvernements nationaux explorent des mécanismes nouveaux ou améliorés pour favoriser les échanges entre les entreprises et le gouvernement, en particulier par le truchement du Conseil des affaires pour le développement durable.

En réponse à une recommandation du rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) a créé un groupe de travail sur l'environnement et l'économie. Composé des présidents-directeurs généraux de 150 des plus importantes sociétés canadiennes, le CCCE cherche à conférer un rôle stratégique aux dirigeants d'entreprise canadiens dans la poursuite d'un développement durable, tant au Canada qu'à l'étranger.

LES SYNDICATS

Le mouvement syndical a beaucoup apporté au développement de la société canadienne. Par l'action collective, il a largement contribué à donner voix au chapitre à de nombreuses personnes, tout en aidant à améliorer la sécurité, les conditions de travail et le niveau de vie des travailleurs et des travailleuses au Canada. Les syndicats continuent de rechercher activement l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie des travailleurs canadiens.

De façon générale, le mouvement syndical au Canada souscrit à une politique nationale de l'environnement et à l'application de mesures législatives sévères en cette matière. La principale réticence des syndicats à l'égard du renforcement des normes concerne la possibilité de pertes d'emploi. Cependant, le mouvement croit que, même si un tel régime peut occasionner certaines fluctuations, le résultat global d'une politique de développement durable sera favorable sur le plan de l'emploi. En fait, certains soutiennent que les initiatives en faveur de l'environnement auront pour effet de créer de nouveaux emplois.

Le mouvement syndical au Canada se préoccupe activement des questions environnementales depuis bon nombre d'années. En 1987, le Congrès du travail du Canada (CTC) a créé un comité national de l'environnement. Le CTC favorise des consultations multipartites sur les questions environnementales aux paliers national et provincial, et beaucoup d'organisations syndicales collaborent étroitement avec des organisations environnementales non gouvernementales (OENG). Bon nombre ont créé des comités de l'environnement, établi des lignes directrices et nommé des responsables de dossier à temps plein. En novembre 1990, à Edmonton, le CTC a convoqué une conférence nationale sur l'environnement qui s'est penchée sur les questions d'actualité dans le domaine de l'environnement. On y a conclu, entre autres, que le fait de régler les problèmes de l'environnement ne provoquerait pas, à long terme, une diminution nette des emplois. Cependant, les délégués ont aussi conclu que la transition à une économie durable ne serait pas facile. Les syndicats proposent régulièrement au gouvernement trois initiatives pour aider à protéger les travailleurs et faciliter la transition à une économie durable :

- mettre au point des programmes d'adaptation pour les travailleurs et travailleuses congédiés, y compris le recyclage professionnel et la sécurité du revenu;
- créer des fonds pour les collectivités à industrie unique qui pourraient être défavorisées au nom du développement durable;
- adopter des mesures législatives pour la protection des dénonciateurs ou pour les travailleurs qui signalent des infractions aux lois sur l'environnement.

LES PARTICULIERS

Il y a vingt ans, les Canadiens, comme tous les citoyens du monde, se sensibilisaient à l'ampleur de la menace que faisait peser l'humanité sur le milieu naturel. Ils ont donc commencé à modifier leur mode de vie pour adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. L'intérêt envers le recyclage du papier journal, du verre et du métal a connu un essor important. En outre, dans la foulée du choc pétrolier de 1973, la vogue des économies d'énergie et de la mise au point de sources d'énergie renouvelable s'est accentuée.

Au début des années 1980, plusieurs de ces activités ont connu un ralentissement. Les programmes de recyclage conçus et exécutés par des bénévoles dévoués ont perdu de leur vogue. Plusieurs raisons expliquent cette baisse des interventions individuelles en faveur de l'environnement : les compressions financières des gouvernements, une grave récession économique au Canada au début des années 1980, une baisse des prix de l'énergie et les tendances démographiques en vertu desquelles une grande part de la génération de l'après-guerre a abandonné son militantisme pour se consacrer au foyer et à la famille. En somme, l'intérêt porté par les Canadiens à l'action personnelle en faveur de l'environnement semblait avoir cédé le pas à d'autres préoccupations.

Cependant, l'intérêt témoigné à l'environnement s'est ravivé au Canada vers le milieu des années 1980, comme l'attestent les réponses aux sondages d'opinion publique. Vers la fin de la décennie, les maisons de sondage ont constaté que l'environnement était désormais une valeur « fondamentale » au sujet de laquelle les Canadiens refusaient d'accepter des compromis. Cette sensibilisation s'est accompagnée d'un renouvellement des demandes de programmes de recyclage et d'économie d'énergie de la part de la population. Au moment de célébrer le vingtième anniversaire du Jour de la Terre, en 1990, des millions de Canadiens s'étaient engagés à modifier leur comportement pour protéger l'environnement.

En 1989, le gouvernement fédéral a créé les Partenaires de l'environnement pour financer des projets communautaires d'assainissement, de restauration et de mise en valeur du milieu naturel. Il s'agit du premier programme touchant l'environnement fondé sur une association égale entre le gouvernement fédéral et le secteur privé. Les groupes communautaires, les organismes philanthropiques, les groupes écologiques, les écoles et les groupes de jeunes peuvent obtenir du ministère de l'Environnement des fonds de contrepartie jusqu'à concurrence de 200 000 \$ pour assainir ou restaurer leur milieu. L'industrie, les municipalités et les gouvernements provinciaux sont admissibles, mais doivent désigner, comme partenaire principal, un groupe non gouvernemental ou non commercial. Une aide financière a été accordée, entre autres, à des programmes de restauration des habitats fauniques, de recyclage, de compostage, de conservation, de collecte et d'élimination des déchets, et d'assainissement.

Un sondage récent de Statistique Canada démontre dans quelle mesure les Canadiens se sont mis au diapason de l'environnement. Les exemples donnés témoignent des efforts déployés pour respecter les « quatre R » : réduire, réutiliser, recycler et rejeter. Près du tiers des foyers canadiens ont installé des pommes de douche à débit réduit, conçues pour économiser l'eau et l'énergie en réduisant la consommation d'eau chaude. Environ le tiers des Canadiens affirment en outre préférer

et acheter des produits de papier fait de fibres recyclées. L'enquête signale des différences régionales — par exemple, si 21 p. 100 des Canadiens fournissent leurs propres sacs à provisions, la proportion est beaucoup plus forte en Colombie-Britannique (30 p. 100). Parmi les Canadiens qui ont un jardin ou un potager, 23 p. 100 compostent leurs déchets organiques et 52 p. 100 évitent les insecticides. Il arrive souvent que le désir de faire leur part stimule les gens à se joindre à des groupes d'intérêt ou à des groupes de pression tels que les organisations environnementales non gouvernementales ou OENG.

LES GROUPES ÉCOLOGIQUES

En 1972, le Canada comptait déjà quelques groupes de citoyens voués à la protection de l'environnement. Bien des personnes qui ont d'abord agi à titre individuel se sont regroupées pour intervenir plus efficacement dans les décisions concernant l'environnement. La plupart de ces groupes, créés à la fin des années 1960 et au début des années 1970, existent toujours, et leur nombre n'a cessé d'augmenter depuis.

À l'instar du reste de la société canadienne, les groupes écologiques témoignent d'une diversité à la fois régionale et philosophique. Il est probable que les groupes écologiques de la Colombie-Britannique s'intéressent à la destruction des forêts ombrophiles séculaires et à l'habitat des ours grizzly, tandis que ceux de Toronto seront probablement davantage préoccupés par l'élimination des déchets dangereux ou le transport en commun écoénergétique.

Il arrive souvent que les gens forment des groupes de citoyens parce que leurs préoccupations et leurs efforts individuels ne semblent pas avoir de prise sur les grandes décisions qui touchent leur vie. Par exemple, ils se regroupent pour s'opposer à des activités précises telles que les épandages chimiques près de leur foyer. Les écologistes sont en général des personnes dont la motivation première est une préoccupation pour la santé et la sécurité de leur famille.

L'expression « pas dans ma cour » sert parfois à qualifier ces groupes locaux, préoccupés par un problème particulier. Mais leur souci du milieu immédiat n'est pas nécessairement contraire à l'adage du mouvement écologique : « Penser globalement, agir localement. »

En 1991, on dénombre environ 1 800 groupes de défense de l'environnement au Canada. La plupart sont de petits groupes, préoccupés par une question locale. Ils disposent de budgets restreints et, en général, comptent uniquement sur la participation de bénévoles. Chaque province accueille au moins un groupe « important » qui se préoccupe d'un éventail plus vaste de problèmes. La bibliothèque et le personnel de ces groupes sont d'importantes ressources pour les groupes plus modestes. En outre, le Canada compte plus de 30 groupes nationaux qui représentent un vaste éventail d'intérêts à partir de la Canadian Organic Growers Association jusqu'au Canards illimités et aux associations coopératives qui fournissent des bénévoles dans nos parcs nationaux (avec l'aide des Partenaires des parcs canadiens). En général, on peut répartir les groupes nationaux en quelques grandes catégories : ceux qui s'intéressent aux parcs, les groupes de défense de la faune et de la nature, les groupes écologiques préoccupés

par la question des produits chimiques toxiques et des déchets nucléaires, ainsi que ceux qui cherchent à obtenir des changements par le truchement des tribunaux. Tous ces groupes sont reliés par le Réseau canadien de l'environnement.

Ce réseau est issu de rencontres annuelles entre les membres du mouvement écologique canadien et le ministre fédéral de l'Environnement. Ces rencontres ont commencé vers la fin des années 1970 sous les auspices de l'organisme consultatif du ministre, prévu par la loi, le Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE). Au cours des années 1980, la valeur de l'interaction entre le gouvernement et les groupes écologiques étant suffisamment établie, le ministère fédéral de l'Environnement a commencé à financer indépendamment ces groupes pour leur permettre de communiquer entre eux et avec le gouvernement. Le regroupement, officialisé sous le nom de Réseau canadien de l'environnement (RCE), facilite les rapports entre les groupes écologiques eux-mêmes, ainsi qu'entre les groupes et le gouvernement. Le RCE ne fait aucune sollicitation et ne prend pas position sur des questions, mais offre plutôt les moyens aux groupes disparates, qu'il s'agisse de grandes organisations d'envergure nationale ou de petits groupes de quartier, de se rencontrer et d'énoncer leurs points de vue sur des dossiers.

Un autre partenariat influent, issu des organisations non gouvernementales canadiennes, est la coalition qui a été formée pour rédiger le rapport *Canada vert*. Une trentaine de groupes de défense de l'environnement, d'autochtones et de conservation se sont associés pour produire leur propre version d'un plan d'action national en matière d'environnement (voir la section 3, « Les organisations non gouvernementales »).

En plus d'établir des liens entre elles, les OENG ont lancé des initiatives en coopération avec l'industrie et le gouvernement. Par exemple, en 1986, le Canada et les États-Unis ont entériné le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, un effort de collaboration du gouvernement fédéral, des administrations provinciales et territoriales, de certains États américains et des organisations non gouvernementales. Ce plan est destiné à restaurer et à améliorer les populations de sauvagine; il est doté d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Le principal objectif de ce plan de quinze ans est de ramener les populations de sauvagine en déclin aux niveaux de 1970 en protégeant jusqu'à 1,6 million d'hectares de terres humides au Canada.

Au cours des vingt dernières années, les écologistes du Canada ont eu une influence marquée sur un grand nombre de décisions importantes, qu'il s'agisse d'abandonner le projet de construction de l'autoroute Spadina à Toronto, des moratoires sur l'exploitation de l'uranium en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, de la création d'importantes zones protégées comme la réserve du parc national Moresby-Sud en Colombie-Britannique et le parc national des Prairies en Saskatchewan. Malgré ces réalisations, bon nombre d'écologistes s'inquiètent de la lenteur des changements dans notre comportement fondamental en tant que société (l'objectif plus général du mouvement écologique canadien) et de ne pas être suffisamment entendus.

Les groupes écologiques disposent d'un vaste éventail de tactiques pour influencer l'opinion du public, ainsi que la politique du gouvernement. Le moyen le plus facile et le moins onéreux de rejoindre l'opinion publique et le gouvernement passe par la voie des médias. Les écologistes tentent de transmettre leur message grâce à des manifestations,

et à des conférences, ainsi qu'en publiant des comptes rendus de recherche et des rapports. Même si les pressions exercées par l'entremise des médias peuvent donner des résultats, c'est souvent au prix d'une simplification excessive des questions environnementales complexes.

Les groupes écologiques tentent aussi de rejoindre les grands décideurs par la sollicitation directe. Au palier provincial comme au palier fédéral, les écologistes rencontrent personnellement les ministres concernés, leur présentent leur point de vue et les résultats de recherche pertinents, et demandent leur aide. En outre, les organisations environnementales non gouvernementales participent fréquemment aux audiences législatives pour y présenter des mémoires sur les mesures proposées. De plus, ils participent activement aux démarches de consultation parrainées par le gouvernement.

La plupart des groupes écologiques se donnent beaucoup de peine pour répondre aux demandes d'information du grand public. Nombreux sont ceux qui offrent des services de téléassistance en répondant aux demandes téléphoniques et postales de plusieurs milliers de Canadiens chaque année. En outre, ils préparent des brochures d'information et publient des livres portant sur les sujets les plus en demande. Les sondages d'opinion publique démontrent régulièrement que ces groupes jouissent d'une crédibilité supérieure à celle du gouvernement ou de l'industrie.

En outre, les groupes non gouvernementaux s'occupent beaucoup de l'éducation du public au Canada. Par exemple, bon nombre d'entre eux ont des programmes de diffusion externe par lesquels ils fournissent à des groupes locaux des documents sur l'environnement et des conférenciers. Ils participent à des activités de sensibilisation (et en organisent) telles que la Semaine de l'environnement et le Jour de la Terre en profitant de l'occasion pour montrer aux Canadiens comment faire leur part pour protéger l'environnement.

En reconnaissance du rôle important joué par les groupes écologiques canadiens, le ministère de l'Environnement a, en 1986, créé un fonds de subvention globale qui prévoit l'octroi de 150 000 \$ chaque année en subventions de soutien à de tels groupes.

Dans un avenir prévisible, ces groupes continueront d'occuper leur place sur la scène politique du Canada. Ils ont joué et joueront un rôle important dans la transition vers une société écologiquement durable.

LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT

Les organisations canadiennes de développement examinent les causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement et le rapport entre, d'une part, les modes de vie des pays industrialisés et, d'autre part, l'épuisement des ressources et la pauvreté. Elles envisagent le développement au-delà de ses dimensions économiques et reconnaissent les valeurs sociales, culturelles et traditionnelles sur lesquelles s'appuient les collectivités durables. Dans ce contexte, elles créent des stratégies de changement et évaluent le développement tel qu'il est perçu ici et à l'étranger.

Depuis les années 1970, les organisations canadiennes de développement international ont progressivement tenu compte des questions environnementales dans leurs programmes, ainsi que dans leurs activités d'éducation. En 1971, l'Agence canadienne de développement international a lancé le Programme d'animateurs en éducation au développement, qui a été suivi de la création de centres de sensibilisation partout au Canada et de la mise sur pied du Programme de sensibilisation au développement, précurseur du Programme de participation du public. Vers le milieu des années 1970, les programmes à l'étranger mettaient déjà l'accent sur les petits projets d'intérêt collectif, sur la technologie appropriée et sur les objectifs de développement à long terme. Au pays, l'éducation au développement faisait le lien entre les grandes questions internationales et les préoccupations locales, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi et de l'environnement.

Dans les années 1980, les groupes de développement canadiens ont participé activement à la révision de la stratégie mondiale de la conservation en défendant, notamment, la pleine intégration des femmes au développement durable et à la conservation des ressources naturelles. Le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement* a souligné le besoin urgent de repenser le développement, tout comme la troisième Conférence biennale sur le destin de la Terre, présentée à Ottawa, en juin 1986.

Au milieu des années 1980, le Conseil canadien de coopération internationale (CCCI) a créé un atelier intitulé *Vers un développement durable* et mis sur pied un groupe de travail sur l'environnement et le développement. D'autres ateliers ont été organisés pour sensibiliser la communauté des ONG au besoin d'intégrer les questions environnementales à la conception et à la réalisation des projets.

En 1987, les organisations de développement non gouvernementales, représentées par le CCCI, ont présenté un mémoire lors des audiences sur le PEEE et recommandé l'accès complet à l'information sur les répercussions écologiques des exportations vers les pays en développement. Elles réclamaient en outre l'assujettissement des ressources, des sciences, de la technologie et du capital destinés à l'exportation à des normes écologiques aussi sévères que les normes nationales.

Les organisations canadiennes de développement non gouvernementales ont participé à la création du programme d'action de la CEE lors de la Conférence Bridging the Gap en 1990, ainsi qu'à la Conférence de Bergen, et contribuent à l'alliance des ONG issues de ce processus. Elles siègent au Comité de participation du Canada à la CNUED et participent au dialogue sur les politiques avec les groupes écologiques et les groupes de développement du Canada tout entier et du monde en développement. Les membres du groupe de travail sur l'environnement et le développement occupent des postes clés au sein du Comité d'organisation de l'alliance et du Comité international de facilitation, ainsi qu'au conseil d'administration de l'Environmental Liaison Centre et d'autres organisations qui se consacrent au développement durable.

À cette fin, la communauté des organisations non gouvernementales de développement reconnaît le besoin d'élargir sa clientèle. Des liens ont été établis, non seulement entre des groupes semblables ici et dans les pays en développement (des agriculteurs, des sylviculteurs et des femmes, par exemple), mais aussi avec des groupes

d'action sociale et des groupes écologiques au Canada. Le groupe de travail sur l'environnement et le développement s'est joint au caucus des affaires internationales du Réseau canadien de l'environnement afin d'échanger de l'information et d'élaborer des stratégies.

Pendant de nombreuses années, les Églises canadiennes ont participé activement au développement international et aux activités reliées à l'environnement. Beaucoup d'entre elles collaborent à des dossiers sur l'environnement grâce à des coalitions telles que le groupe de travail sur les églises et la responsabilité corporative, la Coalition pour les droits des autochtones, Ten Days for World Development, Project Ploughshares, la Coalition œcuménique pour la justice économique et le Fonds interéglise pour le développement international. En outre, des démarches sont en cours pour créer un dialogue multiconfessionnel sur les questions de l'environnement. Le travail en vue de la CNUED fait aussi partie des priorités des Églises canadiennes. Elles préparent, de concert avec le Conseil œcuménique des Églises, des recommandations sur les principes dont il faudrait tenir compte dans la charte de la Terre. En ce qui concerne le réchauffement de la planète, les Églises canadiennes ont ouvert la marche en réunissant celles de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, des États-Unis et du Canada et en reconnaissant la responsabilité des pays industrialisés du Nord dans le dossier des changements climatiques. Finalement, le groupe de travail sur les églises et la responsabilité corporative a rédigé un mémoire à l'intention du Conseil canadien de coopération internationale portant sur les stratégies à adopter pour faire face à l'impact des sociétés transnationales sur l'environnement et le développement.

Les organisations de développement non gouvernementales canadiennes sont de plus en plus sensibles à la nécessité de participer aux décisions sur les choix et les stratégies en matière de développement. Leurs partenaires des pays en développement affirment que des projets bien conçus et respectueux de l'environnement échouent en raison d'accords commerciaux, de structures économiques ou d'orientations inéquitables. Ils ont demandé aux organisations de développement canadiennes d'examiner le rôle du Canada dans les grandes institutions financières et dans les projets de développement structurel, non seulement dans le monde en développement mais également au pays, de se pencher sur nos propres orientations concernant l'exploitation forestière, les usines de pâtes, les installations hydroélectriques et les centrales au charbon. On nous demande de prendre conscience que nous avons un patrimoine commun et que nous devons, en conséquence, adopter des principes de développement respectueux de l'environnement.

LES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les femmes ont joué un rôle décisif dans les questions de développement durable, et continuent de le faire. Les groupes de femmes ont participé activement à la campagne destinée à rendre le développement économique plus conforme aux objectifs écologiques. Parmi ces groupes, mentionnons le Conseil national des femmes du Canada, l'un des premiers groupes à demander au gouvernement de réagir à la question des précipitations acides et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, une importante organisation coiffant plus de 500 groupes de femmes au Canada, qui dispose d'un sous-comité spécial de l'environnement. Parmi les autres organismes, on retrouve la WEED Foundation (Women and Environments, Education and Development) qui a

organisé une importante conférence sur les femmes et l'environnement, en 1990, et produit du matériel d'information et d'éducation, ainsi que le Centre international MATCH, un groupe qui subventionne des projets de conservation de l'environnement dans les pays en développement. En outre, depuis 1971, le gouvernement fédéral s'est doté d'un ministère particulier, appelé Condition féminine Canada, qui est responsable de l'intégration des préoccupations des femmes au processus décisionnel du gouvernement fédéral dans de nombreux domaines, notamment les questions liées à l'économie et à l'environnement.

Les préoccupations des femmes en matière d'économie portent principalement sur les questions de promotion de la santé, de la paix et de l'usage approprié de la technologie. Les questions les plus chères aux femmes sont celles qui concernent les contaminants de l'environnement, la sécurité au travail et les dangers pour la santé, le développement des collectivités urbaines et rurales, et la sécurité personnelle. Les groupes de femmes canadiennes s'intéressent aussi aux insecticides, à la qualité de l'eau, aux économies d'énergie, à l'appauvrissement de la couche d'ozone, aux armes nucléaires, à l'énergie nucléaire, aux vols à basse altitude, aux dangers pour la santé génésique en milieu de travail et au recyclage.

Les femmes ont un point de vue unique et vital sur les stratégies à adopter pour assurer un développement durable. Elles ont été exceptionnellement actives et efficaces au niveau de la collectivité et doivent avoir l'occasion de participer pleinement à l'élaboration des décisions à tous les niveaux.

LA JEUNESSE

Les jeunes du Canada tout entier sont un élément essentiel du mouvement écologique et du mouvement de développement. De l'école élémentaire à l'université, les jeunes Canadiens s'intéressent de plus en plus à la planète dont ils hériteront. Leur intérêt se manifeste dans les programmes de recyclage à l'école, dans la plantation d'arbres, dans les expo-sciences écologiques, ainsi que dans leur participation à l'aide au développement international. Des programmes tels que Crossroads Canada permettent aux jeunes Canadiens de vivre une expérience interculturelle inestimable de travail dans les pays en développement.

La jeunesse s'est toujours intéressée aux questions environnementales, mais cet intérêt s'est manifestement accru depuis quelques années. Par exemple, un groupe d'élèves du secondaire en Colombie-Britannique a créé un groupe national d'écologistes militants du secondaire. L'Environmental Youth Alliance a été créée à l'automne 1989. En l'espace de six mois, le groupe comptait 17 000 membres partout au pays. Au cours de l'année scolaire 1990-1991, un groupe d'élèves du niveau secondaire a pris une année sabbatique afin de voyager au Canada en s'adressant directement à d'autres élèves du secondaire pour les inciter à s'engager dans une action destinée à protéger l'environnement de la planète. Grâce à leur tournée appelée « S.A.V.E. — Students for a Viable Environment », ils ont atteint plus d'un quart de million d'élèves. Ils ont en outre conçu, écrit et publié, à l'intention des élèves, un guide d'action sur les problèmes écologiques.

Au niveau universitaire, des étudiants ont récemment organisé le Canadian University Environmental Network. Leur première conférence nationale a eu lieu à l'Université Queen's en janvier 1991. Plus de 30 universités y ont envoyé des représentants.

Les jeunes Canadiens ont joué un rôle particulièrement actif dans la préparation de la CNUED. Un groupe de travail des jeunes pour l'environnement et le développement a été créé afin de regrouper toutes les organisations étudiantes concernées. Un représentant du groupe de travail fera partie de la délégation canadienne à chacune des rencontres du Comité de préparation. De plus, le groupe de travail a préparé un programme complet de diffusion externe et d'éducation à l'intention des jeunes Canadiens, ainsi qu'un programme international qui vise à créer un réseau destiné à rejoindre les groupes de jeunes partout dans le monde. Le groupe participe activement à toutes les activités des ONG au Canada par l'entremise du Comité de participation du Canada à la CNUED.

TROISIÈME SECTION :

LA VOIE DE L'AVENIR

LA PROMESSE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable offre la promesse d'un développement économique sans détérioration de l'environnement. Comme le souligne le rapport Brundtland : « Nous pouvons réaliser un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre à leurs propres besoins. »

Le rapport Brundtland décrit le développement durable, en général, comme une activité dans le cadre de laquelle l'environnement est intégré à la décision économique avant plutôt qu'après le fait. Le développement durable affirme que les ressources doivent être traitées en fonction de leur valeur future autant que de leur valeur actuelle. Cette démarche permet d'envisager un développement économique qui ne compromette pas la protection de l'environnement.

Dans les pays en développement, la croissance économique est absolument nécessaire à la satisfaction des aspirations légitimes des personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté. Cependant, les ressources amoindries de l'environnement de la planète ne pourront plus soutenir le genre de prospérité avide de ressources qu'affectionnent les pays industrialisés.

Même si le Canada est relativement prospère, certaines couches de sa population vivent sous le seuil de la pauvreté et aspirent légitimement à améliorer leur situation économique. Nous devons assurer une économie dynamique, capable de fournir des emplois et d'offrir des possibilités d'emploi à tous les membres de sa population.

En outre, un développement économique ininterrompu procurera à la société canadienne les ressources nécessaires pour maintenir les services et les programmes sociaux que ses membres jugent essentiels. Le coût de ces services et de ces programmes est élevé, et les ressources dont disposent les gouvernements de tous les paliers — fédéral, provincial ou territorial, et municipal — sont limitées.

Le développement économique est une priorité au Canada, mais il ne faut pas croire pour autant qu'il faille suivre la voie de la croissance à tout prix, qui épuise les ressources du milieu et qui a caractérisé à certains égards notre développement. Au contraire, il faut comprendre que tout en visant à maintenir un développement économique acceptable, nous devons chercher à assurer la protection de l'environnement. Nous devons aussi comprendre que s'imposeront peut-être des compromis entre l'activité économique et la protection de l'environnement.

La notion de développement durable ne fait pas nécessairement l'unanimité au Canada. Des définitions diamétralement opposées ont été proposées pour soutenir des points de vue différents. Mais, malgré la diversité des points de vue, ce concept offre l'occasion d'une réflexion et d'échanges sur un même sujet. Le développement durable

est une pierre de touche, un phare destiné à guider des personnes aux opinions divergentes vers un but commun. Il s'agit aussi d'un processus, sans échéance précise, dont le progrès se mesure par étape.

De plus en plus, la politique économique du Canada encourage un développement qui respecte les limites du milieu naturel: un développement durable. Au Canada, telle est la promesse du développement durable, un développement qui offre des possibilités d'emploi mais, qui plus est, protège et met en valeur l'environnement à l'intention des générations futures de Canadiens.

LA CAUSE FONDAMENTALE DES PROBLÈMES DE L'ENVIRONNEMENT

Si nous voulons réaliser le développement durable, nous devons d'abord comprendre l'origine des problèmes de l'environnement et les raisons pour lesquelles bien des activités économiques sont allées à l'encontre d'un tel développement. La cause fondamentale de ces problèmes, ce sont les décisions malavisées ou imparfaites, à tous les niveaux de la société.

L'économie du Canada est façonnée par les innombrables décisions quotidiennes prises par les Canadiens, agissant de façon individuelle ou dans le cadre d'une entreprise, d'un gouvernement ou d'une autre organisation. Les mouvements d'énergie, de matériaux et de déchets déclenchés par ces décisions déterminent à leur tour les répercussions de nos actes sur le monde naturel et, à terme, sur notre santé et notre bien-être.

Les difficultés que nous connaissons sur le plan écologique sont attribuables à notre incapacité de tenir compte adéquatement des coûts que nous imposons à l'environnement sous la forme de pollution, d'épuisement des ressources naturelles, de destruction de notre patrimoine écologique et des problèmes connexes de santé. À titre d'exemple, le marché ne transmet pas aux décideurs des signaux pertinents sur la valeur de l'environnement parce que la plupart des ressources de l'environnement sont de propriété commune. L'air que nous respirons, par exemple, appartient à tous, y compris les habitants des autres pays. Les ressources qui appartiennent à tous deviennent facilement la responsabilité de personne. S'ensuit la surexploitation des ressources naturelles et écologiques et le recours à l'environnement comme dépotoir des déchets de l'activité humaine. Bref, nous avons été portés à traiter notre milieu naturel comme un don de la nature.

Ce n'est pas parce que les Canadiens ont sciemment fait preuve d'irresponsabilité. Notre conscience et notre compréhension des rapports importants entre l'activité humaine et l'environnement sont récentes et, pour tout dire, encore en évolution. Nous ne faisons que commencer d'accepter que les questions écologiques fassent obligatoirement l'objet de notre attention avant la planification et la prise de décisions. Au Canada, ces questions doivent servir de base à des changements fondamentaux dans notre comportement. Elles doivent devenir partie intégrante de notre connaissance et de notre conscience du monde, de nos modes de comportement et de nos activités quotidiennes.

LA VISION CANADIENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au Canada, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, les OENG et d'autres intervenants ont produit, ou sont en voie de produire, tout un ensemble de documents ou de déclarations qui témoignent de leur engagement à l'endroit du développement durable et font état des moyens par lesquels ils entendent s'y consacrer. Il s'agit, entre autres, de stratégies, d'exposés d'orientation, de plans d'action, de programmes et de codes de pratiques du développement durable. Il serait prétentieux de vouloir dresser la liste de tous ces documents; nous avons plutôt choisi, dans les sections suivantes, de souligner les grandes lignes des principaux exemples.

LE PLAN VERT DU CANADA

Résumé

Le Plan vert représente un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement du Canada perçoit le développement économique et la protection de l'environnement. Pour la première fois, le gouvernement du Canada a lié ces deux dimensions de façon à ce qu'elles se complètent au lieu de s'exclure. Bien des idées présentées dans *le Plan vert* ont déjà été exposées à la Conférence de Stockholm de 1972 avant d'être reprises et élaborées dans le rapport Brundtland. Mais la volonté de les traduire dans la réalité au Canada, voilà qui est nouveau; et *le Plan vert* représente un premier pas important dans cette direction.

Le Plan vert est né d'une consultation nationale intensive qui a débuté le 29 mars 1990 avec la parution d'un document de réflexion intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*. Au total, le gouvernement fédéral a entendu plus de 10 000 Canadiens au cours des consultations. Des 500 recommandations et plus découlant des consultations sur *le Plan vert*, plus de 80 p. 100 ont été intégrées au *Plan vert*, regroupées en plus de 100 mesures précises assorties d'objectifs et de calendriers précis pour évaluer notre succès dans la réalisation des objectifs écologiques du Canada.

La structure et le contenu du Plan vert

Le Plan vert du Canada est le reflet à la fois des opinions exprimées par les Canadiens lors des consultations et de l'évolution de la pensée du gouvernement en matière de politique. *Le Plan vert* est détaillé; il aborde l'ensemble des questions qui préoccupent les Canadiens et tient compte de ce que nous savons des écosystèmes et des rapports entre eux. *Le Plan vert du Canada* présente une *vision* de l'avenir du Canada sur le plan de l'environnement, énonce les *principes* qui sous-tendent la vision et dresse un *plan d'action* global pour concrétiser la vision à l'échelle nationale.

Le Plan vert est un engagement du gouvernement, qui s'appuie sur la conscience qu'un effort concerté est essentiel si nous entendons résoudre les complexes problèmes de l'environnement auxquels nous faisons face et réaliser un développement économique durable. Plus de 40 ministères et organismes du gouvernement fédéral y ont souscrit. *Le Plan vert* est financé intégralement : le gouvernement a affecté 3 milliards de dollars de nouveaux crédits au budget fédéral de l'environnement pour les six prochaines années, crédits qui viennent s'ajouter à des dépenses fédérales actuelles de 1,3 milliard par année au poste de l'environnement.

Même si *le Plan vert* marque l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de consultation, il marque aussi le lancement d'une série d'activités et de consultations suivies. Il ne s'agit pas uniquement d'une déclaration de principe, mais d'un programme de travail flexible et dynamique. Son efficacité et sa pertinence feront l'objet de révisions annuelles; le plan pourra être modifié au besoin pour tenir compte des priorités des Canadiens, et des progrès du savoir scientifique.

Le cadre conceptuel du Plan vert — modifier la prise de décisions

L'un des thèmes communs à la stratégie de développement durable du rapport Brundtland pour le développement durable et au rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie (GTNEE) est le besoin d'intégrer les questions économiques et écologiques à la prise de décisions. Le rapport Brundtland concluait à la nécessité d'opérer un changement dans l'attitude, les objectifs et la structure des institutions à tous les niveaux. L'une des principales recommandations du rapport du GTNEE, paru en septembre 1987, réclamait l'intégration de l'environnement et de l'économie grâce à l'amélioration du mode de décision.

Le Plan vert cherchait à miser sur les points de vue communs à ces deux documents fondamentaux et sur le diagnostic posé par le gouvernement lui-même, celui d'une lacune dans le processus de décision. Le gouvernement entendait s'inspirer d'un bon nombre des idées et des recommandations de ces deux documents dans l'élaboration du plan d'action du gouvernement fédéral pour un développement durable. C'est pourquoi la transformation du processus de décision est devenue le concept clé du cadre d'orientation du gouvernement en matière d'environnement.

Le cadre d'orientation a été mis au point assez tôt dans le processus du *Plan vert* et a été articulé dans un document de réflexion intitulé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, publié par le gouvernement fédéral en mars 1990. On exposait dans ce document trois étapes fondamentales pour améliorer la prise de décisions. D'abord, améliorer la qualité des données. Ensuite, transformer les processus décisionnels et les institutions responsables. Et enfin, renforcer les partenariats et en créer de nouveaux.

Les facteurs de décision

Cinq facteurs clés permettront de prendre de meilleures décisions : de meilleures connaissances scientifiques, des renseignements plus abondants sur l'environnement, une meilleure éducation environnementale, des lois efficaces et le recours à des instruments économiques.

- Les sciences et les techniques de l'environnement nous fournissent les outils nécessaires à la définition, à la compréhension et à la résolution des problèmes de l'environnement.
- Les décisions judicieuses doivent s'appuyer sur une information précise. Cette information peut nous alerter aux problèmes et aux questions imminentes et contribuer à l'intégration de l'économie et de l'environnement.
- Une meilleure éducation environnementale aide à traduire l'information sur l'environnement en prise de conscience puis en action.
- Des mesures législatives et une réglementation appliquées avec constance et exécutées avec rigueur établissent les règles qui gouvernent l'accès à l'environnement et l'utilisation qu'on en fait.
- Un recours plus fréquent aux instruments économiques facilite la poursuite des objectifs en matière d'environnement. Les forces du marché ont une grande influence sur l'activité économique des Canadiens, et ce pouvoir peut et doit être exploité en vue de réaliser un développement durable.

La transformation du processus décisionnel

La deuxième étape fondamentale du cadre d'orientation du *Plan vert* pour améliorer les décisions est celle de la transformation du processus. Il ne suffit pas d'améliorer la qualité et la disponibilité des facteurs qui influent sur les décisions. Les structures en place, les institutions et les processus qui utilisent l'information doivent aussi faire l'objet de changements. Les organisations gouvernementales et privées doivent reconnaître expressément les facteurs écologiques comme des critères essentiels dans la prise de décisions.

L'amélioration des partenariats

La dernière étape fondamentale de la transformation des décisions est la création de partenariats améliorés qui sauront relever les défis de la réalisation d'un développement durable. L'environnement est la responsabilité de tous. Mais on ne pourra s'en acquitter que par un effort de coopération à tous les niveaux de la société. Tout comme un seul pays ne peut résoudre les problèmes de la planète, une seule personne, un seul gouvernement ou une seule entreprise ne peut résoudre les problèmes de l'environnement du Canada.

Les principes d'action environnementale

Le Plan vert précise sept principes clés qui découlent du cadre d'orientation. Le gouvernement du Canada en a fait le fondement de ses propres efforts pour réaliser un développement durable :

- le respect de la nature,
- le rapport entre l'économie et l'environnement,
- l'utilisation efficace des ressources,
- le partage des responsabilités,
- la prise en charge,
- la prise de décisions judicieuses,
- l'approche écosystémique.

Le Plan d'action national

Le Plan vert propose plus de cent initiatives précises destinées à réaliser les objectifs nationaux du Canada en matière d'environnement, tels que présentés au tableau 4. Les points saillants de ces initiatives sont présentés au tableau 5.

TABLEAU 4**PRIORITÉS ET OBJECTIFS DU PLAN VERT**

PRIORITÉS	OBJECTIFS
1. Assainissement de l'air, de l'eau et des sols	<ul style="list-style-type: none">◦ Assurance que les citoyens d'aujourd'hui et de demain disposent de l'air, de l'eau et des sols non pollués pour maintenir la salubrité de l'environnement et la santé.◦ Protection et amélioration de la qualité de nos ressources en eau et promotion de l'utilisation judicieuse et efficace de nos eaux.◦ Quasi-élimination du rejet des substances toxiques rémanentes dans l'environnement.◦ Réduction dans l'ensemble du Canada de la concentration d'ozone troposphérique (smog) sous le seuil où il a des effets sur la santé des groupes les plus sensibles de la population.◦ Réduction de 50 p. 100 de la production canadienne de déchets d'ici l'an 2000.
2. Exploitation durable des ressources renouvelables	<ul style="list-style-type: none">◦ Réorientation de la gestion forestière, du rendement soutenu au développement durable.◦ Maintien et amélioration des ressources naturelles qu'utilise le secteur agro-alimentaire ou sur lesquelles il a des répercussions, et intégration des facteurs écologiques, économiques et sociaux.◦ Durabilité à long terme de nos ressources halieutiques.
3. Protection des espèces et des espaces exceptionnels	<ul style="list-style-type: none">◦ Mise en réserve, dans des aires protégées, de 12 p. 100 du territoire.◦ Achèvement du réseau des parcs nationaux d'ici l'an 2000.◦ Maintien et amélioration de la santé et de la diversité de la faune et des plantes du Canada.◦ Commémoration et protection de notre patrimoine historique.
4. Préservation de l'intégrité du Nord canadien	<ul style="list-style-type: none">◦ Préservation et amélioration de l'intégrité, de la santé, de la biodiversité et de la productivité des écosystèmes arctiques du Canada.

TABLEAU 4**PRIORITÉS ET OBJECTIFS DU PLAN VERT (suite)**

PRIORITÉS	OBJECTIFS
5. Sécurité de l'environnement mondial	<ul style="list-style-type: none">◦ Stabilisation des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000.◦ Élimination progressive des CFC d'ici 1997, du méthylchloroforme et d'autres destructeurs d'ozone d'ici l'an 2000.◦ Réduction de 50 p. 100 des émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du Canada d'ici 1994. Plafonnement des émissions acidogènes dans l'est du Canada après 1994. Établissement d'un plafond national des émissions pour l'an 2000.◦ Accélération de la coopération, de la compréhension et des progrès mondiaux en matière d'environnement, en faisant de cet objectif une pierre angulaire de la politique étrangère du Canada.
6. Processus décisionnel respectueux de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">◦ Renforcement des partenariats environnementaux existants au Canada, et constitution de nouveaux.◦ Apport d'une information opportune, exacte et accessible pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions favorables à l'environnement.◦ Développement d'une société « écologisée » – où les citoyens possèdent le bagage de connaissances, de compétences et de valeurs nécessaires pour agir.◦ Renforcement de la science et des techniques de l'environnement du Canada, en mettant l'accent sur la compréhension des écosystèmes régionaux.◦ Usage équilibré de lois rigoureuses efficaces et d'instruments du marché pour protéger l'environnement.
7. Commencer chez soi	<ul style="list-style-type: none">◦ Assurance que les activités et marches à suivre du gouvernement fédéral dépassent les objectifs et devancent les calendriers fixés pour assurer la pérennité de l'environnement.
8. Atténuation des conséquences des catastrophes écologiques	<ul style="list-style-type: none">◦ Réaction rapide et efficace aux dangers que présentent les urgences créées par la pollution d'origine humaine et les urgences écologiques d'origine naturelle.

**TABLEAU 5
POINTS SAILLANTS DU PLAN VERT**

POINTS SAILLANTS	RESSOURCES (en \$ sur 6 ans)
<p>1. Les trois éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et les sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le plan d'action pour la santé et l'environnement ◦ Les plans d'action des Grands Lacs, du Saint-Laurent et du bassin du fleuve Fraser ◦ Un plan d'action national de réglementation des substances toxiques ◦ La réglementation des émissions qui causent le smog ◦ Un plan national de réduction des déchets 	850 millions
<p>2. Les ressources renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Un environnement durable en agriculture ◦ La durabilité des pêches ◦ Le partenariat en vue de forêts durables 	350 millions
<p>3. Les espèces et les espaces exceptionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'achèvement du réseau des parcs ◦ La protection du patrimoine historique ◦ La stratégie nationale de la faune 	175 millions
<p>4. Le Canada, maître d'œuvre dans l'Arctique</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ La stratégie de l'environnement arctique 	100 millions
<p>5. La sécurité de l'environnement mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète ◦ L'appauvrissement de la couche d'ozone; accélérer les mesures de contrôle ◦ De nouvelles mesures de lutte contre les pluies acides ◦ Renforcement des institutions et des partenariats internationaux 	575 millions

**TABLEAU 5
POINTS SAILLANTS DU PLAN VERT (suite)**

POINTS SAILLANTS	RESSOURCES (en \$ sur 6 ans)
6. Un processus décisionnel respectueux de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le partenariat ◦ Le plan d'action en matière de sciences et de technologies ◦ Le programme canadien d'écocivisme ◦ L'information environnementale ◦ Des règlements efficaces ◦ La mise à contribution des forces du marché 	500 millions
7. Commencer chez soi <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'évaluation environnementale ◦ La gérance de l'environnement 	275 millions
8. Les interventions d'urgence <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les catastrophes d'origine humaine : la prévention et les interventions ◦ Les catastrophes d'origine naturelle : la prévision et les avertissements 	175 millions
TOTAL	3 milliards

Les plans des provinces et des territoires

Les Territoires du Nord-Ouest

En 1988, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a approuvé, après des consultations poussées, une politique de développement durable assortie de principes, de lignes directrices et d'objectifs. La politique vise toutes les décisions et mesures prises par le gouvernement provincial relativement à la mise en valeur des ressources des Territoires du Nord-Ouest. Afin de faciliter sa mise en œuvre, le gouvernement organisera des réunions et des ateliers publics. Cette deuxième phase de la consultation donnera lieu à la préparation d'un plan d'action en vue de favoriser le développement durable dans les T.N.-O. Le plan d'action, de concert avec la politique, deviendra la stratégie de développement durable des T.N.-O. La table ronde, constituée en 1990, aura son rôle à jouer dans l'élaboration du plan d'action. Plusieurs initiatives régionales qui s'inscrivent dans la stratégie sont aussi en voie de réalisation, notamment le plan de conservation et de gestion des ressources renouvelables d'Inuvialuit et le plan régional d'utilisation des sols du détroit Lancaster.

Le Yukon

La stratégie de conservation du Yukon pour notre avenir à tous, adoptée par le gouvernement du Yukon en 1990, énonce les principaux buts et principes en vue de la mise en œuvre du développement durable et énumère des recommandations à l'intention du gouvernement, de l'industrie et des particuliers. Ce plan ainsi que la stratégie économique du Yukon, adoptée en 1988, composent la stratégie de développement durable du territoire.

La stratégie de conservation insiste sur le rôle du gouvernement, de l'industrie et des particuliers dans la gestion des ressources et la protection de l'environnement. Parmi les objectifs énoncés, mentionnons : la participation de la collectivité aux décisions touchant la gestion des ressources; la création d'un secteur stable des ressources non renouvelables; la compréhension et l'utilisation des pratiques de gestion des ressources des autochtones; et l'accroissement de l'éventail des utilisations des ressources renouvelables. La stratégie met aussi l'accent sur le développement durable comme principe d'orientation de la gestion des ressources du Yukon.

Le rapport prône des modifications législatives telles que l'adoption d'une loi sur l'évaluation des travaux d'aménagement et d'une loi sur la protection de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre de plans d'action ministériels par tous les organismes gouvernementaux, le transfert des pouvoirs fédéraux en matière de ressources renouvelables et non renouvelables au gouvernement du Yukon et l'achèvement des plans régionaux d'utilisation des sols. On entend aussi régler les réclamations foncières des autochtones, publier tous les cinq ans des rapports sur l'état de l'environnement et de l'économie, et conclure un accord sur l'environnement entre le gouvernement fédéral et celui du Yukon.

La récente *Loi sur l'environnement* du Yukon, qui concrétise l'engagement du gouvernement envers le développement durable, prévoit un examen et une mise à jour périodiques de la stratégie de conservation du Yukon.

Chaque ministère est à élaborer son propre plan d'action pour assurer le respect des engagements de la stratégie. Si on en juge par les plans d'action en cours d'achèvement par les ministères, on entend respecter plus de 80 p. 100 des engagements pris par le gouvernement du Yukon dans sa stratégie. Le fonds de démonstration de la stratégie de conservation du Yukon subventionne les frais de démarrage de projets de conservation dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie par les collectivités et les particuliers.

La Colombie-Britannique

La Table ronde de la Colombie-Britannique a récemment publié un document intitulé *A Better Way* à titre de première étape vers la création d'une stratégie de développement durable. Le document a comme objectif de stimuler la discussion et d'encourager les particuliers à participer aux tribunes publiques. Il énonce les principes du développement durable et le contexte de leur mise en œuvre en Colombie-Britannique. Il s'intéresse aux principes suivants :

- limiter notre impact sur le monde vivant afin de respecter sa capacité d'accueil;
- préserver et protéger l'environnement;
- réduire au minimum l'amointrissement des ressources non renouvelables;
- promouvoir un développement économique à long terme qui permette l'accroissement des bénéfices tirés d'un stock de ressources, sans effectuer de prélèvements sur notre actif environnemental;
- chercher à répartir équitablement les bénéfices et les coûts de l'utilisation des ressources et de la protection de l'environnement;
- promouvoir les valeurs favorables à la pérennité.

Le document énonce une série de questions afin d'animer le débat sur les moyens de réaliser le développement durable en Colombie-Britannique, particulièrement dans les secteurs de l'énergie, des forêts, des mines, des pêches, de l'agriculture et du tourisme.

Le projet de stratégie intégrera les renseignements obtenus durant les consultations. Des documents thématiques d'accompagnement sont en voie de rédaction dans les domaines suivants : l'utilisation durable des sols, les collectivités durables et l'énergie durable.

L'Alberta

C'est en 1985 qu'a débuté l'élaboration d'une stratégie de conservation, grâce aux efforts d'un comité consultatif bénévole de l'Environment Council of Alberta. Le *Prospectus for an Alberta Conservation Strategy*, publié en 1986, prescrivait six objectifs pour une stratégie de conservation. Suivirent une série de documents de travail sectoriels ainsi qu'un projet de cadre d'action, élaborés et publiés en 1990.

Lors de sa création en 1990, la Table ronde sur l'environnement et l'économie de l'Alberta s'est vu officiellement confier la tâche de préparer une stratégie provinciale de développement durable. La table ronde s'est penchée sur les travaux réalisés en vue de l'élaboration d'une stratégie de conservation, ainsi que sur les renseignements provenant de diverses sources. À ce jour, la table ronde s'est attachée à préparer un ensemble de principes et d'orientations favorables au développement durable, qui ont depuis été adoptés officiellement. Au cours des mois qui viennent, elle tâchera de concevoir des stratégies en vue d'intéresser divers secteurs de la société à un projet de développement durable.

En janvier 1990, le gouvernement de l'Alberta a fait connaître sa conception de l'environnement dans un document intitulé *Alberta's Environment Toward the 21st Century*. Le document expliquait l'engagement du gouvernement d'assurer la protection, l'amélioration et l'utilisation avisée de l'environnement grâce à 10 principes écologiques et à 37 énoncés de politique. Ces principes et énoncés déterminent la portée du mandat du ministère de l'Environnement de l'Alberta en ce qui a trait à la protection et à l'assainissement de l'air, des sols et de l'eau. Ce document d'orientation a fait l'objet de consultations à l'échelle de la province; le gouvernement a ensuite publié *Thanks from Alberta's Environment*, un document qui résumait les opinions présentées durant les consultations. Ce deuxième rapport a servi à la formulation d'un énoncé de mission pour le ministère de l'Environnement de l'Alberta, en plus d'inspirer les travaux de mise à jour de la législation de l'Alberta en matière de protection de l'environnement.

La Saskatchewan

Le but premier de la Table ronde de la Saskatchewan est de concevoir une stratégie de conservation qui lancera, expliquera et fera la promotion du concept du développement durable. La table ronde est à regrouper dans un projet de stratégie 11 rapports sectoriels réalisés par des groupes consultatifs spéciaux. Ces rapports constataient l'état actuel de chaque secteur, définissaient la façon d'y réaliser le développement durable et examinaient les conséquences d'un développement durable sur les modes de vie et l'économie. Le document préliminaire, disponible durant l'été 1991, orientera des consultations publiques. Un document final, qui devrait être présenté au Cabinet d'ici la fin de 1991, s'articulera autour des sept objectifs de conservation et de développement durable énoncés par la Table ronde de la Saskatchewan, à savoir :

- protéger les ressources primaires, notamment l'air, l'eau et les sols;
- préserver la diversité biologique;

- promouvoir et encourager l'utilisation durable des écosystèmes et des espèces;
- utiliser et gérer de façon efficiente et efficace les ressources non renouvelables afin d'assurer la prospérité de l'économie sans altérer de façon importante l'air, l'eau, les sols et les ressources renouvelables;
- élaborer une stratégie efficace de gestion et d'élimination des déchets;
- concevoir une stratégie d'utilisation durable de l'énergie;
- protéger et promouvoir les valeurs sociales, l'identité culturelle et les ressources patrimoniales.

Le Manitoba

L'essentiel de la stratégie de développement durable du Manitoba est énoncé dans un document de base intitulé *Une stratégie de développement durable pour les Manitobains*. Le gouvernement vient de publier une version préliminaire du document à des fins de consultation publique. Ce document présente la façon dont le Manitoba envisage la salubrité de l'environnement et la pérennité de la croissance économique, en plus de dresser une liste de principes directeurs : l'intégration des décisions environnementales et économiques; la gérance; le partage des responsabilités; la prévention; la conservation; le recyclage; l'amélioration et l'assainissement; l'innovation scientifique et technologique; les responsabilités à l'échelle de la planète. Ces principes sont étayés par quelques lignes directrices fondamentales.

La stratégie comprend également un certain nombre d'éléments stratégiques traitant de questions telles que la terre et l'eau, l'énergie, les ménages et les quartiers, les encouragements commerciaux et la politique fiscale, qui en sont à diverses étapes d'achèvement. On a aussi conçu une démarche pour la mise en œuvre, par le secteur public, du développement durable. Ce processus détermine la structure organisationnelle nécessaire à la direction, à l'évaluation et au contrôle de la réorganisation nécessaire au succès de la transition vers le développement durable.

L'Ontario

La Table ronde de l'Ontario prépare une stratégie provinciale de développement durable qui présentera des objectifs précis au gouvernement et au secteur privé. Un premier document sur le développement durable a été publié en juillet 1990 (*Challenge Paper*).

Ce document comprend deux parties. La première décrit la mission de la Table ronde de l'Ontario et traite de la mise en œuvre du développement durable dans cette province. Elle présente aussi les six principes dont s'inspirera la table ronde pour orienter et mettre en œuvre le développement durable, à savoir : l'anticipation et la prévention; la capitalisation du coût entier; la prise de décisions avisées; le prélèvement des seuls

intérêts; la qualité du développement avant la quantité; et le respect de la nature et des droits des générations à venir. On y présente aussi la démarche d'élaboration de la stratégie et les mécanismes de participation de la population.

La deuxième partie illustre l'application des principes sous six rubriques : l'eau, les communautés forestières, l'alimentation et l'agriculture, les déchets, l'atmosphère, et les cités et villes. Pour chaque sujet, on présente des orientations de changement, des exemples de ce que font divers secteurs et particuliers, ainsi que des jalons ou des objectifs susceptibles de permettre l'évaluation du cheminement.

Des consultations sont en cours avec la population et les intervenants en vue de l'élaboration d'un document de stratégie préliminaire. On formulera aussi des plans d'action sectoriels qui seront ensuite réunis dans une stratégie définitive prévue pour 1992.

Le Québec

En 1989, le Conseil de la conservation et de l'environnement, qui relève du ministère de l'Environnement, a publié un document intitulé *les Éléments d'une stratégie québécoise de la conservation et du développement*. Ce document présente des recommandations générales sur le cadre d'une stratégie québécoise de conservation et de développement. Ce rapport a été suivi de rapports sectoriels portant sur les neuf domaines suivants : l'agriculture, l'énergie, la faune, les forêts, l'éducation et l'information environnementales, les régions naturelles, l'industrie, le tourisme et les régions urbaines. Chaque publication présentait une liste de recommandations propres à son secteur. Les recommandations de ces rapports étaient issues d'une vaste consultation provinciale.

La Table ronde québécoise cherche maintenant à intégrer ces recommandations dans un plan d'action québécois pour le développement durable. Les constatations des consultations antérieures, telles que les *Actes du forum sur le développement durable*, organisées en 1989 par la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie, et celles du groupe de travail du ministre de l'Environnement sur le projet de démonstration pour le Saint-Laurent seront aussi intégrées au plan d'action.

Le Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a publié en avril 1991 son projet de stratégie de développement durable. Cette stratégie préliminaire s'amorce par l'énoncé des cinq principes qui ont orienté sa formulation.

- Le Nouveau-Brunswick privilégiera un développement qui garantit le maintien des processus écologiques essentiels, de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources renouvelables.
- Le Nouveau-Brunswick s'assurera que le processus décisionnel intègre les facteurs économiques et écologiques.

- Tous les grands projets d'aménagement doivent faire la preuve de leur respect d'un développement durable sur le plan économique et écologique.
- Les ressources non renouvelables doivent être gérées de façon à contribuer au bien-être économique et écologique des générations futures.
- Si possible, la mise en valeur des ressources renouvelables doit primer l'exploitation des ressources non renouvelables limitées.

La stratégie énonce ses buts et offre un modèle de développement durable — une présentation schématique d'un processus d'aménagement durable des forêts. On y trouve une série de recommandations intégrées (intersectorielles) dans les domaines suivants : la prise de décisions avisées; l'éducation et l'information; la création de partenariats; la reconnaissance des responsabilités et des rôles de chef de file; la gestion et le recyclage des déchets; et les économies d'énergie. La stratégie présente ensuite un aperçu des conditions et des préoccupations du public, ainsi que des recommandations précises dans 13 secteurs, à savoir : l'énergie, les forêts, les mines, l'agriculture; les pêches et l'aquiculture, les régions naturelles, la faune, les régions urbaines et rurales, les transports, l'eau, l'air et les sols, le commerce, les services et la fabrication, les loisirs et le tourisme, ainsi que l'éducation et l'information. La stratégie se termine par un plan de mise en œuvre et 21 projets de démonstration.

La version préliminaire incorpore les préoccupations soulevées durant une première ronde de consultations publiques, fondée sur 13 rapports sectoriels, et sert de matière à une deuxième ronde de consultations. L'élaboration de la stratégie définitive est amorcée, et les travaux devraient être terminés à la fin de 1991.

La Nouvelle-Écosse

La Table ronde de la Nouvelle-Écosse est à rédiger un projet de stratégie de conservation qui sera soumis à des consultations publiques d'ici octobre 1991. Un premier document, intitulé *Environment, Economy and You*, a servi à une première ronde de consultations; ce document présentait l'objectif de la stratégie de conservation et soulignait les principaux problèmes ou préoccupations. Chaque section comportait une série de questions. Les commentaires ont été résumés dans un document qui a servi à élaborer un projet de stratégie.

Le document définitif devrait aborder les éléments suivants : l'eau douce, l'environnement marin, l'environnement du littoral, les écosystèmes forestiers, l'agriculture et l'alimentation, les institutions, l'énergie et les transports, ainsi que l'atmosphère.

L'Île-du-Prince-Édouard

L'objectif de la *Prince Edward Island Conservation Strategy*, une politique officielle du gouvernement depuis 1987, est de garantir que le développement durable devienne partie intégrante de la marche des affaires dans la province, grâce à une gestion proactive de l'environnement. La stratégie affirme que tous les ministères de l'État sont tenus de s'assurer que le concept de développement durable anime leurs activités. Elle traite des faits saillants et des principales orientations du plan avant d'énoncer une série

de recommandations dans les domaines suivants : l'agriculture, les forêts, les transports, le poisson et la faune, le littoral, le paysage, l'aménagement foncier et le tourisme, la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, la sensibilisation et l'éducation du public, les groupes de bénévoles et le rôle du gouvernement.

Le Strategy Coordination Office, qui a commencé à mettre en œuvre la stratégie, facilite les rapports entre les ministères et les autres organismes qui ont besoin d'appui. Depuis le lancement de la stratégie, deux conseils consultatifs ont vu le jour : la Table ronde sur l'environnement et l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Environmental Advisory Council. En septembre 1990, le conseil a publié un examen de la mise en œuvre par la province des recommandations de la stratégie de conservation. Le rapport concluait que, malgré des progrès notables, la province avait encore beaucoup de chemin à parcourir.

Plusieurs initiatives sont venues appuyer la mise en œuvre de la stratégie, notamment : l'Island Conservation Assistance Program, qui appuie les projets environnementaux communautaires; un atelier sur la lutte contre l'érosion le long des voies publiques; un programme de jeunes écologistes; un programme des routes patrimoniales pittoresques; et la *Natural Areas Protection Act*.

En janvier 1991, la table ronde provinciale a publié un document intitulé *Sustainable Development in Prince Edward Island*. L'objectif de ce rapport est double : définir le développement durable et le faire mieux comprendre à la population en plus de l'y sensibiliser davantage. Le rapport souligne ce que signifie le développement durable pour les grands secteurs économiques, propose des principes directeurs pour appuyer le développement durable et repère les obstacles et les mesures incitatives possibles pour chaque secteur. Dans certains cas, on présente des exemples locaux de projets qui illustrent l'application des principes du développement durable que prône le rapport.

Terre-Neuve

Le nouvel Executive Committee on Sustainable Development, qui réunit les sous-ministres des ministères chargés des ressources naturelles, collaborera avec la Table ronde de Terre-Neuve en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement durable pour la province.

Les autochtones du Canada

Pour les autochtones du Canada, le développement durable équivaut à un développement planifié qui respecte la capacité d'accueil des écosystèmes en cause, qui sauvegarde les cultures autochtones et qui respecte leurs droits, leurs valeurs et leurs priorités. Il doit aussi être équitable, dans la mesure où il doit assurer la justice sociale grâce à la participation directe des peuples autochtones à toutes les étapes de la planification, y compris l'évaluation et le contrôle des répercussions sociales et écologiques, et veiller à ce que les bénéfices reviennent à ces peuples sous une forme qui leur soit acceptable.

Les autochtones offrent une solution éprouvée. Malgré la transition qu'opèrent beaucoup de ces groupes vers une économie axée davantage sur l'argent et en dépit du fréquent effondrement de leur structure sociale traditionnelle qui s'ensuit, ils possèdent encore les connaissances et l'expérience des pratiques qui ont assuré leur survie pendant des millénaires. Si nous acceptons le principe selon lequel notre succès continu comme espèce dépend de notre capacité de nous adapter à l'environnement (parce que l'environnement ne s'adaptera pas à nous), les autochtones peuvent nous en apprendre beaucoup.

L'industrie

L'industrie publie une foule de documents d'orientation innovateurs, qu'il s'agisse d'ouvrages touchant le développement durable en général, ainsi que ses conséquences pour le secteur, ou encore de lignes directrices et de codes plus précis.

L'Association canadienne des manufacturiers, par exemple, a publié un document, intitulé *Sustainable Development: A Policy Paper by the Canadian Manufacturers' Association*, qui envisage le développement durable à la fois comme un défi et comme une occasion offerte à l'industrie. L'ACM reconnaît que le développement durable lance un grand défi à l'industrie et qu'il mettra ses ressources et son ingéniosité à l'épreuve. Toutefois, le développement durable, décrit comme un processus en évolution plutôt que comme un concept statique, offre aussi à l'industrie une chance unique de trouver des solutions innovatrices et rentables aux problèmes de l'environnement, en coopération avec les gouvernements et la population. Reconnaissant que le développement durable exigera l'engagement de tous les secteurs de la société, y compris l'industrie et le secteur public, le rapport énonce diverses mesures que doivent adopter l'État et l'entreprise pour réaliser le développement durable au Canada.

Voici quelques-uns des éléments importants de l'engagement exigé de l'industrie :

- l'intégration de la protection de l'environnement à la planification commerciale;
- une volonté plus ferme de procéder à une évaluation environnementale des projets;
- des recherches plus poussées sur les produits et sous-produits des procédés de fabrication;
- l'adoption de politiques et de codes de pratiques écologiques;
- le dépassement des normes réglementaires;
- un recours accru au recyclage et à la réutilisation des matériaux;
- l'adoption du principe de gérance des produits;

- l'adoption d'une démarche de coopération avec le gouvernement;
- une participation responsable au débat sur l'environnement.

La politique d'État doit à son tour

- améliorer les sciences et l'éducation afin de permettre un débat éclairé;
- adopter un processus rationnel d'établissement des priorités de sorte qu'on aborde en premier lieu les questions prioritaires;
- favoriser la coopération fondée sur la consultation et le consensus;
- garantir l'harmonisation des politiques entre les diverses sphères de compétence, à l'échelle tant nationale qu'internationale;
- trouver un juste équilibre entre la conformité aux règlements et la coopération dans la poursuite des objectifs écologiques;
- envisager un recours accru aux instruments économiques pour compléter la réglementation.

La Chambre de commerce du Canada, dans son document d'orientation intitulé *Une économie saine dans un environnement sain : un nouveau programme pour le monde des affaires*, se penche aussi sur les implications du développement durable pour l'industrie. Le document, préparé par le groupe de travail sur l'environnement de la chambre, constitue la réponse à la recommandation du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie voulant que la chambre agisse comme chef de file au sein du milieu des affaires en matière d'intégration de l'environnement et de l'économie. Le rapport a comme objectif de promouvoir un plus grand engagement du secteur privé à l'égard des questions environnementales et de communiquer la valeur de pratiques commerciales respectueuses de l'environnement.

Dans son rapport, la chambre reconnaît que le développement durable est désormais une réalité et prie l'entreprise de prendre les mesures nécessaires pour relever les défis qu'il présente. Le rapport souligne le besoin d'adopter une double démarche à l'égard du développement durable : poursuivre les efforts d'assainissement et opérer le passage à une économie durable sur le plan écologique. On y propose des changements opérationnels tels que l'adoption d'énoncés et de codes écologiques et le recours à des vérifications environnementales; on propose que l'entreprise fasse preuve de leadership en agissant sans tarder tout en planifiant l'avenir par l'entremise de programmes de formation du personnel, etc.; et on incite les entreprises à agir tant individuellement que dans le cadre de partenariats. Le rapport se termine par une liste de 23 recommandations à l'intention des membres de la Chambre de commerce du Canada.

La Chambre a aussi préparé un guide de l'environnement intitulé *Virage vers l'excellence dans l'environnement* qui offre des conseils pratiques pour aider l'industrie à mettre en œuvre le développement durable.

Le programme Gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques atteste la volonté de l'association d'adopter une approche de la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, c'est-à-dire de la production et de la fabrication jusqu'à la distribution, à l'utilisation et à l'élimination.

Sous-titré *Un engagement total*, il vise à encourager l'utilisation responsable des produits chimiques par l'entremise d'un énoncé de principes directeurs et de codes de pratiques établis en matière de sensibilisation de la collectivité et d'interventions en cas d'urgence; de recherche et de développement; de fabrication, de transport et de distribution; et de gestion des déchets. Pour adhérer à l'ACFPC, il faut souscrire officiellement à la déclaration de principes directeurs et en adopter les codes de pratiques. Un calendrier de mise en œuvre prévoit le respect total du code d'ici décembre 1992. Le caractère innovateur du programme a été reconnu par des prix au Canada et à l'étranger.

L'Association pétrolière du Canada a aussi adopté un code de pratiques pour l'industrie. Le code encourage les sociétés membres à réaliser une meilleure performance sur le plan de l'environnement. Afin d'étayer le code, l'association a mis à jour ses *Environmental Operating Guidelines for the Petroleum Industry* et préparé des lignes directrices à des fins d'évaluation environnementale et de consultations publiques. Ses directives opérationnelles regroupent des prescriptions juridiques, réglementaires et techniques en vue de l'adoption de pratiques écologiques.

L'Association minière du Canada (AMC) est le premier organisme national au monde représentant le secteur minier à adopter une politique de l'environnement. La politique énonce six principes directeurs qui constituent le cadre de mise en œuvre du développement durable au sein de l'industrie minière canadienne. Les six principes, que les sociétés membres doivent accepter de respecter dans leurs activités au Canada et à l'étranger, portent sur la conformité, l'autoréglementation, le contrôle, la recherche, les lois futures et les communications.

Les sociétés membres souscrivent à la politique de l'AMC, qui est d'ailleurs devenue une condition d'adhésion. En 1990, les membres ont adopté à l'unanimité un ensemble de lignes directrices sur des pratiques écologiques, qui déterminent les mesures concrètes que devraient prendre les entreprises afin de mettre la politique en œuvre et d'adopter des pratiques de gestion écologiques.

En juin 1989, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers a adopté un énoncé qui énumère huit principes directeurs sur les attitudes et les mesures à adopter en matière d'environnement. L'acceptation de cet énoncé est une condition d'adhésion.

La Chambre de commerce internationale a officiellement lancé sa *Charte des entreprises pour le développement durable* en avril 1991. L'adhésion aux 16 principes de gestion de l'environnement de la charte aidera les entreprises du monde entier à

s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de l'environnement de la planète. Les représentants de l'entreprise canadienne ont participé activement à la préparation de la charte; les entreprises et associations commerciales canadiennes composent plus du dixième de celles qui y ont souscrit à l'échelle internationale.

Les organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales adoptent également des plans et des stratégies qui traduisent leur vision du développement durable au Canada.

L'Association du Barreau canadien a adopté une résolution sur les mesures à prendre par le gouvernement fédéral pour la protection de l'environnement et un développement durable. Dans cette résolution, l'ABC confirme sa volonté de promouvoir le développement durable et prie le gouvernement d'adopter une série de mesures en ce sens grâce à tout un éventail d'interventions : l'évaluation environnementale, l'accès à la justice environnementale, la réduction des déchets et des produits chimiques toxiques, ainsi que la lutte contre le réchauffement de la planète.

L'Association du Barreau canadien est intervenue dans le débat sur l'environnement par d'autres moyens. Elle a créé un comité réunissant 43 participants de tout le Canada afin de préparer un rapport formulant les principales questions et recommandations en matière de réforme du droit à l'échelle nationale et internationale dans l'optique de la promotion du développement durable au Canada. En 1990, le comité a publié un rapport, intitulé *le Développement durable au Canada : les avenues d'une réforme du droit*, contenant une série d'exposés et de recommandations qui priaient le gouvernement d'adopter des mesures plus efficaces et de faire respecter rigoureusement une législation environnementale plus sévère.

Voici les principales recommandations du comité :

- l'adoption d'une déclaration des droits de l'environnement;
- une portée plus étendue pour l'évaluation environnementale;
- l'introduction d'une stratégie de lutte contre la contamination toxique de l'environnement;
- une plus grande protection et une meilleure conservation des ressources hydriques;
- une réduction de 50 p. 100 des déchets au cours de la prochaine décennie;
- une protection accrue des espèces menacées;
- un rôle de chef de file pour le gouvernement fédéral dans la protection de l'atmosphère;

- une meilleure surveillance du trafic des navires-citernes;
- la modification des lois sur les insecticides pour réduire le plus possible les dangers pour l'environnement;
- la protection de l'Arctique et de l'Antarctique.

Bien que l'ABC n'ait jamais officiellement adopté les recommandations du rapport, elle a contribué de façon notable au débat en cours sur le droit de l'environnement.

Les OENG ont aussi publié des plans et des documents qui font état de leur vision du développement durable au Canada. En juin 1989, le Comité pour un Canada vert a publié *Créer un Canada vert : un programme fédéral pour la sauvegarde de l'environnement*. On y trouve une quarantaine de recommandations dans divers domaines qui intéressent particulièrement la coalition. Les recommandations se rangent dans deux catégories :

- Les réformes de la politique et de la réglementation : une application rigoureuse des actuelles normes nationales et l'adoption de nouvelles normes pour protéger l'environnement et les ressources renouvelables.
- Les réformes fondamentales des institutions : une modification fondamentale du régime juridique et fiscal du gouvernement fédéral en vue d'un règlement des problèmes de l'environnement.

L'optique du rapport est plutôt à court terme, la plupart des recommandations demandant au gouvernement d'agir d'ici 1991-1992.

Le *Canada vert* témoigne d'une coopération unique entre les groupes écologiques et les autochtones du Canada en vue d'élaborer un plan d'action pour le gouvernement fédéral et d'offrir à la communauté environnementale un barème d'évaluation de la performance du gouvernement au fil du temps. Le *Canada vert* représente une contribution importante et éclairée aux discussions sur les questions environnementales au Canada.

En mars 1990, le réseau CLIMAT, qui représente plus de 50 groupes écologiques partout au Canada, a publié le *Ten Point Plan for Government Action on Global Warming*. La coalition soutient que les émissions ne peuvent être réduites que si nous consommons moins de combustibles fossiles, si nous favorisons l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et si nous introduisons des pratiques intensives d'économie d'énergie dans l'industrie, l'entreprise, les transports et les foyers. Afin d'opérer ces changements, le plan recommande 10 mesures à l'intention des gouvernements fédéral et provinciaux, notamment la mise à jour des codes du bâtiment et le soutien de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables. La coalition prie aussi le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de collaborer afin de contrôler les progrès réalisés dans la réduction des émissions et dans l'amélioration du rendement énergétique, de même que de publier chaque année un rapport sur le sujet.

En décembre 1988, deux groupes écologiques, l'American National Wildlife Federation et l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, ont lancé le Program for Zero Discharge. Ce programme vise à convaincre les gouvernements de réformer les lois et les règlements afin de mettre en œuvre le rejet nul et les objectifs de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* entre le Canada et les États-Unis. En février 1991, les deux groupes ont publié *A Prescription for Healthy Great Lakes* qui propose une double stratégie de lutte contre le problème des substances toxiques dans les Grands Lacs.

- Un arrêt de tous les rejets futurs des polluants les plus nocifs grâce à un programme de rejet nul et une réduction considérable du rejet de tous les autres produits chimiques.
- L'élimination des contaminants déjà rejetés dans les Grands Lacs.

Le rapport résume la première phase du programme qui a permis de repérer les possibilités de réforme des programmes gouvernementaux. Il marque également le début de la deuxième phase, au cours de laquelle les deux groupes collaboreront avec d'autres organismes et particuliers de la région des Grands Lacs pour entreprendre des campagnes d'éducation et de mobilisation en vue de faire valoir les recommandations du rapport.

En 1991, l'Ontario Environment Network, composé de groupes et d'organisations écologiques de l'Ontario, a publié un programme pour l'Ontario au cours des années 1990. Intitulé *Sustainability: As If We Mean It*, le rapport présente des initiatives détaillées pour tous les secteurs et tous les paliers de gouvernement, dans des domaines tels que la participation des citoyens, l'évaluation environnementale, la déclaration des droits de l'environnement, l'agriculture, la forêt, l'énergie nucléaire et la qualité de l'air.

LES DÉFIS DE L'AVENIR

Le Canada a trois importants défis à relever s'il entend réaliser le développement durable : établir des priorités, composer avec les ressources limitées de la société canadienne et contrer la menace de perturbations économiques.

L'établissement de priorités est une question complexe qui oblige essentiellement la population à choisir entre des objectifs divergents et à évaluer avec soin les risques, les coûts et les avantages. L'établissement de priorités dans le domaine de l'environnement exige aussi que des décisions soient prises dans un contexte de grande incertitude. Nous ne possédons pas, à bien des égards, les connaissances scientifiques et socio-économiques fondamentales qui nous permettraient de cerner la situation avec précision et d'évaluer les choix sur la nature et la portée des mesures à prendre.

Par exemple, en ce qui a trait au réchauffement de la planète, nous savons que les gaz à effet de serre s'accumulent depuis des années dans l'atmosphère et qu'en l'absence de toute condition contraire, la terre se réchauffera probablement. Nous avons réalisé des estimations, mais nous ne savons pas avec certitude quelle sera l'ampleur du

réchauffement ni quand il se produira. Et, qui plus est, nous ignorons le prix que les habitants de la planète devront payer pour le réchauffement atmosphérique. Si nous pouvions évaluer ces coûts avec une certaine précision, ainsi que les risques de les assumer, nous pourrions alors plus facilement décider les mesures à prendre.

L'établissement de priorités est d'autant plus important que les ressources que nous pouvons consacrer à la résolution des problèmes de l'environnement sont limitées. Le fait est que les gouvernements de tous les niveaux, l'industrie et les particuliers ne disposent pas de ressources sans bornes pour s'attaquer à ces problèmes. Dans le cas des gouvernements, la protection de l'environnement n'est qu'un des nombreux problèmes qui sollicitent l'attention. Et les ressources affectées à l'environnement doivent être réparties entre de nombreux problèmes d'importance. En fin de compte, il nous faudra faire des choix, et laisser en plan certaines questions pressantes.

Afin de s'assurer que les priorités traduisent le point de vue des Canadiens, les gouvernements du Canada ont choisi de les faire participer à leur établissement et à la prise de décisions grâce, entre autres, à la consultation. On croyait naguère que les problèmes et les décisions en matière d'environnement revêtaient un caractère avant tout technique. On admet maintenant que, dans de nombreux cas, il s'agit de questions relatives aux valeurs et qu'à ce titre l'apport du public est extrêmement utile. De plus, la population canadienne connaît de mieux en mieux la situation et est plus apte que jamais à participer aux décisions qui touchent l'environnement. Cette constatation vaut tant pour la population en général, d'où naissent un grand nombre d'organisations écologiques qui défendent diverses causes, que pour l'industrie qui, en raison de l'intérêt croissant envers cette question, apprend à participer de façon plus efficace au débat public.

La menace de perturbations économiques peut exercer un puissant effet de dissuasion lorsqu'il s'agit de prendre des mesures définitives pour réaliser le développement durable. Les politiques de l'État qui visent à opérer des changements à long terme dans l'économie peuvent susciter de graves problèmes de transition à court terme. Une économie durable est certes une économie plus vigoureuse à long terme, mais le chemin à parcourir peut être semé d'embûches. Par exemple, les mesures de protection de l'environnement qui profitent à l'ensemble de la population canadienne peuvent entraîner la fermeture de certaines usines et accroître le chômage dans les collectivités touchées. Les gouvernements canadiens, l'industrie et les particuliers en cause devront se concerter pour atténuer le plus possible les difficultés occasionnées par le passage à une économie axée sur le développement durable.

Les problèmes qui se posent à l'échelle de la planète ne sont pas moins épineux. Les tentatives du Canada, ou celles de tout autre pays, de réaliser le développement durable seront vaines à moins d'une concertation mondiale. Le caractère essentiellement planétaire d'un grand nombre des plus graves problèmes de l'environnement, du changement climatique et de l'appauvrissement de la couche d'ozone à la diversité biologique, nous oblige à coordonner les actions internationales si l'on entend mettre en œuvre des solutions efficaces aux problèmes.

Les pays en développement doivent pouvoir compter sur l'aide technique et financière des pays développés pour améliorer leur niveau de vie tout en protégeant l'environnement. Il faut concevoir de nouveaux mécanismes innovateurs pour satisfaire leurs besoins — des mécanismes souples qui font suffisamment de place aux différentes conditions socio-économiques des pays développés et des pays en développement.

Par ailleurs, les pays développés doivent pouvoir compter sur la coopération des pays en développement pour trouver des solutions réalisables aux problèmes de l'environnement de la planète. Bien que les pays développés soient la principale source d'une bonne part des agressions contre l'environnement, c'est dans les pays en développement, qui cherchent à accroître leur niveau de vie, que nous observons le plus grand danger de voir apparaître de nouvelles agressions de plus en plus poussées contre l'environnement. Il ne s'agit pas de limiter le développement. Bien au contraire, toute atténuation de ces agressions contre l'environnement devra être assortie d'un développement économique. Il s'agit plutôt de souligner que la participation des pays en développement est un élément décisif de la solution.

Il nous faudra aussi aborder les questions environnementales dans l'optique d'une mondialisation de plus en plus poussée de l'économie. À mesure que tomberont les barrières commerciales, les pays chercheront de plus en plus à améliorer leur compétitivité internationale. Il nous faudra démontrer que les questions de commerce, de compétitivité et d'environnement peuvent être réglées de façon à procurer un environnement de qualité et un niveau de vie élevé, voire à améliorer la qualité de l'environnement et à accroître le niveau de vie.

En somme, il s'agira d'établir dans quelle mesure le développement durable peut devenir une réalité pratique ainsi qu'un moyen de concilier les diverses pressions que les nations et les générations exercent sur les ressources limitées de la planète.

CONCLUSION

Pendant des générations, les Canadiens ont joui d'un air pur, d'un sol fertile, de ressources minières et forestières, d'une eau propre et abondante, ainsi que d'une faune aussi nombreuse que diversifiée. Le Canada doit son développement économique et son bien-être matériel en grande partie à l'utilisation de techniques de plus en plus perfectionnées en vue de la mise en valeur de ses nombreuses ressources par une main-d'œuvre de plus en plus instruite. Les ressources environnementales assurent une qualité de vie et un niveau de vie fort élevés à une population relativement faible.

Les preuves s'accumulent toutefois selon lesquelles nous n'avons pas pleinement assumé nos responsabilités sur le plan de l'environnement. La pollution de nos grands cours d'eau, le smog de nos villes et la contamination de nos eaux souterraines et de nos sols illustrent combien rapidement la négligence peut porter atteinte au patrimoine écologique le plus riche qui soit.

Les agressions de portée planétaire telles que le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les pluies acides et la contamination par les produits chimiques toxiques révèlent toutes que notre planète a peine à répondre à la demande que lui impose l'accroissement incessant de l'activité humaine de par le monde.

Le Canada estime que seul le développement durable permet de trouver des solutions permanentes à nos problèmes de l'environnement et à ceux de la planète. Il offre l'espoir d'une prospérité économique de longue durée assortie d'un maintien et d'une amélioration de la qualité de l'environnement. Il offre l'espoir de répondre aux aspirations légitimes du monde en développement tout en protégeant l'écosystème mondial dont nous sommes tous tributaires.

La réalisation du développement durable ne sera pas chose facile. Il faudra opérer des changements fondamentaux dans nos attitudes et nos comportements. Il faudra faire des choix difficiles. Le développement durable n'offre aucune solution immédiate. Il s'agit d'un changement à long terme : des comportements séculaires ne peuvent être modifiés du jour au lendemain. Il nous faut collaborer pour inscrire les préoccupations écologiques dans nos décisions quotidiennes, tant individuellement que collectivement.

Le changement est bien amorcé au Canada. Depuis vingt ans, nous avons constaté de réels progrès. Ce rapport souligne certaines de ces réalisations et résume la façon dont le Canada perçoit le développement durable et entend le réaliser. Par ailleurs, des lacunes demeurent. Nous devons persévérer et parfois même redoubler d'efforts, que ce soit sur le plan national ou international.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement offre une occasion sans précédent aux pays du monde de prendre un engagement commun — l'engagement de relever le défi du développement durable — un engagement envers un changement fondamental.

C'est à toutes les nations de montrer de quoi elles sont capables car, en fin de compte, comme l'affirmait le rapport Brundtland, « le développement durable doit s'appuyer sur une volonté politique ».

ANNEXE

Le Comité directeur du Rapport national

Le Rapport national du Canada a été préparé par le gouvernement du Canada, avec l'aide du Comité directeur qui a intégré l'apport d'un certain nombre de secteurs clés de la société canadienne et participé à son orientation.

Les membres du comité ont entretenu des communications avec les secteurs suivants :

- le Conseil canadien des ministres de l'environnement (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux);
- les tables rondes sur l'environnement et l'économie (à l'échelle nationale, dans les provinces et les territoires);
- les organisations de défense de l'environnement et de développement, les syndicats, les groupes de jeunes et de femmes représentés au sein du Comité de participation du Canada à la CNUED;
- les autochtones du Canada (par l'entremise de l'Assemblée des premières nations, du Conseil national des autochtones du Canada et de la Conférence circumpolaire inuit);
- l'entreprise et l'industrie (par l'entremise du secrétariat canadien de la Chambre de commerce internationale et du Conseil canadien des chefs d'entreprise).

Le Comité directeur a été présidé par des représentants d'Environnement Canada qui ont aussi assuré la liaison avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Le Comité de participation du Canada à la CNUED a été créé au printemps de 1990 afin de servir de tribune aux diverses ONG du Canada intéressées à la CNUED. Les secteurs actuellement représentés sont les suivants : le mouvement de défense de l'environnement, le milieu du développement, les groupes autochtones, l'Association canadienne pour les Nations Unies, les jeunes, les femmes, les syndicats, les groupes multiconfessionnels, les scientifiques et les universitaires, et le mouvement pour la paix.

LISTE DES RÉFÉRENCES ET DES PERSONNES-RESSOURCES

On trouvera dans la liste qui suit le titre des ouvrages qui ont servi à la préparation du rapport. Chaque mention des documents est suivie d'un chiffre entre parenthèses repris par la suite dans la liste des personnes-ressources. Cette dernière devrait faciliter l'obtention des publications et de renseignements supplémentaires. Les ouvrages épuisés ou de nature plus générale, qui n'ont pas été préparés à des fins de diffusion, peuvent être obtenus auprès des organismes responsables ou dans les bibliothèques.

GOUVERNEMENT

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, ainsi que Industrie, Sciences et Technologie Canada, *le Canada, chef de file mondial en matière de biens et de services pour l'environnement*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario). (20)

Affaires indiennes et du Nord Canada, *la Stratégie pour l'environnement arctique : un plan d'action*, Ottawa (Ontario), 1991. (31)

Agriculture Canada, *le Défi des années 1980 — une stratégie agro-alimentaire pour le Canada*, Ottawa (Ontario), 9 juillet 1981. (2)

—, *Partenaires dans la croissance — une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne*, Ottawa (Ontario), 1989. (2)

Alberta Environment, *Alberta's Environment Toward the 21st Century*, gouvernement de l'Alberta, janvier 1990. (1)

Comité permanent de l'environnement, Chambre des communes, *En rupture d'équilibre : le risque de changements climatiques irréversibles*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), mars 1991. (27)

—, *les Émissions mortelles des CFC*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), juin 1990. (27)

—, *Pas de temps à perdre : il faut trouver une solution au réchauffement de la planète*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), octobre 1990. (27)

Comité permanent des forêts et des pêches, *les Forêts du Canada : le rôle du fédéral*, deuxième rapport du Comité permanent des forêts et des pêches, Ottawa (Ontario), novembre 1990. (28)

- Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts, *Nos sols dégradés — le Canada compromet son avenir*, rapport sur la conservation des sols fait par le Comité permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts, Ottawa (Ontario), 1984. (47)
- Commission mixte internationale canado-américaine, *Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, septembre 1989. (19)
- Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, *Un point tournant*, Toronto (Ontario), août 1990. (45)
- Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, *Rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, « The Commission », vol. 1, Ottawa (Ontario), 1985. (33)
- Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, *Rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie*, Downsview (Ontario), septembre 1987. (19)
- Conseil canadien des ministres de l'environnement, *Un plan de gestion pour les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV), phase I*, novembre 1990. (19)
- Conseil canadien des ministres des forêts, *Une stratégie nationale pour le secteur forestier canadien*, Forêts Canada, Ottawa (Ontario), juillet 1987. (23)
- Conseil des ministres de la faune du Canada, *Une politique de la faune pour le Canada*, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), 1990. (19)
- Conseil des sciences du Canada, *le Canada, société de conservation*, Ottawa (Ontario), 1977. (46)
- Consommateurs et Sociétés Canada, *Principes directeurs sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité*, Ottawa (Ontario), mai 1991. (14)
- Énergie, Mines et Ressources Canada, *la Consommation d'énergie et le changement atmosphérique — document de travail*, Ottawa (Ontario), 10 août 1990. (18)
- , *la Politique du gouvernement du Canada sur les minéraux et les métaux*, Ottawa (Ontario), mai 1987. (18)

- , *l'Énergie au Canada : un aperçu*, Ottawa (Ontario), janvier 1987. (18)
- , *Environnement Canada, Conférence sur l'environnement*, Imprimeur de la Reine, Ottawa (Ontario), 1972. (19)
- , *Economic Instruments for Environmental Protection*, à paraître à l'automne 1991. (19)
- , *Environnement Canada : mission en évolution*, Ottawa (Ontario), septembre 1982. (19)
- , *Intégration des considérations d'ordre environnemental aux décisions d'ordre économique : présentation du principe*, Ottawa (Ontario), septembre 1987. (19)
- , *le Canada et l'environnement*, Imprimeur de la Reine, Ottawa (Ontario), 1972. (19)
- , *le Développement durable*, Ottawa (Ontario), vol. 10, n° 3, décembre 1989. (19)
- , *le Développement durable : mémoire à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, Ottawa (Ontario), février 1984. (19)
- , *l'Environnement et le développement : une perspective canadienne*, Ottawa (Ontario), 1987. (19)
- , *les Initiatives de développement durable au Canada : activités en cours*, Ottawa (Ontario), août 1990. (19)
- , *Mise en œuvre du développement durable*, rapport du groupe de travail interministériel sur le développement durable dans les ministères fédéraux s'occupant des ressources naturelles, Ottawa (Ontario), juin 1990. (19)
- , *Politique fédérale relative aux eaux*, Ottawa (Ontario), 1987. (19)
- , *Problèmes environnementaux au Canada : rapport de situation*, Ottawa (Ontario), 1985. (19)
- , *Rapport sur l'état de l'environnement au Canada*, Ottawa (Ontario), mai 1986. (19)
- , *Rapports sur l'état de l'environnement*, bulletin n° 5, Ottawa (Ontario), 1990. (19)
- , *Rapport sur l'état de l'environnement*, à paraître à l'automne de 1991. (19)
- , *Stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète*, Ottawa (Ontario), novembre 1990. (19)

— , *Stratégie pour un environnement sûr : l'affaire de tous*, Ottawa (Ontario), 1988. (19)

— , *Suite aux commentaires du public : élaboration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, Ottawa (Ontario), 1987. (19)

— , *Survivre dans un monde menacé : présentation du peuple canadien à la Commission mondiale de l'environnement et du développement*, Ottawa (Ontario), mai 1986. (19)

Environnement Canada et United States Protection Agency, *les Grands Lacs : atlas écologique et manuel des ressources*, Environnement Canada, Toronto (Ontario), 1988. (19)

Gouvernement du Canada, *Compte rendu des consultations sur le Plan vert*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), août 1990. (19)

— , *Premier rapport présenté par le Canada en vertu du Protocole de 1988 sur l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, Toronto (Ontario), décembre 1988. (19)

— , *le Plan vert du Canada*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), 1990. (19)

— , *le Plan vert : l'environnement à l'heure de la concertation*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), 1990. (19)

Gouvernement du Yukon, *Yukon Conservation Strategy for Our Common Future*, ministère des Ressources renouvelables, Whitehorse (Yukon). (53)

Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, *Examen stratégique de la qualité de l'environnement : rapport de suivi du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), 21 février 1986. (19)

— , *Programmes du ministère de l'Environnement*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), 10 juillet 1985. (19)

Hodge, R.A., *Towards A Yukon SOE Reporting Framework Main Report: A Report Prepared for the Sustainable Development Committee of the Yukon Council on Economy and Environment*, rapport préparé pour le Sustainable Development Committee du Yukon Council on Economy and Environment, Whitehorse (Yukon), 1991. (52)

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, *Co-ordinating Committee for Conservation, A Conservation Strategy for Prince Edward Island*, Charlottetown (Î.-P.-É.), mars 1987. (43)

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), *Aperçu de la stratégie et des activités fédérales en sciences et en technologie*, Ottawa (Ontario) 1990. (32)

— , *Environment and Economy: the Challenge to ISTC*, Ottawa (Ontario), août 1990. (32)

— , Direction générale du matériel de transport de surface et de la machinerie, *Débouchés pour l'industrie canadienne de l'environnement*, Ottawa (Ontario), juillet 1990. (32)

— , *Inventory of Canadian Technologies in the Environmental Industry*, Ottawa (Ontario), mars 1990. (32)

— , *The Environmental Industries Sector Initiative: An Overview and Progress Report for 1989-90*, Ottawa (Ontario), 1990. (32)

Keating, Michael, *Vers notre avenir à tous — un rapport sur le développement durable et ses conséquences pour le Canada*, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), 1989. (19)

Ministère de l'Environnement de l'Ontario, *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario*, Toronto (Ontario), 1990. (41)

Pearse, P.H., Bertrand, F. et MacLaren, J.W., *Vers un renouveau : rapport définitif de l'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux*, Environnement Canada, Ottawa (Ontario), septembre 1985. (19)

Pêches et Océans, *A Summary of Sustainable Fisheries Activities in Canada*, Ottawa (Ontario), mai 1991. (22)

— , *la Stratégie canadienne de conservation du milieu marin arctique : document de travail*, Ottawa (Ontario), décembre 1987. (22)

— , *la Politique de gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et des Océans*, Ottawa (Ontario), 1986. (22)

— , *Politique du Canada sur les océans — une stratégie pour relever le défi et saisir les occasions de développement dans le domaine de l'exploitation des océans*, Ottawa (Ontario), 1987. (22)

Projet canadien des communautés en santé, *Transforme-action / Transformation, le bulletin du projet canadien des communautés en santé*, Ottawa (Ontario), 1990. (8)

Sadler, Barry et Hull, Brian, *Globe '90 Highlights, In Business for Tomorrow: The Transition to Sustainable Development*, gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), 1990. (16)

Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID), *A Policy and Program Statement of the Government of Ontario on Controlling Municipal and Industrial Discharges into Surface Waters*, ministère de l'Environnement de l'Ontario, Toronto (Ontario) juin 1986. (17)

—, *Rapport annuel 1989/90*, ministère de l'Environnement de l'Ontario, Toronto (Ontario), mai 1990. (41)

Ville de Toronto, *Healthy Toronto 2000*, Toronto (Ontario), 1988. (15)

MULTIPLES INTÉRESSÉS

Comité consultatif de la confluence énergétique, *les Canadiens et l'énergie au seuil du XXI^e siècle – rapport de la confluence énergétique*, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa (Ontario), 1988. (18)

Comité fédéral-provincial pour un environnement durable en agriculture, *Partenaires dans la croissance : rapport du Comité fédéral-provincial pour un environnement durable en agriculture*, Agriculture Canada, 30 juin 1990. (2)

Examen fédéral du processus d'homologation des pesticides, *Système réglementaire fédéral pour la lutte antiparasitaire: une proposition de révision*, Ottawa (Ontario), juillet 1990, (21)

Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, *Rapport d'étape du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie : présenté au Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement*, octobre 1988. (19)

Sous-comité tripartite des déchets miniers, *Rapport sur les aspects d'ordre économique et politique des déversements acides*, groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, 29 août 1988. (18)

Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et l'économie, *A Better Way: Creating a Sustainable Development Strategy for British Columbia*, Victoria (Colombie-Britannique), 1990. (3)

Table ronde de l'Île-du-Prince-Édouard sur l'environnement et l'économie, *A Comprehensive Status Report on the Prince Edward Island Conservation Strategy*, ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown (Î.-P.-É.), septembre 1990. (43)

—, *Sustainable Development in Prince Edward Island*, ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown), janvier 1991. (43)

Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie, *la Génération des défis*, Imprimeur de la Reine, Toronto (Ontario) 1990. (41)

Table ronde du Manitoba sur l'économie et l'environnement, *Sustainable Development: Towards a Sustainable Development Strategy for Manitobans*, gouvernement du Manitoba, Winnipeg (Manitoba) septembre 1990. (25)

— , *Une stratégie de développement durable pour les Manitobains*, gouvernement du Manitoba, Winnipeg (Manitoba), septembre 1990.

Table ronde de la Nouvelle-Écosse sur l'environnement et l'économie, *Environment, Economy and You*, Halifax (Nouvelle-Écosse), 1990. (38)

Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie, *Stratégie de développement durable du Nouveau-Brunswick*, gouvernement du Nouveau-Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick), avril 1991. (35)

INDUSTRIE

Association pétrolière canadienne, *le Code de conduite environnementale*, Calgary (Alberta), 1989. (7)

Chambre de commerce du Canada, Objectif 2000, *Une économie saine dans un environnement sain : un nouveau programme pour le monde des affaires*, Ottawa (Ontario), août 1989. (6)

— , *Virage vers l'excellence dans l'environnement : guide à l'intention des entreprises*, Ottawa (Ontario), septembre 1990. (6)

Chambre de commerce internationale, *la Charte des entreprises pour le développement durable*, Paris, novembre 1990.

Dow Chemical Canada, Inc., *1989 Environmental Progress Report*, Sarnia (Ontario), 1989. (17)

Exxon, *Environmental, Health and Safety: A Progress Report*, Irving, Texas, 1991.

Foresterie Noranda Inc., *Rapport sur l'environnement 1990*, Toronto (Ontario), 1990. (37)

Howatson, Allan C., *Business and the Environment: Economic Benefits from Environmental Improvements*, le Conference Board du Canada, de concert avec Industrie, Sciences et Technologie Canada, Ottawa (Ontario), mars 1991. (16)

- , *Toward Proactive Environmental Management: Lessons from Canadian Corporate Experience*, le Conference Board du Canada, rapport 65-90, Ottawa (Ontario), décembre 1990. (16)
- IBM Canada Ltd., *Respect for the Planet*, North York (Ontario), juin 1990. (29)
- Imperial Oil Limited, *A Discussion Paper on Global Warming Response Options*, Toronto (Ontario), avril 1991. (30)
- Kerr, David, *À qui appartient l'environnement?*, Service des communications, Noranda Inc., 26 novembre 1990. (37)
- Association canadienne des fabricants de produits chimiques, *Code de pratique : contrat d'engagement*, Ottawa (Ontario), 28 avril 1990. (7)
- , *Rapport annuel 1990*, Ottawa (Ontario), 1990. (7)
- Minéraux Noranda Inc., *Rapport sur l'environnement 1990*, Toronto (Ontario), 26 avril 1990. (37)
- Newell, J.E., président du conseil et président-directeur général, DuPont Canada inc., discours prononcé à l'Université Queen's, Kingston (Ontario), 9 janvier 1990.
- Noranda Inc., *Rapport annuel 1990 — compétitivité, solidité financière et souci de l'environnement*, Toronto (Ontario), 1990. (37)
- Porter, Michael, « Green Competitiveness », *The New York Times*, 5 avril 1991.
- Sadler, Barry et Hull, Brian, *In Business for Tomorrow: The Transition to Sustainable Development*, le Conference Board du Canada, Ottawa (Ontario), 1990. (16)
- Toner, Glen, *Canada's National Report: A Background Report on Business in the '90s*, 1991.
- Winter, George, *Business and the Environment*, McGraw-Hill Book Company, Hambourg (Allemagne), 1988.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Association du Barreau canadien, *Rapport du comité du Barreau canadien sur le développement durable : les avenues d'une réforme du droit*, Ottawa (Ontario), septembre 1990. (5)

Comité pour un Canada vert, *Créer un Canada vert : un programme fédéral pour la sauvegarde de l'environnement — sommaire*, Ottawa (Ontario), juin 1989. (4)

Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine, *les Femmes et l'environnement*, 1990. (39)

Fédération canadienne de la faune, *Rapport annuel 1990*, Ottawa (Ontario), 1990. (12)

—, *Rapport annuel 1989*, Ottawa (Ontario), 1990. (10)

Griffiths, Nan (éditrice et coordonnatrice du groupe de travail sur les femmes)
Women in the Urban Environment: Proceedings of a National Workshop, Ottawa (Ontario), 1975.

Habitat faunique Canada, *Rapport annuel 1989-1990*, Ottawa (Ontario), juin 1991. (51)

Les Amis de la terre, *2025: Soft Energy Futures for Canada 1988 Update*, rapport national préparé pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et Environnement Canada, Ottawa (Ontario), février 1983. (24)

—, *Rapport annuel 1990*, Ottawa (Ontario), 1990. (24)

Ontario Environment Network, *Sustainability As If We Mean It: An Action Agenda*, préparé par des groupes de citoyens et des organismes écologiques de l'Ontario, Guelph (Ontario), 1991. (40)

Pollution Probe Foundation, *The Canadian Green Consumer Guide*, McClelland and Stewart, Toronto (Ontario), deuxième édition, 1991. (42)

—, *The Canadian Green Consumer Guide: How You Can Help*, McClelland & Stewart Inc., Toronto (Ontario), première édition, 1989. (42)

Program for Zero Discharge, *A Prescription for Healthy Great Lakes*, un projet de la National Wildlife Federation et de l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, National Wildlife Federation, Washington (D.C.), février 1991. (9)

The Niagara Institute, *Public Participation Handbook*, Niagara-on-the-Lake (Ontario), 1989. (36)

SOURCES DES DONNÉES ET DES STATISTIQUES

Banque du Canada, *Revue de la Banque du Canada*, Ottawa (Ontario), janvier 1991.

British Petroleum, *BP Statistical Review of World Energy*, 1989.

Énergie, Mines et Ressources Canada, *Guide statistique sur l'énergie*, Ottawa (Ontario), 1990. (18)

— , *l'Énergie électrique au Canada, 1988*, Ottawa (Ontario), 1989. (18)

Environnement Canada, *Rapport sur l'état de l'environnement, perspective canadienne sur la pollution atmosphérique*, rapport n° 90-1, Ottawa (Ontario), septembre 1990. (19)

— , *Rapport sur l'état de l'environnement : le Point sur l'établissement d'un ensemble national d'indicateurs environnementaux au Canada*, rapport n° 91-1, Ottawa (Ontario) janvier 1991. (19)

Forêts Canada, *l'État des forêts au Canada — rapport de 1990 au Parlement*, Ottawa (Ontario) 1991. (23)

Gouvernement du Canada, *les Produits chimiques dans les Grands Lacs et leurs effets connexes — un résumé*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), mars 1991. (19)

Le Comité du plan écologique d'Ottawa-Carleton, *le Plan écologique d'Ottawa-Carleton*, Ottawa (Ontario), 1990. (26)

Office national de l'énergie, *l'Énergie au Canada, offre et demande, 1987-2005*, Ottawa (Ontario), 1988. (34)

Statistique Canada, *l'Activité humaine et l'environnement : un compendium de statistiques*, Ottawa (Ontario), mars 1986. (48).

— , plusieurs autres publications.

RÉFÉRENCES : PERSONNES-RESSOURCES

- 1. Environnement Alberta**
Oxford Place
9820, rue 106
Edmonton (Alberta)
T5K 2J6
(403) 427-0047
- 2. Direction générale des communications**
Agriculture Canada
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K1A 0C7
(613) 995-8963
- 3. Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et le développement**
229-560, rue Johnson
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3C6
(604) 387-5422
- 4. Canadian Arctic Resources Committee**
111, rue Sparks, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5B5
(613) 236-7379
- 5. Association du Barreau canadien**
50, rue O'Connor, bureau 902
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2
(613) 237-2925
- 6. Chambre de commerce du Canada**
55, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1P 6N4
(613) 238-4000
- 7. Association canadienne des fabricants de produits chimiques**
350, rue Sparks, bureau 805
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8
(613) 237-6215
- 8. Communautés canadiennes en santé**
126, rue York, bureau 404
Ottawa (Ontario)
K1N 5T5
(613) 233-1617

9. L'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement
517, rue College, bureau 400
Toronto (Ontario)
M6G 4A2
(416) 923-3529
10. Fédération canadienne de la nature
453, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 6Z4
(613) 238-6154
11. Association pétrolière du Canada
50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2
(613) 237-5515
12. Fédération canadienne de la faune
1673, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K2A 3Z1
(613) 725-2191
13. Institut C.D. Howe
125, rue Adelaide est
Toronto (Ontario)
M5C 1L7
(416) 865-1904
14. Consommateurs et Sociétés Canada
Place du Portage
Phase I
50, rue Victoria
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9
(819) 953-1075
15. Board of Health
Ville de Toronto
100, rue Queen, 2^e étage
Toronto (Ontario)
M5H 2N2
(416) 392-7025
16. Conference Board du Canada
255, chemin Smyth
Ottawa (Ontario)
K1H 8M7
(613) 526-3280

17. Dow Chemical Canada Inc.

1624-50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 1A4
(613) 230-5400

18. Direction de la technologie énergétique et des énergies de remplacement

Énergie, Mines et Ressources Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 995-0081

Centre de distribution

Direction des communications
Énergie, Mines et Ressources Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 992-0759

Bibliothèque

Énergie, Mines et Ressources Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 996-8282

Publications sur la politique minérale, bureau 910

Énergie, Mines et Ressources Canada
460, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 992-1108

19. Direction générale des communications

Environnement Canada
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3
(819) 997-2800

Rapports sur l'état de l'environnement

Environnement Canada
Place Vincent-Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A 0H3
(819) 997-2470

Bibliothèque
Environnement Canada
Place Vincent-Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
(819) 997-1767

Direction des programmes industriels
Environnement Canada
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A 0H3
(819) 997-2470

20. Information sur la politique extérieure et publications
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
(613) 993-6435
21. Examen fédéral de l'enregistrement des pesticides
171, rue Slater, bureau 701
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
(613) 990-1437
22. Direction générale des communications
Pêches et Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6
(613) 993-0999
23. Direction générale des affaires publiques et corporatives
Forêts Canada
Place Vincent-Massey
351, boul. Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A 1G5
(819) 997-1107, poste 9231
24. Les Amis de la terre
251, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1P 5T3
(613) 230-3352
25. Unité de coordination du développement durable
Gouvernement du Manitoba
305-155, rue Carleton
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8
(204) 945-1010

26. Greenprint Committee of Ottawa-Carleton
150, rue Kent, bureau 810
Ottawa (Ontario)
K1P 5P4
(613) 567-1702
27. Comité permanent de l'environnement
Chambre des communes
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
(613) 996-1595
28. Comité permanent des pêches et des forêts
Chambre des communes
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
(613) 996-1536
29. IBM Canada Itée
1250, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H3B 4W2
(514) 465-1234
30. Imperial Oil Ltd.
111, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M5W 1K3
(416) 968-4111
31. Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H4
(819) 997-0380
32. Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
(613) 954-5716
33. Groupe Communication Canada
Approvisionnement et Services Canada
45, boul. Sacré-Cœur
Hull (Québec)
K1A 0S7
(819) 953-4800

34. Groupe de soutien de la réglementation
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
(613) 998-7204
35. Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement du
Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
(506) 453-3703
36. Niagara Institute
176, rue John est
C.P. 1041
Niagara-on-the-Lake (Ontario)
L0S 1J0
(416) 468-4271
37. Noranda Inc.
C.P. 45, bureau 4500
Commerce Court ouest
Toronto (Ontario)
M5L 1B1
(416) 982-7111
- Foresterie Noranda Inc.
C.P. 7, bureau 4414
Tour de la Banque Toronto Dominion
Centre Toronto Dominion
Toronto (Ontario)
M5K 1A1
(416) 982-7444
- Minéraux Noranda Inc.
4, rue King ouest, bureau 900
Toronto (Ontario)
M5H 3X2
(416) 982-7111
38. Table ronde de la Nouvelle-Écosse sur l'environnement et l'économie
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
C.P. 2107
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3B7
(902) 424-6346

39. Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine
880, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1N3
(416) 326-1840
40. Ontario Environment Network
2, rue Québec, bureau 201C
Guelph (Ontario)
N1H 2T3
(519) 837-2565
41. Ministère de l'Environnement de l'Ontario
135, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M4V 1P5
(416) 323-4321
42. Pollution Probe Foundation
12, avenue Madison
Toronto (Ontario)
M5R 2S1
(416) 926-1907
43. Prince Edward Island Department of Environment
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
(902) 368-5286
44. Académie Rawson des sciences de l'eau
1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
(613) 563-2636
45. Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto
C.P. 4111
Succursale A
Toronto (Ontario)
M5W 2V4
(416) 973-7185
46. Conseil des sciences du Canada
Immeuble Berger
100, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1
(613) 992-1142

47. Comité sénatorial permanent de l'agriculture,
des pêches et des forêts
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4
(613) 996-5994

48. Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats
Avenue Holland et rue Scott
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 951-5078

49. University of British Columbia Press
6344, chemin Memorial, bureau 303
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1Z2
(604) 822-3259

50. University of Toronto Press
5201, rue Dufferin
Toronto (Ontario)
M3H 5T8
(416) 667-7791

51. Habitat faunique Canada
1704, avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K2A 1C7
(613) 722-2090

52. Yukon Council on Economy and Environment
Executive Council Office
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
(403) 667-5875

53. Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement du territoire du Yukon
10, chemin Burns
Whitehorse (Yukon)
Y1A 4Y9
(403) 667-5460



Pensez à recycler!



Imprimé sur du papier recyclé

Canada 